

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 21 JUIN 2024

DELIBERATIONS

Publication n°549 du 24 juin 2024

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES
PUBLICATION

DELIBÉRATIONS

Conseil Départemental

- Réunion du 21 juin 2024
- Motion relative à la situation des irrigants du bassin de l'Adour

* * * *

* *

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 11 octobre 2024 (décision modificative)
- 6 décembre 2024 (pré-budgets)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 21 JUIN 2024

DÉLIBÉRATIONS

Le conseil départemental s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel PÉLIEU.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle ABADIE.

Date de la convocation : 07/06/2024

Le Président du Conseil départemental ouvre la séance à 10 heures 30.

L'ordre du jour est le suivant :

COMPLETUDE DE LA COMMISSION PERMANENTE
SUITE A DEMISSION D'UN DE SES MEMBRES

DESIGNATION DU REMPLACANT DE MME SIANI WEMBOU
POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION PERMANENTE

5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

- | | |
|-----|--|
| 501 | AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE PONDERATION DES METIERS |
| 502 | ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS |
| 503 | RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2023 |
| 504 | DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL |

Motion

- « Motion relative à la situation des irrigants du bassin de l'Adour »
soutenue par les groupes « *Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires* »,
« *Socialistes et Apparentés* », « *Nos Territoires En Commun* », « *Progrès & Solidarité* »,
« *Communiste* »

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 21 JUIN 2024

DÉLIBÉRATIONS

Le conseil départemental s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel PÉLIEU.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle ABADIE.

Date de la convocation : 07/06/2024

Le Président du Conseil départemental ouvre la séance à 10 heures 30.

L'ordre du jour est le suivant :

COMPLETUDE DE LA COMMISSION PERMANENTE
SUITE A DEMISSION D'UN DE SES MEMBRES

DESIGNATION DU REMPLACANT DE MME SIANI WEMBOU
POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION PERMANENTE

5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

- | | |
|-----|--|
| 501 | AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE PONDERATION DES METIERS |
| 502 | ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS |
| 503 | RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2023 |
| 504 | DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL |

Motion

- « Motion relative à la situation des irrigants du bassin de l'Adour »
soutenue par les groupes « *Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires* »,
« *Socialistes et Apparentés* », « *Nos Territoires En Commun* », « *Progrès & Solidarité* »,
« *Communiste* »

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ----- TROISIEME REUNION DE 2024
---	--

Séance du 21 juin 2024

Date de la convocation : 7 juin 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Marc BEGORRE à Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Monique LAMON à Monsieur Bernard VERDIER, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Virginie SIANI WEMBOU.

Le quorum est atteint,

COMPLETUDE DE LA COMMISSION PERMANENTE SUITE A DEMISSION D'UN DE SES MEMBRES

Vu les articles L.3122-5 et L.3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la commission permanente, hors Président, à 10 vice-présidents et 14 autres membres,

Vu le rapport du Président concluant à compléter la commission permanente suite à la démission de Mme Virginie SIANI WEMBOU, la composition de la commission permanente étant intangible pendant toute la durée du mandat,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

de compléter la composition de la commission permanente.

Le nombre de ses membres est rétabli et conforme à la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.

Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ----- TROISIEME REUNION DE 2024
---	--

Séance du 21 juin 2024

Date de la convocation : 7 juin 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNÈRE, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Marc BEGORRE à Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Monique LAMON à Monsieur Bernard VERDIER, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Virginie SIANI WEMBOU.

Le quorum est atteint,

DESIGNATION DU REMPLACANT DE MME SIANI WEMBOU POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION PERMANENTE

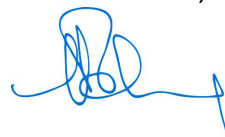
La candidature unique de M. Gilles CRASPAY au poste de membre de la commission permanente en remplacement de Mme Virginie SIANI WEMBOU est déposée.

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le remplacement de Mme Virginie SIANI WEMBOU par M. Gilles CRASPAY pour siéger à la commission permanente.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ----- TROISIEME REUNION DE 2024
---	--

Séance du 21 juin 2024

Date de la convocation : 7 juin 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Marc BEGORRE à Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Monique LAMON à Monsieur Bernard VERDIER, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Virginie SIANI WEMBOU.

Le quorum est atteint,

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE PONDERATION DES METIERS

DOSSIER N°501

Monsieur Gilles CRASPAY, RAPPORTEUR

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Départemental,

Vu le rapport du Président ;

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au conseil départemental de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que la présente délibération a pour objet d'actualiser, à la date du 1^{er} juillet 2024, le tableau des emplois ainsi que le tableau de pondération des métiers créés par la délibération modifiée du 11 octobre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

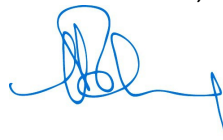
Article 1 : d'approuver le tableau des emplois et le tableau de pondération des métiers modifiés à compter du 1^{er} juillet 2024, conformément aux tableaux annexés.

Article 2 : la présente délibération fait l'objet des formalités exécutoires suivantes :

- Transmission au contrôle de légalité ;
- Publication sur le site du Département.

Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

DELIBERATION DU 21 JUIN 2024

ANNEXE 1 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

N° de poste	DGA	Direction	Service	Annexe	Intitulé du poste	Quotité	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	IM mini maxi	Pondération	Coût moyen annuel du grade occupé	Coût moyen annuel du grade cible (dont financement potentiel)	Ecart théorique
10170	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique	Etudes et Applications	1	Gestionnaire Administratif	100%	Administrative	B	Rédacteur Territorial	373 592	B1-B2-B3	43 224 €	57 288 €	14 064 €
	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique	Etudes et Applications	1	Chef de Projet Informatique	100%	Technique	B à A	Technicien Territorial / Ingénieur Territorial	376 678	B2-B3-A1			
11208	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique	Etudes et Applications	1	Chef de Projet Etudes et Développement	100%	Technique	B à A	TechnicienTerritorial / Ingénieur Territorial	397 826	B3-A1-A2	58 740 €	48 060 €	-10 680 €
	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique		1	Chargé de Support et Services des Systèmes d'Information	100%	Technique	B	TechnicienTerritorial	373 592	B1-B2-B3			
10963	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Entretien et Exploitation des Routes	Organisation et Gestion des Routes	1	Assistant de Gestion Administrative	100%	Administrative	C à B	Adjoint Admininstratif Territorial / Rédacteur Territorial	366 508	C1-C2-C3-B1	38 916 €	43 224 €	4 308 €
	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Entretien et Exploitation des Routes	Organisation et Gestion des Routes	1	Instructeur Gestionnaire des Autorisations d'Urbanisme	100%	Administrative	B	Rédacteur Territorial	373 592	B1-B2-B3			
10074	Direction des Routes et des Mobilités			1	Chargé d'Appui au Pilotage des Activités	100%	Administrative	B à A	Rédacteur Territorial / Attaché territorial	376 678	B2-B3-A1	59 640 €	74 844 €	15 204 €
	Direction Générale des Services	Direction de l'Administration et des Finances		1	Chargé de projet études et développement	100%	Administrative	B à A	Rédacteur Territorial / Attaché territorial	397 826	B3-A1-A2			
10423	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Entretien et Exploitation des Routes	Parc Routier	1	Opérateur Expert en Maintenance des Véhicules et Matériels Roulants	100%	Technique	C	Adjoint Technique/Agent de maîtrise	367 508	C2-C3-AM-AMP	44 832 €	42 084 €	-2 748 €
	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Entretien et Exploitation des Routes	Parc Routier	1	Opérateur en Maintenance des Véhicules et Matériels Roulants	100%	Technique	C	Adjoint Technique	366 478	C1-C2-C3			
10123	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Bâtiments	Cellule Maintenance	1	Chargé de Maintenance du Patrimoine Bâti - Econome de Flux	100%	Technique	B	TechnicienTerritorial	373 592	B1-B2-B3	48 060 €	57 288 €	9 228 €
	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Bâtiments	Cellule Maintenance	1	Chargé d'Appui au Pilotage des Activités - Econome de Flux	100%	Technique	B à A	TechnicienTerritorial / Ingénieur Territorial	376 678	B2-B3-A1			
11058	Direction du Développement Local	Direction des Archives et du Patrimoine	Relation avec le public, valorisation et archives privées	1	Chef de Service	100%	Culturelle	A	Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine	395 826	A1-A2	54 732 €	53 700 €	-1 032 €
	Direction du Développement Local	Direction des Archives et du Patrimoine	Administration générale, relations avec les publics et valorisation	1	Chef d'Unité	100%	Culturelle	B à A	Assistant Territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques / Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine	376 678	B2-B3-A1			

11095	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Entretien et Exploitation des Routes	Parc Routier	1	Agent d'Exploitation des Routes	100%	Technique	C	Adjoint Technique	366 478	C1-C2-C3	42 084 €	44 832 €	2 748 €
	Direction des Routes et des Mobilités	Direction Entretien et Exploitation des Routes	Parc Routier	1	Conducuteur Expert d'Engins spécifiques	100%	Technique	C	Adjoint Technique/Agent de maîtrise	367 508	C2-C3-AM-AMP			
10913	Direction du Développement Local	Direction de l'Attractivité et de la Solidarité Territoriale	Service Environnement Aménagement	1	Assistant de Gestion Financière, Budgétaire ou Comptable	100%	Administrative	C à B	Adjoint Admininstratif Territorial / Rédacteur Territorial	366 508	C1-C2-C3-B1	38 916 €	48 060 €	9 144 €
	Direction du Développement Local	Direction de l'Attractivité et de la Solidarité Territoriale	Service Environnement Aménagement	1	Technicien Environnement	100%	Technique	B	Technicien Territorial	373 592	B1-B2-B3			
10586	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	6	Assistant Educatif	100%	Ouvriers Hospitaliers	C	Personnel Ouvrier	366 478	C1-C2-C3	37 308 €	42 036 €	4 728 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	6	Travailleur Social	100%	Socio-éducative FPH	A	Assistant territorial socio-éducatif	395 632	A1-A2			
11182	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	6	Psychologue	100%	Socio-éducative FPH	A	Psychologue Hospitalier	395 826	A1-A2	40 750 €	55 716 €	14 966 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	6	Coordonateur MNA/Cadre Technique Social ou médico-social	100%	Administrative FPH	A	Attaché d'Administration Hospitalière	395 826	A1-A2			
11827	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	1	Chef de Service	100%	Administrative	A	Attaché Territorial	395 826	A1-A2	59 640 €	55 716 €	-3 924 €
	Direction de la Solidarité Départementale	Direction Enfance Famille	MDEF	6	Chef de Service	100%	Administrative FPH	A	Attaché d'Administration Hospitalière	395 826	A1-A2			
10693	PRESIDENCE DU CD 65	Cabinet		1	Chargé d'Accueil	100%	Administrative	C	Adjoint Administratif territorial	366 478	C1-C2-C3	38 916 €	42 084 €	3 168 €
	Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique		1	Imprimeur reprographe	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial/Technicien territorial	366 508	C1-C2-C3-B1			
												605 758 €	664 932 €	59 174 €

JUIN 2024

ANNEXE 2 - AJUSTEMENT DE PONDERATION

Annexe	Métier	Quotité	Nbre Postes concernés	Postes concernés	Catégorie	Cadre d'emplois	IM mini maxi		IFSE Pondération initiale	IFSE Pondération modifiée
1	Modification Métier									
	Technicien Rivières et Milieux Aquatiques	100%	2	11555 11556	B	Technicien Territorial	373 592		565€ B1-B2-B3	
1	Technicien Environnement	100%	3	11555 11556 10913	B	Technicien Territorial	373 592			565€ B1-B2-B3
1	Modification Métier									
	Documentaliste	100%	2	11142 10949	B à A	Assistant de Conservation du Patrimoine/Attaché de conservation du Patrimoine	376 678		725€ B2-B3-A1	
1	Documentaliste	100%	2	11142 10949	B	Assistant de Conservation du Patrimoine	373 592			565€ B1-B2-B3

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ----- TROISIEME REUNION DE 2024
---	--

Séance du 21 juin 2024

Date de la convocation : 7 juin 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Marc BEGORRE à Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Monique LAMON à Monsieur Bernard VERDIER, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Virginie SIANI WEMBOU.

Le quorum est atteint,

ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS

DOSSIER N°502

Monsieur Michel PÉLIEU, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Vu le rapport d'observations définitives du 17 avril 2023 portant sur la gestion des exercices 2016 et suivants du Département, présenté à l'Assemblée départementale du 23 juin 2023 ;

Vu l'article L.243-9 du code des juridictions financières qui dispose que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes* » ;

Vu le rapport du Président informant l'Assemblée départementale des actions entreprises par la collectivité concernant les 8 recommandations adressées par la chambre régionale des comptes, à savoir :

Recommandation n°1 : « *Élaborer les rapports sociaux uniques afin de fiabiliser les données relatives à la gestion des ressources humaines.* »

Le Département présente chaque année un rapport social unique, anciennement dénommé « bilan social ». Depuis 2021, la production de ces rapports a été confiée aux centres de gestion qui collectent les données RH de l'ensemble des collectivités de leur ressort territorial dans la base de données sociales (BDS). Cette base de données uniforme impose aux collectivités la production normée d'indicateurs et leur transmission via un flux numérique. Cette production normée a réinterrogé le format de production habituel des indicateurs RH dans le cadre des bilans sociaux antérieurs et appelé des évolutions du système d'information des ressources humaines du Département.

D'ailleurs, le Département poursuit l'élaboration du RSU avec la préoccupation de consolider et automatiser la donnée. Pour exemple, pour l'édition 2022 du RSU, le Département a présenté à la fois la synthèse produite par le centre de gestion, document pédagogique et permettant l'échange, mais également mis à disposition des membres du Comité Social de Territorial la base de données sociales dans son intégralité.

Recommandation n°2 : « *Fiabiliser les données de paye du système d'information des ressources humaines.* »

En vue de poursuivre la fiabilisation des données du système d'information des ressources humaines, un service dédié a été identifié au sein de la Direction des Ressources Humaines dès septembre 2022 et mis en œuvre au 1^{er} janvier 2023, doté notamment d'un chef de projet SIRH. Parallèlement, les procédures de saisie et de contrôle de la paye comme du suivi des carrières ont été documentées et un contrôle de cohérence des données a été mis en place par le service. L'outil SIRH carrières-payé est systématiquement mis à jour et évolue régulièrement (intervention conjointe de l'éditeur du logiciel et des services RH) pour à la fois s'adapter aux évolutions statutaires et produire les indicateurs de pilotage et de gestion de l'ensemble de l'activité RH. La production des indicateurs stratégiques RH est désormais entièrement automatisée, et celle des indicateurs de pilotage et de suivi d'activité en cours d'automatisation (2^{ème} semestre 2024).

Recommandation n°3 : « *Améliorer le contrôle de l'exécution des marchés publics, notamment de travaux, d'un point de vue technique et financier.* »

Pour améliorer l'exécution des marchés de travaux, les mesures suivantes ont été mises en œuvre : Des démarches ont été mises en place pour informer / former les agents les plus directement concernés.

Les techniciens de la direction des bâtiments et les agents de l'unité comptabilité-marchés de la DCBN ont suivi une formation externe le 6 avril 2023 sur les opérations de réception de travaux (OPR, DGD). En parallèle, l'attention des services a été attirée sur les améliorations à apporter dans la rédaction des ordres de service notamment sur la prolongation des délais d'exécution des travaux en s'appuyant sur un modèle utilisé dans le cadre du marché de construction des archives départementales.

La direction des routes et des mobilités (DRM) a également fait un rappel des règles administratives auprès de ses techniciens en charge du suivi des travaux lors d'une réunion du 9 novembre 2023 et réalisé une formation en interne pour l'ensemble de ses techniciens sur le suivi administratif, technique et financier des travaux, en avril 2024.

La pratique du décompte général définitif (DGD) a ainsi été systématisée dans les marchés de travaux. En effet, tous les marchés de travaux de bâtiment d'un montant supérieur à 25 000€ HT sont dorénavant gérés en 2024 dans le module de suivi technique et financier du logiciel de passation des marchés de la collectivité (Marco) afin de garantir les procédures et permettre un contrôle de la Direction de l'administration et des Finances (DAF). La gestion financière des contrats s'effectue systématiquement sur acomptes et DGD pour le solde.

En matière de travaux routiers, qui ne voient jamais l'intervention d'un maître d'œuvre, seuls les marchés de moins de 90 000€ et à prix ferme ne font pas systématiquement l'objet d'un DGD.

Concernant les logiciels, la direction de l'administration et des finances (DAF) a prévu d'accompagner la généralisation du logiciel de passation des marchés (Marco) à compter de 2025, ce qui permettra entre autres d'harmoniser les pratiques et d'effectuer des contrôles centralisés. D'ici là, la DAF travaille en étroite collaboration avec la Paierie départementale pour traiter les anomalies constatées.

La DRM a choisi un logiciel de suivi de la programmation et de l'exécution des travaux (Inspir) dont la mise en œuvre est prévue en 2025.

Recommandation n°4 : « Dans l'objectif de réduire l'absentéisme, formaliser un plan d'actions de formation initiale et continue à destination des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement, afin de sensibiliser aux gestes et postures adaptés ou de favoriser un reclassement. »

Chaque année, au moins depuis 2014, un plan de formation est élaboré afin de permettre à l'ensemble des agents des collèges de se former sur les techniques de nettoyage et d'entretien, mais aussi sur les règles d'hygiène et de sécurité et sur les conduites à tenir lors de travaux sensibles (travail en hauteur, utilisation de produits dangereux...), mais aussi le volet administratif (bases du numérique, word, excel) afin de favoriser d'éventuels reclassements sur des postes administratifs.

En lien étroit avec le service prévention de la DRH, la direction des collèges organise des visites sur site afin de prévenir les risques : études de postes et préconisations d'organisation du travail, conseils pour l'acquisition de matériels notamment des balais ergonomiques, des aspirateurs dorsaux, balayettes de table....

De plus, au niveau des travaux de rénovation ou de réfection des cuisines, le service prévention est désormais systématiquement associé en amont afin de s'assurer d'une bonne prise en compte de l'ergonomie des postes (pénibilité, gestes répétitifs) au niveau des aménagements prévus.

D'autre part, il y a une prise en compte systématique des agents présentant des restrictions (avec avis médical), par le biais de l'affectation de renforts dans les collèges concernés, afin de ne pas faire supporter la charge de travail au reste de l'équipe.

En 2023, les formations suivantes ont été réalisées :

- « La conduite en toute sécurité des outils utilisés pour l'entretien des espaces verts » (débroussailleuse, tondeuses, taille haie, broyeur) : tous les agents de maintenance des collèges concernés par ces travaux ont été formés.
- Le plan de maîtrise sanitaire et les règles relatives au plan de maîtrise sanitaire (PMS) : l'ensemble des agents intervenant en restauration a été formé en 2023 (93 agents).
- « Techniques d'hygiène et de désinfection des locaux sanitaires et des locaux administratifs » : sensibilisation aux risques liés aux postures et à l'utilisation des produits et du matériel.
- Le bruit dans les restaurants scolaires
- Numérique : le service informatique du Département a formé les agents des collèges aux notions de base et aux risques liés aux usages du numérique.

En 2024, en complément des formations annuelles récurrentes (règles d'hygiène, techniques de nettoyage et de travaux), des formations management sont programmées pour les chefs de cuisine, ainsi qu'un plan de formation global pour les agents de maintenance.

La formation « gestes et postures » n'étant plus proposée par le CNFPT, la Direction des Ressources Humaines a fait appel à un prestataire privé. Une session a été organisée pour le service des Archives en 2023. Au vu des retours très positifs, ces interventions sont inscrites au plan de formation 2024 (et le seront dans les suivants), à raison de 5 sessions par an à destination des agents les plus concernés par la manutention physique sur leurs postes de travail : agents d'entretien (service patrimoine), l'atelier du parc routier, agents des routes (une agence), agents des collèges, agents de la médiathèque.

Recommandation n°5 : « *Proposer à l'assemblée délibérante une délibération concernant la comptabilisation des dotations aux provisions, après évaluation des risques et charges liés aux jours épargnés sur compte épargne temps et aux contentieux en cours, conformément aux termes des articles L. 3321-1 et D. 3321-2 du code général des collectivités territoriales.* »

Lors du vote du budget primitif 2024 en date du 29 mars 2024, l'assemblée délibérante a délibéré favorablement pour la création d'une provision destinée à couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte épargne temps par l'ensemble des personnels à hauteur de 500 000 €.

Ce montant a été déterminé conformément à l'article D3321-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le président du conseil départemental doit constituer la provision à hauteur du risque constaté ». Cette provision pourra être ajustée en fonction de l'évolution des montants des indemnisations versées sur les exercices futurs.

Le risque lié aux contentieux ouverts en première instance est, aujourd'hui du moins, quasi inexistant et ne mérite pas une provision.

Recommandation n°6 : « *Constater les restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement.* »

Comme déjà indiqué lors de précédents contrôles, le Département constate bien les restes à réaliser lorsque cela est nécessaire et obligatoire. En effet, le Département a généralisé l'exécution de sa section d'investissement en pluriannuel avec des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) mis à jour au regard des échéanciers de paiement, à chaque réunion de l'assemblée et donc à la dernière réunion de l'exercice courant décembre. Cette actualisation fait systématiquement l'objet d'un vote. De fait, ceci rend inopérant la généralisation du mécanisme annuel des restes à réaliser. Par contre, le département constate bien des restes à réaliser, lorsque le service est fait et que la facture n'est pas arrivée à la clôture de l'exercice en investissement. Cela ne concerne que quelques exceptions. Par exemple, sur les exercices 2019 et 2020, des restes à réaliser ont été constatés respectivement à hauteur de 3 511,39 € et 7 953,90 € en dépense et 20 000 € et 4 055,86 € en recette.

Recommandation n°7 : « *Présenter à l'assemblée délibérante une convention-cadre relative au subventionnement à la régie « haut débit », conformément aux termes des articles L.32414 et L.32415 du code général des collectivités territoriales.* »

Le Département a bien approuvé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025 lors de la commission permanente du 20 janvier 2023.

Recommandation n°8 : « Mettre en place une comptabilité d'analyse des coûts attachés aux principales fonctions. »

La réglementation impose déjà une présentation croisée nature/fonctions permettant d'analyser les dépenses dans l'esprit de la comptabilité analytique, ce que le Département s'applique à mettre en œuvre dans ses documents budgétaires.

Par ailleurs, le Département dispose depuis de nombreuses années d'outils de requêtes automatisées lui permettant d'analyser finement les coûts selon différents périmètres (fonctions, directions, services, nature comptable...).

A cela viennent s'ajouter les premiers travaux du « service contrôle de gestion et aide au pilotage » créé au deuxième semestre 2023, comme par exemple :

- Aide à la structuration et mise en ligne sur le site intranet d'indicateurs stratégiques (à destination du comité de direction de la collectivité) et d'indicateurs de pilotage d'activité à destination des directions et services
- Analyse de coûts de différentes actions : organisation de manifestations culturelles, communication, fonction ménage ...

Ces outils vont au-delà de la comptabilité analytique puisqu'il s'agit d'une véritable aide à la décision stratégique pour les Conseillers départementaux, adaptés aux diverses compétences du Département.

Le Conseil Départemental

EN PREND ACTE

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ----- TROISIEME REUNION DE 2024
---	--

Séance du 21 juin 2024

Date de la convocation : 7 juin 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Monsieur Marc BEGORRE à Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Monique LAMON à Monsieur Bernard VERDIER, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Virginie SIANI WEMBOU.

Le quorum est atteint,

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2023

DOSSIER N°503

Monsieur Michel PÉLIEU, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président communiquant à l'assemblée le rapport d'activité des services du département pour l'année 2023,

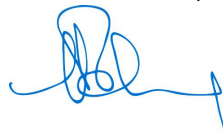
Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du rapport d'activité des services du département pour l'année 2023.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small upward stroke at the end.

Michel PÉLIEU

Chaque jour plus proche de vous



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

[hautespyrenees.fr](https://www.hautespyrenees.fr)

SOMMAIRE

06	Les instances
14	Les faits marquants
18	Les grands projets
24	Solidarité
32	Collèges, Bâtiments et Numérique
40	Routes et Mobilités
48	Développement Local
68	Ressources et Administration Générale
76	Communication
86	Rapport financier



En 2023, j'ai proposé aux élus de l'Assemblée départementale l'adoption d'un budget d'investissement record de 85 millions d'euros. Un montant historique voté à l'unanimité. Au-delà du chiffre, ce budget traduit d'abord une politique volontariste au service du territoire.

Là où d'autres collectivités ont été contraintes de réduire leurs investissements pour équilibrer leurs finances, la gestion rigoureuse dont nous faisons preuve depuis plusieurs années nous a permis de garder cette ambition intacte. Qu'ils soient réalisés directement par le Département ou indirectement par les collectivités que nous soutenons, notre dynamique d'investissement est essentielle pour accompagner le développement de l'activité économique, la création d'emplois et l'insertion des personnes en difficulté.

Le présent rapport d'activité dresse ainsi le bilan des grandes actions réalisées au cours de l'année 2023. Parmi les sujets majeurs, je retiens les avancées notables du déploiement de la fibre optique, faisant de nous le département le mieux couvert d'Occitanie avec 90 % de foyers éligibles. Ce chantier unique en France, entièrement financé par l'opérateur Orange, permettra à l'ensemble du territoire d'accéder au Très Haut Débit d'ici la fin 2024.

Cette dernière année, nous avons aussi assisté à l'envol de la fréquentation de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées, frôlant le cap des 600 000 passagers. Un succès sans précédent porté par l'arrivée de Volotea. J'ai été de ceux, au sein du Syndicat mixte Pyrénia, qui ont cru en la qualité de la candidature de cette compagnie lors de l'attribution de l'Obligation de Service Public pour l'exploitation de la liaison Paris-Orly. Les résultats sont à la hauteur de nos attentes avec des retombées économiques et touristiques majeures pour notre territoire. J'en suis le premier satisfait.

2023 a aussi été marquée par de nombreuses mesures de hausses salariales dans les métiers de la santé, du social et du médico-social. Une décision de l'Etat financée intégralement par le Département à hauteur de 2,8 millions d'euros. Une revalorisation nécessaire, tant ces métiers d'aide à la personne sont indispensables pour nous permettre d'assurer nos engagements envers les populations les plus fragiles, le cœur de notre action.

MICHEL PÉLIEU
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRÉNÉES

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

L'Assemblée départementale des Hautes-Pyrénées a été élue lors des élections départementales de juin 2021. Elle se compose de 34 conseillers départementaux élus sur 17 cantons, par binôme homme / femme. **Michel PÉLIEU** a été réélu Président du Conseil départemental le jeudi 1^{er} juillet 2021, jour de la séance d'installation du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées. Le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du Département. Il se réunit à l'initiative du Président Michel PÉLIEU, au moins une fois par trimestre ou à la demande du tiers de ses membres et sur un ordre du jour déterminé. Il fixe les grandes orientations de la politique départementale. Il vote chaque année le budget départemental.

En 2023, 5 réunions de l'Assemblée départementale ont eu lieu et 43 délibérations y ont été prises.



LA COMMISSION PERMANENTE

Après chaque renouvellement, le Conseil départemental procède à la détermination de la composition de la commission permanente et à l'élection de ses membres et lui délègue une partie de ses attributions. Au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, la commission permanente est composée du Président, de 10 Vice-Président(e)s et de 14 autres membres.

En 2023, 383 délibérations ont été prises au cours des 15 réunions de cette instance.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE :

Président :
Michel PÉLIEU

1^{ère} Vice-Présidente (Solidarités sociales, action territoriale et santé) :
Joëlle ABADIE

2^{ème} Vice-Président (Finances, département connecté, prospective) :
Laurent LAGES

3^{ème} Vice-Président (Environnement et ruralité) :
Bernard VERDIER

4^{ème} Vice-Présidente (Tourisme et relations transfrontalières) :
Maryse BEYRIÉ

5^{ème} Vice-Président (Routes et mobilités) :
Jean BURON

6^{ème} Vice-Présidente (Jeunesse, culture, sports et dynamique associative) :
Nicole DARRIEUTORT

7^{ème} Vice-Présidente (Bâtiments départementaux et vie des collèges) :
Pascale PÉRALDI

8^{ème} Vice-Président (Logement, habitat et développement urbain) :
Thierry LAVIT

9^{ème} Vice-Présidente (Ressources humaines) :
Monique LAMON

10^{ème} Vice-Président (Insertion, emploi et économie sociale et solidaire) :
Frédéric RÉ

Isabelle LAFOURCADE, Marc BEGORRE, Véronique THIRALT, Bernard POUBLAN, Marie PLANE, Louis ARMARY, Andrée DOUBRÈRE, Nicolas DATAS-TAPIE, Virginie SIANI WEMBOU, Frédéric LAVAL, Geneviève QUERTAIMONT, David LARRAZABAL, Laurence ANCIEN, Yannick BOUBÉE.

Elle se réunit deux fois par mois, à l'initiative de son Président. Comme pour le Conseil départemental, les délibérations sont adoptées à la majorité absolue.

LES COMMISSIONS SECTORIELLES

Le nombre des commissions et leur périmètre sont librement déterminés par le Conseil départemental après chaque renouvellement. Chaque commission désigne son Président et Vice-Président(e)s. Les commissions émettent des avis consultatifs sur les dossiers proposés. Ces avis sont présentés en séance plénière par un rapporteur désigné en son sein. Elles sont au nombre de six et chaque élu(e) est membre de deux d'entre elles.

1^{ÈRE} COMMISSION : SOLIDARITÉS SOCIALES

- Présidente : **Isabelle LAFOURCADE**
- Vice-Présidente : Geneviève QUERAIMONT
- Vice-Présidente : Andrée DOUBRÈRE

Joëlle ABADIE - Maryse CARRÈRE - Nicole DARRIEUTORT - Geneviève ISSON - Monique LAMON - Frédéric LAVAL - Pascale PÉRALDI - Frédéric RÉ - Virginie SIANI WEMBOU - Andrée SOUQUET

2^{ÈME} COMMISSION : SOLIDARITÉS TERRITORIALES

- Président : **Marc BÉGORRE**
- Vice-Présidente : Evelyne LABORDE
- Vice-Présidente : Laurence ANCIEN

Maryse BEYRIÉ - Pierre BRAU-NOGUÉ - Maryse CARRÈRE - Nicolas DATAS-TAPIE - Laurent LAGES - Thierry LAVIT - Marie PLANE - Frédéric RÉ - Jean-Michel SÉGNERÉ - Andrée SOUQUET - Bernard VERDIER

3^{ÈME} COMMISSION : INFRASTRUCTURES, COLLÈGES, MOBILITÉS

- Président : **Louis ARMARY**
- Vice-Président : Stéphane PEYRAS
- Vice-Président : Pierre BRAU-NOGUÉ

Laurence ANCIEN - Maryse BEYRIÉ - Yannick BOUBÉE - Jean BURON - Pascale PÉRALDI - Bernard POUBLAN - Marie-Françoise PRUGENT - Geneviève QUERAIMONT - Véronique THIRAULT

4^{ÈME} COMMISSION : JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET CADRE DE VIE

- Présidente : **Geneviève ISSON**
- Vice-Présidente : Véronique THIRAULT
- Vice-Président : David LARRAZABAL

Joëlle ABADIE - Louis ARMARY - Gilles CRASPAY - Nicole DARRIEUTORT - Nicolas DATAS-TAPIE - Evelyne LABORDE - Isabelle LAFOURCADE - Thierry LAVIT - Stéphane PEYRAS - Jean-Michel SÉGNERÉ - Virginie SIANI WEMBOU

5^{ÈME} COMMISSION : FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, NUMÉRIQUE

- Président : **Gilles CRASPAY**
- Vice-Président : Yannick BOUBÉE
- Vice-Présidente : Marie-Françoise PRUGENT
- Rapporteur Général du Budget : Frédéric LAVAL

Jean BURON - Andrée DOUBRÈRE - Laurent LAGES - Monique LAMON - David LARRAZABAL - Bernard POUBLAN - Bernard VERDIER

6^{ÈME} COMMISSION : PROJET DE TERRITOIRE ET PROSPECTIVE

- Président : **Jean-Michel SÉGNERÉ**
- Vice-Présidente : Marie PLANE

Joëlle ABADIE - Marc BÉGORRE - Pierre BRAU-NOGUÉ - Gilles CRASPAY - Geneviève ISSON - Laurent LAGES - David LARRAZABAL - Pascale PÉRALDI



Michel PÉLIEU
Président du Département
des Hautes-Pyrénées
Neste-Aure-Louron



Joëlle ABADIE
Vice-Présidente
Solidarités sociales, action territoriale et santé
La Vallée de l'Arros et des Baïses



Laurent LAGES
Vice-Président
Finances, département connecté,
prospective
La Vallée de la Barousse



Bernard VERDIER
Vice-Président
Environnement et ruralité
Les Coteaux



Maryse BEYRIÉ
Vice-Présidente
Tourisme et relations transfrontalières
Neste-Aure-Louron



Jean BURON
Vice-Président
Routes et mobilités
Bordères-sur-l'Échez



Nicole DARRIEUTORT
Vice-Présidente
Jeunesse, culture, sports et dynamique
associative
La Haute-Bigorre



Pascale PÉRALDI
Vice-Présidente
Bâtiments départementaux et vie des collèges
La Vallée de la Barousse



Thierry LAVIT
Vice-Président
Logement, habitat et développement urbain
Lourdes 1



Monique LAMON
Vice-Présidente
Ressources humaines
Les Coteaux



Frédéric RÉ
Vice-Président
Insertion, emploi et économie sociale
et solidaire
Val d'Adour - Rustan - Madiranais



Isabelle LAFOURCADE
Présidente de la commission
Solidarités sociales
Vic-en-Bigorre



Marc BÉGORRE
Président de la commission
Solidarités territoriales
Ossun



Louis ARMARY
Président de la commission
Infrastructures, collèges et mobilités
La Vallée des Gaves



Geneviève ISSON
Présidente de la commission
Jeunesse, vie associative et cadre
de vie
Aureilhan



Gilles CRASPAY
Président de la commission
Finances, ressources humaines,
numérique
Tarbes 2



Jean-Michel SÉGNERÉ
Président de la commission
Projet de territoire et prospective
Moyen-Adour



Bernard POUBLAN
Membre de la commission permanente
Vic-en-Bigorre



Nicolas DATAS-TAPIE
Membre de la commission permanente
La Vallée de l'Arros et des Baïses



Yannick BOUBÉE
Membre de la commission permanente
Aureilhan



Frédéric LAVAL
Membre de la commission permanente
Rapporteur Général du Budget
Tarbes 1



David LARRAZABAL
Membre de la commission permanente
Tarbes 3



Véronique THIRAULT
Membre de la commission permanente
Val d'Adour - Rustan - Madiranais



Marie PLANE
Membre de la commission permanente
Lourdes 2



Andrée DOUBRÈRE
Membre de la commission permanente
Tarbes 2



Laurence ANCIEN
Membre de la commission permanente
Tarbes 3



Virginie SIANI WEMBOU
Membre de la commission permanente
Tarbes 1



Geneviève QUERAIMONT
Membre de la commission permanente
Moyen-Adour



Andrée SOUQUET
Bordères-sur-l'Échez



Pierre BRAU-NOGUÉ
La Haute-Bigorre



Evelyne LABORDE
Lourdes 1



Stéphane PEYRAS
Lourdes 2



Marie-Françoise PRUGENT
Ossun

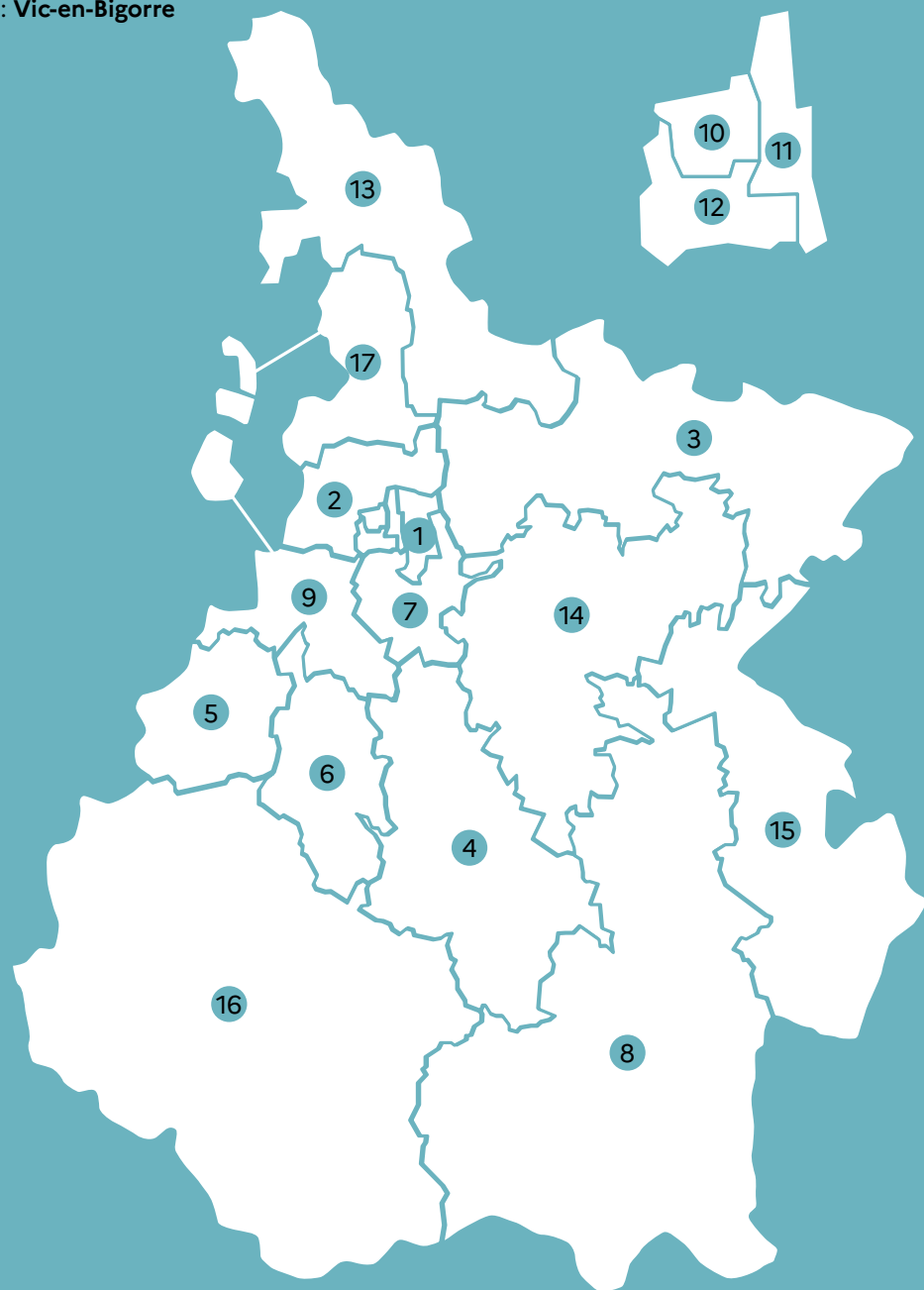


Maryse CARRÈRE
La Vallée des Gaves

LES CANTONS

canton n° 1 : Aureilhan
 canton n° 2 : Bordères-sur-l'Échez
 canton n° 3 : Les Coteaux
 canton n° 4 : La Haute-Bigorre
 canton n° 5 : Lourdes 1
 canton n° 6 : Lourdes 2
 canton n° 7 : Moyen Adour
 canton n° 8 : Neste, Aure et Louron
 canton n° 9 : Ossun
 canton n° 10 : Tarbes 1
 canton n° 11 : Tarbes 2
 canton n° 12 : Tarbes 3
 canton n° 13 : Val d'Adour-Rustan-Madiranais
 canton n° 14 : La Vallée de l'Arros et des Baïses
 canton n° 15 : La Vallée de la Barousse
 canton n° 16 : La Vallée des Gaves
 canton n° 17 : Vic-en-Bigorre

17 cantons
 34 élus
 1 binôme homme/femme
 par canton



LES CHIFFRES CLÉS

229 788
 HABITANTS DU DÉPARTEMENT
 (INSEE 2020)



1 habitant sur 5
 A MOINS DE 20 ANS

1 habitant sur 4
 A PLUS DE 60 ANS



469
 COMMUNES

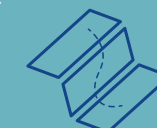
8
 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



1
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



51hab./km²
 DENSITÉ DE POPULATION



4 464 km²
 SUPERFICIE TOTALE DU DÉPARTEMENT

2023, poursuite de la dynamique engagée

En 2023, nous avons poursuivi la mise en œuvre du plan d'action de la mandature grâce à l'engagement des agents départementaux aux côtés de nos élus.

Seul ou avec ses partenaires, le Département a su relever l'ensemble des défis qui se sont imposés à lui. Les décisions de l'Assemblée départementale se sont concrétisées au travers de multiples sujets dans le domaine du social, de l'éducation, des infrastructures ou encore de l'aménagement territorial et de la culture.

On notera par exemple la définition de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance, de lutte contre la pauvreté et la mise en œuvre de l'ensemble des mesures réglementaires dans le champ du social.

L'action des agents de la collectivité, c'est aussi la mise en œuvre d'une politique d'investissement volontariste, qui s'est traduite par la livraison de chantiers d'envergure comme le bâtiment de la Direction de la Solidarité Départementale à la Place Ferré, de nombreux travaux de rénovations thermiques et photovoltaïques dans les collèges, sans parler des chantiers routiers et des 180 kilomètres de chaussées renouvelées.

L'Assemblée départementale a également décidé la mise en place d'une nouvelle aide à la restauration scolaire pour les boursiers, ou encore l'augmentation des enveloppes des appels à projet à destination des collectivités du territoire.

Dans le domaine culturel, la réalisation du schéma de lecture publique et la deuxième édition du Festival 65^{ème} Avenue ont complété la promotion du département ainsi que les événements culturels, tels que l'exposition « Jardins Imaginaires », ou sportifs mettant en valeur notre institution et notre territoire.

Ces quelques exemples montrent la diversité des missions, l'étendue des compétences et l'engagement quotidien des agents.

L'année 2023 a été une année de défis. Nous avons été confrontés à l'inflation, à la hausse des prix de l'énergie mais la gestion efficace de notre budget nous a permis de faire face à ces contraintes conjoncturelles tout en maîtrisant les équilibres.

En 2024, nous poursuivrons nos efforts et grâce à l'implication de tous les agents départementaux, nous pourrons mener notre action dans la même dynamique pour construire un avenir meilleur pour les Haut-Pyrénéens.

PASCAL SAUREL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

FAITS MARQUANTS 2023



Les rendez-vous jeunesse de la rentrée !
P. 20



Le chantier des Archives départementales se poursuit
P. 21



Le Département adopte son plan vélo 2024-2034
P. 46



Un accompagnement renforcé des collectivités
P. 50



L'aéroport décolle
P. 23



Veiller à la santé de tous
P. 30



Tour de France : un duel mythique
P. 56



Loudenvielle-Peyragudes, capitale du VTT mondial
P. 59



Préserver le pouvoir d'achat des familles
P. 35



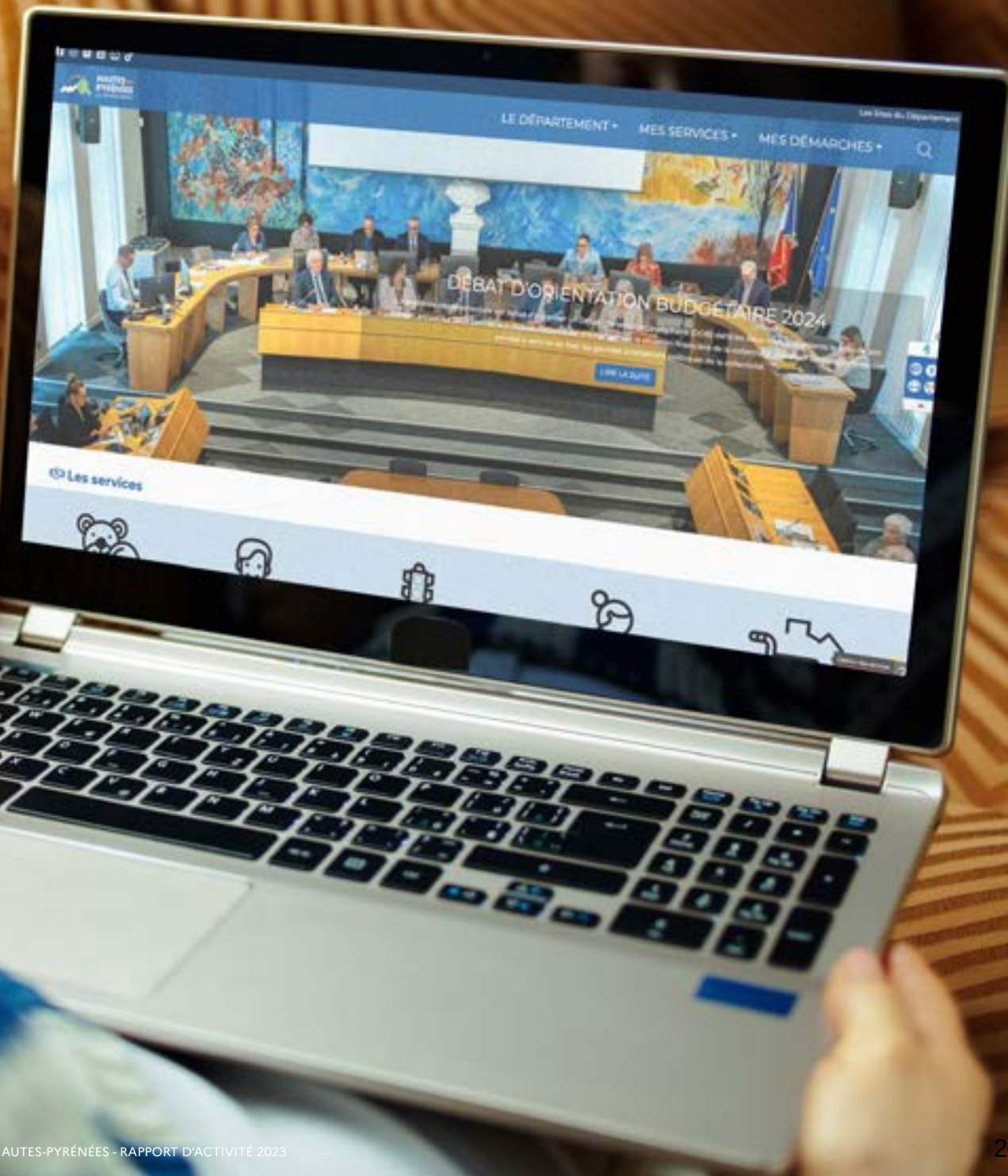
La Solidarité départementale fait peau neuve
P. 38



Jardins imaginaires
P. 63



Optimiser le pilotage stratégique
P. 75



2023 EN IMAGES



LES GRANDS PROJETS

HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

Les rendez-vous jeunesse de la rentrée !

Fête des 3^{èmes} et le Festival 65^{ème} Avenue

Pleinement inscrits dans le cadre du Pacte Jeunesse, deux événements majeurs viennent incarner la stratégie Jeunesse du Département : la Fête des 3^{èmes} et le Festival 65^{ème} Avenue. Les objectifs sont de mobiliser les acteurs de la jeunesse, renforcer la visibilité de leurs actions et promouvoir la vitalité du territoire.

La première Fête des 3^{èmes} a eu lieu vendredi 8 septembre à l'Hôtel du Pradeau à Tarbes. Organisée dans les locaux du Conseil départemental, 200 élèves de 6 collèges du département ont présenté à leurs camarades les projets (culturels, sportifs, etc.) qu'ils avaient menés à bien l'année précédente.

Samedi 9 septembre, le Département a ouvert ses portes aux familles et aux jeunes pour la deuxième édition du festival 65^{ème} Avenue. L'après-midi, les visiteurs ont pu s'initier et assister à des démonstrations de plusieurs disciplines urbaines (graff, skateboard, basket-ball, street workout, danse hip-hop, etc.). La Médiathèque départementale a également plongé les plus jeunes au cœur de la littérature Jeunesse.

En soirée, plus de 2 000 personnes ont assisté au spectacle vertigineux de la compagnie Les Lézards Bleus, puis au concert du groupe Berywam, champion du monde de beatbox et suivi par plus de 20 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux.

CHIFFRES CLÉS :

2 000 spectateurs

90 agents mobilisés



Le chantier des Archives départementales se poursuit

Archives départementales

D'ici 2025, le bâtiment de l'ancienne École normale, situé en plein centre-ville de Tarbes, accueillera les nouvelles Archives départementales des Hautes-Pyrénées. « Il s'agit là d'un de nos projets les plus emblématiques et probablement l'un des plus beaux sur le plan architectural, mélangeant à la fois modernité et tradition » selon les mots du Président, Michel Pélieu.

L'année 2023 aura été la phase de chantier amenant le plus de transformations sur le site. En effet, les opérations de démolition et de géothermie se sont succédé.

Il s'agit du plus grand chantier de bâtiment lancé par le Département ces dernières années. Le projet est immense, tant sur le volet technique qu'architectural.

Au final, 5 600 m² de surface seront construits en cœur de ville pour créer un véritable lieu de mémoire, de culture et d'accueil.

Trois nouvelles ailes dédiées au stockage des archives seront construites autour du bâtiment principal. Des espaces dans lesquels la température ne fluctuera

pas de plus d'un degré par jour grâce à une isolation et une ventilation parfaitement adaptées. Au total, près de 25 km d'archives pourront être entreposées dans cette nouvelle structure.

Quant au corps central, entièrement rénové et restauré, il accueillera une salle de lecture mais également un espace pédagogique dédié à l'accueil des scolaires. Le bâtiment disposera également d'une salle d'exposition et d'une salle de conférence.

Au-delà de la conservation des archives, l'ambition affichée par le Département est de faire de ce site une véritable maison de l'histoire et de la culture ouverte au public. Un nouveau lieu de vie en plein

cœur de Tarbes, destiné à enrichir l'offre culturelle des Hautes-Pyrénées.

La livraison globale de l'équipement est prévue au 1^{er} trimestre 2025, dernière étape avant le déménagement des documents depuis les magasins actuels des Archives.

CHIFFRES CLÉS :

Budget global
22 M€ TTC

Subventions totales perçues
4 M€

Près de 90 % du territoire éligible à la fibre

Fibre optique

En 2017, le Département a signé avec Orange et l'Etat un accord historique permettant de rendre éligible à la fibre optique l'ensemble des foyers du territoire d'ici la fin de l'année 2024.

La fibre optique permet d'accéder à une connexion internet très haut débit. Elle facilite ainsi le maintien et le développement d'activités économiques dans les zones rurales en leur permettant de disposer des mêmes atouts que les grands centres urbains.

Fin 2023, plus de 155 000 foyers sur 177 000 recensés dans le département sont éligibles à une connexion internet via la fibre optique, soit près de 90 % du territoire. D'après une enquête de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse), le taux de réussite de raccordement figure parmi les meilleurs de France.

Ce chantier d'ampleur a la particularité d'être financé entièrement par l'entreprise Orange sur ses fonds propres, un cas unique en France. Il n'engage donc pas d'argent public.

Grâce à ce contrat, plusieurs millions d'euros d'économies ont pu être réalisés, permettant de les réorienter vers d'autres projets au bénéfice du territoire et de ses habitants : FAR, appels à projets pour le développement territorial et à la dynamisation des communes urbaines, pôles touristiques, routes départementales, eau potable et assainissement, collèges...

Lors de l'Assemblée départementale du 6 octobre 2023, le Président Michel Pélieu a invité Jean-Christophe Arguillère, ancien Directeur régional d'Orange ayant conclu les négociations avec le Département. A cette occasion, M. Arguillère a reçu la médaille départementale en témoignage et reconnaissance de son travail, sa qualité d'écoute et son engagement.



L'aéroport décolle

Syndicat Mixte Pyrénia

Après un ralentissement des échanges lié à la crise sanitaire, la reprise du trafic amorcée en 2022 s'est poursuivie dans le secteur du transport aérien et l'industrie aéronautique. En effet, avec près de 590 000 passagers au total et 90 000 passagers sur les segments charters, l'année 2023 confirme la bonne santé de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées.



Les indicateurs de fréquentation de l'aéroport sont le résultat de plusieurs éléments concordants. Tout d'abord, l'obligation de service public pour l'exploitation de la liaison Paris-Orly avec la compagnie Volotea offre aux usagers une grande souplesse dans leurs déplacements vers la capitale. La ligne Lourdes-Paris atteint un taux de remplissage de plus de 80 %. Enfin, la reprise générale du trafic sur toutes les destinations low-cost s'est confirmée en 2023.

12 destinations dans 7 pays, desservies par 3 compagnies aériennes, sont programmées à l'heure actuelle à l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Le lancement de la consultation concernant la réfection et l'élargissement de la piste ainsi que l'achèvement de plusieurs projets majeurs dont le système de sécurité incendie devraient permettre à l'aéroport de continuer son développement dans les années à venir.

Contribution du Département

La contribution apportée par le Département au Syndicat Mixte Pyrénia en 2023 est de 610 288 € en fonctionnement et 1 072 861 € en investissement.

CHIFFRES CLÉS :

590 000 passagers au total

90 000 passagers sur les segments charters

12 destinations proposées

SOLIDARITÉ

Conseil de Famille

Aide Sociale à l'Enfance

Le Conseil de Famille examine les conditions d'adoptabilité d'un enfant et détient la responsabilité d'autoriser le placement des pupilles en vue d'adoption. Il analyse la situation des enfants à tout moment à la demande du tuteur, de l'un de ses membres, de l'enfant lui-même ou du responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Un Conseil de Famille, ça sert à quoi ?

Les actes d'admission provisoire et définitive en qualité de pupille de l'Etat sont pris par le Président du Département et transmis au tuteur le plus rapidement possible après la naissance de l'enfant et, en tout état de cause, avant l'expiration du délai de deux mois pour l'acte d'admission définitive.

Il examine dans les meilleurs délais possibles, à l'expiration du délai de deux mois (délai de rétractation) la situation des enfants dont la filiation n'est pas établie ou inconnue et qui ont été remis au service de l'ASE.

Enfin, il examine dans les deux mois la situation des enfants définitivement admis en qualité de pupille de l'Etat.

Parmi les dossiers présentés par l'ASE, le Conseil de Famille désigne la famille agréée qu'il estime susceptible d'offrir les conditions d'accueil les plus favorables pour l'enfant, en vue de son adoption.

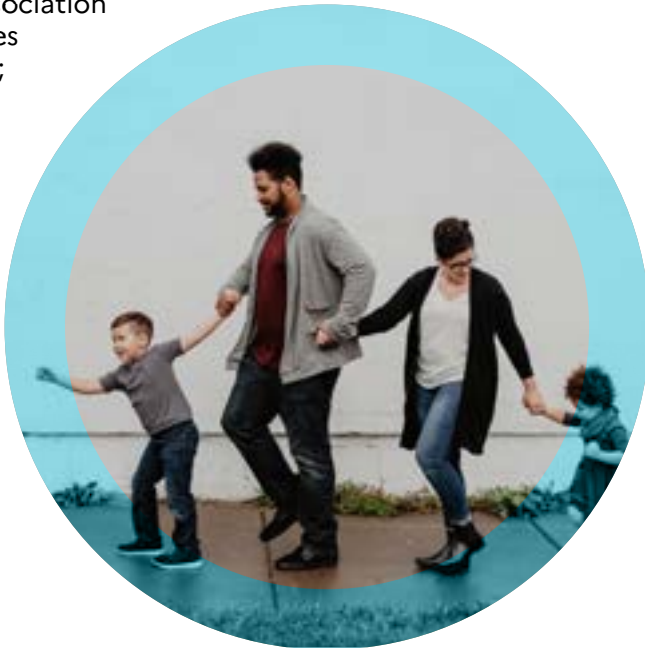
En 2023, le Conseil de Famille de notre département s'est réuni 8 fois et a étudié la situation de 23 pupilles de l'Etat.

Qui compose le Conseil de Famille ?

Dans notre département, et conformément aux textes réglementaires, le Conseil de Famille est composé de :

- un représentant du Préfet, tuteur des pupilles de l'Etat ;
- deux représentants du Conseil départemental désignés sur proposition du Président : M^{mes} Joëlle Abadie et Isabelle Lafourcade ;
- deux membres d'associations familiales, issus de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et de l'Association Enfance et Familles d'Adoption (EFA) ;

- un membre de l'association des anciens pupilles de l'Etat choisie par le représentant de l'Etat : l'association IRIS ;
- un membre de l'association d'assistants familiaux choisie par le représentant de l'Etat : l'association des Assistantes Familiales et Maternelles des Hautes-Pyrénées ;
- deux personnes qualifiées en raison de l'intérêt qu'elles portent à la protection de l'enfance et de la famille désignées par le représentant de l'Etat : un Educateur Spécialisé et un Coordinateur de l'association Réseau Accompagnement Solidarité.



Ensemble, c'est tout

Habitat inclusif

Le Département des Hautes-Pyrénées soutient le développement des habitats inclusifs pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap par le financement de l'Aide à la Vie Partagée (AVP).

L'habitat inclusif s'adresse aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitat regroupé. Les résidents d'un habitat inclusif peuvent bénéficier d'une Aide à la Vie Partagée qui permet de financer l'animation, mais aussi la coordination du projet de vie sociale et la régulation du « vivre ensemble ».

En 2023, le Département a conventionné avec 17 porteurs de projets d'habitats inclusifs pour le financement de l'Aide à la Vie Partagée sur une durée de 7 ans. Ces 17 projets représentent 158 Aides à la Vie Partagée accordées par le Département. Sur ces

17 habitats, 10 sont d'ores et déjà ouverts.

Un coordonnateur garantit l'expression des souhaits et des besoins de chaque habitant au quotidien. Il veille à ce que chacun trouve sa place, assure un rôle de médiateur et accompagne les transitions (arrivée ou départ d'un habitant) en lien avec les familles.

Par son accompagnement technique et financier, le Département engage les porteurs de projets à inscrire les habitats dans leur environnement (services, offres culturelles et sportives, commerces, solutions de mobilité) et dans la vie du

quartier et de la commune. La mixité des publics est fortement encouragée.

L'habitat inclusif, c'est vivre mieux en vivant ensemble.

CHIFFRES CLÉS :

490 000 €
financés au titre de l'AVP

Un habitat inclusif est composé de **9** personnes en moyenne dans les Hautes-Pyrénées

De l'aide pour un meilleur service à domicile

Autonomie

Le Département des Hautes-Pyrénées poursuit une politique active de soutien à domicile et se mobilise aux côtés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ainsi, en 2023, le Département s'est engagé dans l'attribution d'une dotation complémentaire aux SAAD pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur, bénéficiaire de l'APA ou de la PCH.

La dotation qualité permet aux SAAD de percevoir une dotation complémentaire en 2023, d'un montant maximum de 3,14 € par heure d'APA et de PCH effectuée. Elle est allouée par le Département et est financée en intégralité par la CNSA.

Les structures bénéficiant de la dotation qualité s'engagent à réaliser des actions visant plusieurs objectifs :

- accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;
- intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ;
- contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ;
- apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées ;
- améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ;
- lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

12 SAAD ont été retenus après le premier appel à candidature fin 2022. Des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ont été élaborés avec chacun d'entre eux pour une période de 5 ans.



Le Département a souhaité également améliorer la couverture territoriale et encourager les déplacements sur des zones isolées (rurales et de montagne) afin de mieux répondre aux besoins des Haut-Pyrénéens. Un panel d'actions a ainsi été mis en place pour favoriser la mobilité des intervenants.

Glossaire

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
PCH : Prestation Compensation du Handicap
SAAD : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
CPOM : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CHIFFRES CLÉS :

12 CPOM signés

3,3 M€ de crédits attribués aux SAAD au titre de la dotation qualité

Favoriser le retour à l'emploi

Stratégie pauvreté

Le Département des Hautes-Pyrénées et l'État s'engagent dans la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi.

Fortement impliqué depuis plusieurs années dans une politique d'investissement et de développement social, le Département s'est engagé aux côtés de l'État dans la Stratégie de lutte contre la Pauvreté. Sa mise en œuvre traduit les ambitions communes du Conseil départemental et de l'État d'offrir une égalité des chances à tous les Haut-Pyrénéens, de renforcer la cohésion sociale sur notre territoire et de faire de l'accès à l'emploi une priorité et un levier de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, sur la période 2019-2023, la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) a permis de déployer au

niveau départemental « la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ». Cette stratégie comporte deux volets : un volet de mesures socles communes à tous les Départements et un volet de mesures laissées à l'initiative des Départements :

- Actions dites « engagement socle » : obligatoires et communes à l'ensemble des Départements, elles sont orientées autour de grandes priorités (accueil social de proximité, formation des travailleurs sociaux, référent parcours, prévention spécialisée, etc.).

- Mesures à l'initiative du Département : elles viennent renforcer les actions déjà engagées par le Conseil départemental, notamment

en matière de retour à l'emploi et de développement social.

A titre d'exemple, les actions d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ont été fortement soutenues. La formation des travailleurs sociaux a également été financée pour accompagner au mieux les professionnels dans les évolutions de leurs pratiques.

S'appuyant sur une approche territoriale concertée et adaptée aux spécificités locales, la Stratégie Pauvreté a contribué à consolider une dynamique de partenariat et à renforcer l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Un pacte des Solidarités prolongera la Stratégie Pauvreté pour la période 2024-2027 et sera déployé à partir du 1^{er} trimestre 2024 pour les départements qui souhaitent continuer à s'engager.



CHIFFRES CLÉS :

20 actions financées : 6 actions socles et 14 actions à l'initiative du Département

2,2 M€ de crédits Etat mobilisés par le Département sur la période 2019-2023

Veiller à la santé de tous

Stratégie santé

La santé ne fait pas partie des compétences obligatoires du Conseil départemental, ce qui n'empêche pas la collectivité de mener une politique volontariste pour faire face à la pénurie de médecins. Le Département des Hautes-Pyrénées s'engage afin de veiller à la santé de tous et notamment des plus fragiles.

Devant cet enjeu de santé publique, le Département souhaite mettre en place une stratégie d'intervention partenariale et concertée pour poursuivre ses actions volontaristes afin de lutter contre la désertification médicale.

Début 2023, une réflexion a été lancée pour travailler à l'amélioration de l'accès aux soins et poursuivre les démarches complémentaires jusqu'alors menées dans une approche collective en lien avec les acteurs de santé et les territoires. Ainsi, des

propositions d'actions seront prochainement soumises à l'Assemblée départementale. Cette stratégie viendra consolider les actions déjà menées par le Département en termes de santé.

Quelles sont les actions du Département en matière de santé ?

- Le Département a mis en place un Projet de Territoire au sein duquel figure le chantier HaPy Santé visant à renforcer l'attractivité des Hautes-Pyrénées auprès des médecins et les inciter à s'y installer ;

- il accompagne financièrement les projets de création ou d'extension de maisons médicales portés par les collectivités locales (communes et intercommunalités) ;
- il est propriétaire d'un camion médicalisé (TIMM) mis à disposition de l'ARS pour mener des campagnes de prévention et de dépistage sur tout le territoire ;
- il participe au plan de financement du PIPAC (lutte contre le cancer du péritoine) ;
- il a soutenu la première édition du Printemps de la CPTS Tarbes-Adour ;
- il met à disposition 5 logements pour favoriser l'accueil des internes en médecine venant effectuer un stage dans les Hautes-Pyrénées ;
- il a financé le centre de soins non programmé.

L'implication du Département dans la politique santé est donc amenée à se poursuivre et à se renforcer dans les années à venir.



Projet Régional de Santé 2023-2028 : l'avis du Conseil départemental

Projet Régional de Santé

Le Projet Régional de Santé Occitanie constitue la feuille de route de l'Agence Régionale de Santé. Il formule des orientations et actions concrètes pour les 5 prochaines années.

Quelle est l'implication du Conseil départemental dans le PRS ?

Conformément à la loi, le PRS doit faire l'objet d'une consultation réglementaire dans les 3 mois suivant sa publication. Les élus de l'Assemblée départementale sont ainsi amenés à se prononcer et émettre un avis sur le document et ses différentes propositions.

Que dit le PRS à propos des Hautes-Pyrénées ?

Sur les 109 objectifs établis par le PRS en Occitanie, 22 concernent directement le département des Hautes-Pyrénées. Trois champs d'actions prioritaires ont été définis :

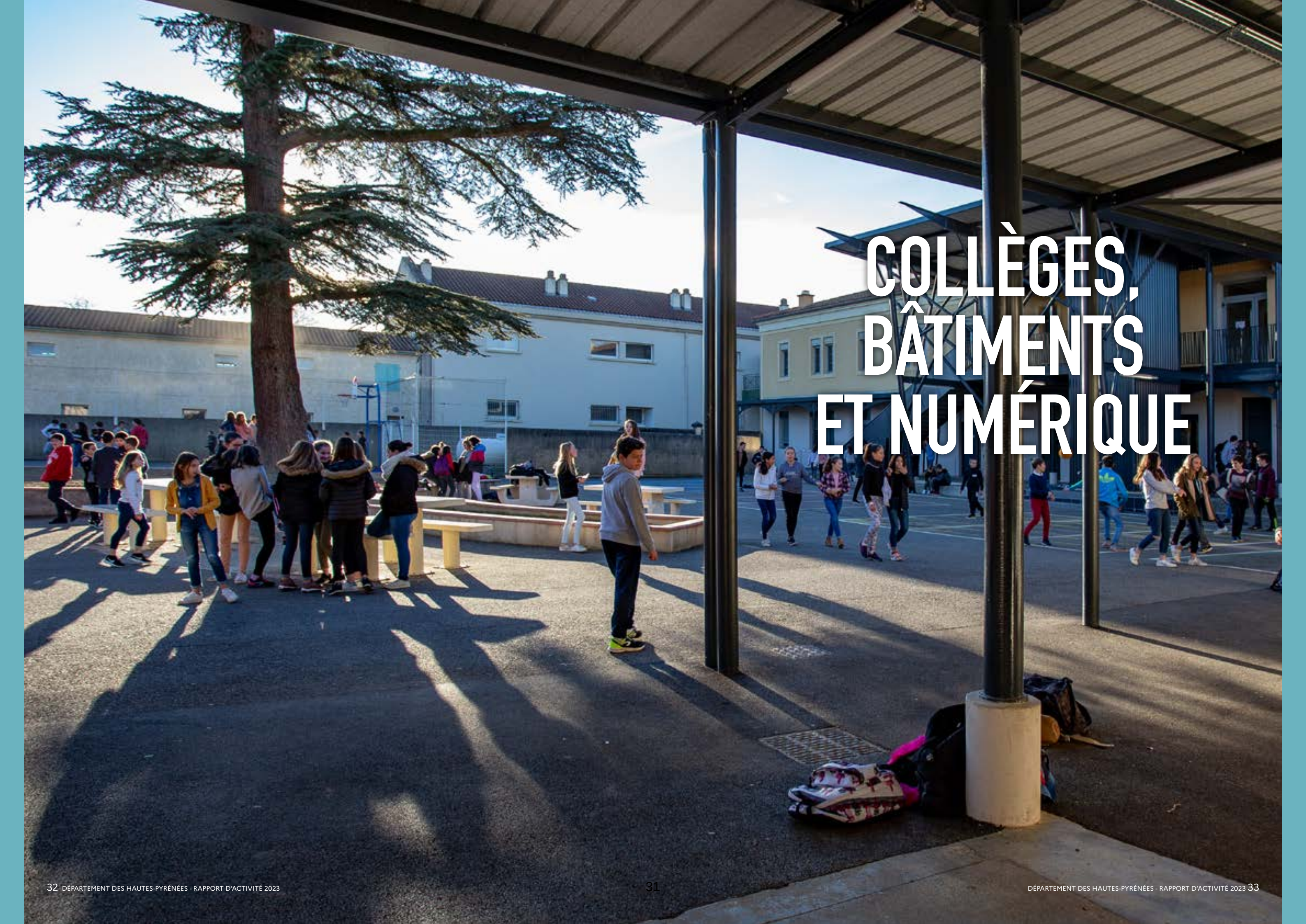
- le renforcement des services de soins non programmés ;
- le développement de la prévention ;
- la recomposition hospitalière.

Avis du Conseil départemental

Conformément à la procédure de consultation réglementaire, le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées a émis un avis favorable (26 voix pour) sur le projet lors de la session plénière du 6 octobre 2023.

Glossaire

PRS : Projet Régional de Santé
ARS : Agence Régionale de Santé
TIMM : Télé Imagerie Médicale Mobile
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
PIPAC : Chimiothérapie intrapéritonéale Pressurisée par Aérosols



COLLÈGES, BÂTIMENTS ET NUMÉRIQUE

Bien manger au collège

Restauration scolaire

La qualité des repas proposés aux élèves est une priorité. L'objectif est de garantir le meilleur service tout en préservant le budget des familles.

Des repas de qualité

Le Département produit environ 6 000 repas par jour pour les collégiens scolarisés dans les 18 collèges publics. Chaque établissement possède sa propre cuisine. 36 cuisiniers (chefs et seconds) et 93 agents d'entretien et de restauration produisent et assurent le service de ces repas.

Une assiette de qualité servie aux collégiens grâce :

- au savoir-faire des agents ;
- à l'utilisation, en priorité, de produits frais et de saison en favorisant l'approvisionnement local ;
- au respect de l'équilibre nutritionnel prévu par les textes et la validation

des menus par une diététicienne ;

- à du matériel de cuisine performant ;
- à l'application de strictes règles d'hygiène (formation continue des agents et analyses régulières).

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Département sensibilise et accompagne les collèges à la lutte contre le gaspillage alimentaire. 10 établissements se sont lancés dans la démarche : les collèges Voltaire et Victor Hugo à Tarbes, La Serre de Sarsan à Lourdes, Beaulieu à Saint-Laurent de-Neste, Gaston Fébus à Lannemezan,

Paul Valéry à Séméac, Maréchal Foch à Arreau, Blanche Odin à Bagnères-de-Bigorre, Astarac-Bigorre à Trie-sur-Baïse et Val d'Arros à Tournay.

Chaque établissement est signataire d'une charte d'engagement. Il décide de la conduite à adopter en fonction des habitudes de consommation constatées dans son restaurant scolaire.

Une réduction d'environ 4 kg de nourriture jetée par élève et par an a été constatée dans les établissements participants, soit une économie de près de 4 000 € pour les collèges. L'objectif du Département est d'étendre cette démarche à l'ensemble de ses collèges.



Préserver le pouvoir d'achat des familles

Collèges

Au regard de l'inflation (+ 10 %) sur les produits alimentaires, le Département a décidé en 2023, de prendre à sa charge une part importante de cette hausse afin de limiter l'impact sur les familles.

Ainsi, pour les tarifs restauration 2023, la participation du Département au prix d'un repas (base forfait demi-pension sur 4 jours) s'élevait à 4,80 € soit 58,5% du coût total d'un repas qui est de 8,20 €.

Le montant restant à la charge des familles était de 3,40 €/repas.

Nouvelle aide aux boursiers

Afin d'aider les familles les plus modestes, les élus du Département ont voté en 2023 un nouveau dispositif d'aide financière pour les élèves boursiers (à partir de l'année scolaire 2023/2024).

Chaque demi-pensionnaire (DP 4/5) scolarisé au sein d'un collège public du départe-

ment, titulaire d'une bourse de l'Education nationale et dont les parents sont domiciliés dans les Hautes-Pyrénées, bénéficiera d'une aide à la restauration dont le montant varie de 45 € à 80 € selon le taux de bourse octroyé.

Cette aide vient en complément des bourses nationales, aucune démarche n'est à effectuer par les familles. Elle est versée à l'établissement d'affectation afin d'être déduite directement de la facture du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire.

L'impact financier de cette nouvelle mesure est évalué à 105 000 € pour le Département en 2024.

CHIFFRES CLÉS :

3,40 € : montant restant à la charge des familles par repas

58,5 % du prix total d'un repas est pris en charge par le Département

Entre **45** et **80 €** d'aide complémentaire pour les élèves boursiers



Favoriser la réussite scolaire

Numérique dans les collèges

Le Département des Hautes-Pyrénées porte une politique ambitieuse envers la jeunesse et accompagne les projets éducatifs, notamment en matière de numérique. Pour permettre aux élèves issus des collèges publics sous gestion départementale d'étudier dans les meilleures conditions, le Conseil départemental a mis en œuvre un grand chantier de renouvellement du matériel numérique des établissements.

Le Département a souhaité fournir aux collégiens des équipements modernes afin de leur permettre de réussir et de s'épanouir pleinement dans les collèges des Hautes-Pyrénées.

Au total, **c'est un investissement de plus de 1,25 M€** que porte le Département au profit des collégiens. Ce montant a permis de renouveler une grande partie du parc informatique des collèges : ordinateurs, vidéoprojecteurs, matériels d'impression, tablettes, etc...

Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne.

Pour les collégiens issus des 3 cités scolaires (La Serre de Sarsan à Lourdes, René Billères à Argelès-Gazost et Pierre Mendes-France à Vic-en-Bigorre), le Département apporte son financement à la Région Occitanie chargée de la compétence informatique.

Investir dans les collèges, c'est plus que jamais préparer l'avenir.

CHIFFRES CLÉS :

5 agents du Département dédiés à la maintenance informatique

200 bornes Wi-Fi

1 930 PC et moniteurs

400 vidéoprojecteurs

160 imprimantes

50 photocopieurs

930 tablettes élèves constituant **62** « classes mobiles » ;

265 tablettes enseignants

Améliorer le confort des collégiens

Rénovation thermique et déploiement du photovoltaïque

Rénovation thermique, extension, requalification, embellissement... autant d'actions menées par le Département pour améliorer le confort d'usage et la sobriété énergétique de nos installations.



CHIFFRES CLÉS :

Opérations thermiques :

7,2 M€ investis

Déploiement du

photovoltaïque : **1,62 M€**



Un total de 7,2 M€ investis

Depuis plusieurs années, un vaste programme de réhabilitation a été lancé dans l'ensemble des collèges. En 2023, près de 7,2 M€ ont été investis dans des travaux de rénovation. Une part importante de cette somme est notamment dédiée à la rénovation thermique. Parmi les établissements concernés : les collèges Voltaire et Paul Eluard à Tarbes, Val d'Arros à Tournay, ainsi que Jean Jaurès à Maubourguet ont fait l'objet de travaux spécifiques (isolation par l'extérieur, remplacement de menuiseries, isolation toiture/sous-sol, etc.).

Déploiement du photovoltaïque : 1,62 M€

Le Département a lancé un programme de déploiement d'équipements photovoltaïques dans 6 de ses établissements. Les collèges de La Serre de Sarsan (Lourdes), de la Barousse (Lourdes-Barousse), Paul Valéry (Séméac), Pyrénées, Victor Hugo et Paul Eluard (Tarbes) sont en cours d'équipement.

Ces panneaux permettront aux établissements d'être en autoconsommation à hauteur de 45% de leurs besoins ordinaires en électricité. Le surplus

d'énergie durant les phases de basse consommation des établissements pourra également être revendu afin de diminuer la facture énergétique des bâtiments.

A ces opérations d'investissement spécifiques, s'ajoute la réalisation d'un programme annuel de gros entretien et de grosses réparations dans l'ensemble des collèges pour un montant total de 1,4 M€.

La Solidarité départementale fait peau neuve

Bâtiments

Le Département a achevé une nouvelle phase de son programme de rationalisation et de modernisation de son patrimoine immobilier en réhabilitant le site de la Direction de la Solidarité de la place Ferré ainsi que la Maison Départementale de Solidarité de l'agglomération tarbaise, rue Gaston Dreyt. Ces deux projets représentent un investissement de 14,7 M€ pour le Département.

La Direction de la Solidarité Départementale (DSD)

La réhabilitation du bâtiment de la Solidarité départementale, situé place Ferré à Tarbes, a débuté en novembre 2020 et s'est achevée en février 2023. Les travaux d'isolation et de rénovation énergétique ont permis une profonde mutation architecturale de ce bâtiment construit au début des années 80.

Caractéristiques principales

- rénovation thermique complète du site ;
- mise en œuvre d'une façade thermique de type mur-rideau ;
- changement de la totalité des menuiseries ;
- remplacement des systèmes de production du chauffage.

Une attention particulière à l'accueil

En plus du confort thermique des lieux, l'espace d'accueil a été réaménagé dans le cadre d'une démarche de « design de service ».

Cette phase expérimentale permet de déterminer le meilleur agencement possible de l'espace en prenant compte des retours utilisateurs (usagers/agents).

La Maison départementale de Solidarité de l'agglomération tarbaise Site Gaston Dreyt

En 2020, les Maisons départementales de Solidarité de Tarbes ont été regroupées sur un seul site, rue Gaston Dreyt, après des travaux de réhabilitation lancés en 2018. Le bâtiment héberge également les services de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE). L'accueil du public s'est d'ailleurs poursuivi pendant toute la durée du chantier.

Le bâtiment bénéficie désormais d'une capacité d'accueil accrue et regroupe 150 agents. La MDS Gaston Dreyt a été profondément modernisée pour répondre à toutes les exigences d'accueil et d'accessibilité.

CHIFFRES CLÉS :

Budget global

6,9 M€ TTC

Subvention Europe

521 975 €

Subvention Etat

85 000 €

Site Gaston Dreyt

150 agents affectés sur site

9 000 usagers reçus à l'accueil

9 700 entretiens sociaux

2 200 consultations PMI de nourrissons

6 120 personnes accueillies par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance



A high-angle, wide shot of a winter mountain landscape. The scene is dominated by snow-covered peaks and ridges under a clear blue sky. A bright sun in the upper left corner creates a strong lens flare that streaks across the frame. In the foreground and middle ground, dense evergreen forests are partially covered in snow. A dark, winding road cuts through the lower right portion of the image, with a small white van driving along it. The overall atmosphere is serene and majestic.

ROUTES & MOBILITÉS

Sécuriser les trajets quotidiens

Aménagements localisés

Les aménagements des routes départementales hors agglomération font partie des compétences du Département. Ils sont définis en fonction des caractéristiques de la route, du diagnostic préalable mené par les équipes de la DRM (Direction des Routes et des Mobilités) et des enjeux identifiés (étude de trafic, accidentologie, dimensionnement de l'infrastructure, contexte local).

Les aménagements localisés sont regroupés par familles :

- aménagement et sécurisation de carrefours (tourne à gauche, giratoire) ;
- rectification de virages ;
- recalibrage de chaussées pour sécuriser les divers usagers de la route (élargissement, rétrécissement, etc.).

Les services de la DRM ont déployé une organisation transversale visant plusieurs objectifs :

- mener les acquisitions foncières nécessaires pour la réalisation du projet ;
- déposer et obtenir l'ensemble des autorisations administratives (permis de démolir, autorisations loi sur l'eau, enquête d'utilité publique...);
- mener l'ensemble des études techniques jusqu'au projet ;
- concevoir les dossiers des marchés publics de travaux ;
- suivre les travaux jusqu'à leur réception.

Le Département est susceptible de réaliser directement des travaux grâce aux équipes du Parc routier.

CHIFFRES CLÉS :

Au cours de l'année 2023, 273 chantiers ont été réalisés sur l'ensemble du territoire départemental :

18 aménagements localisés : **2,65 M€**

70 réparations : **4,85 M€**

87 pour l'entretien routier : **10,31 M€**

54 pour les glissières et les murets béton : **0,71 M€**

44 pour les peintures routières : **0,18 M€**

Montant total : **18,7 M€**



Veiller au bon état des ouvrages d'art

Ouvrages d'art et dégâts d'intempéries

Dans le domaine routier, un ouvrage d'art est une construction de génie civil, autre qu'un bâtiment, qui permet d'assurer et de protéger la continuité d'une voie de circulation. Ils sont d'une importance capitale pour les réseaux d'infrastructures.

Le Département a en charge la surveillance des ouvrages d'art. Il établit un programme d'interventions dans le cadre de visites d'évaluation afin d'effectuer un classement de ceux-ci en fonction de leur état.

Sur les 1 500 ouvrages répertoriés sur le territoire départemental, 142 nécessitent des travaux de réparation.

Environ 6 000 murs de soutènement

Les ouvrages de soutènement sont des constructions destinées à prévenir l'éboulement ou le glissement. Les ouvrages de soutènement peuvent être implantés de deux manières différentes par rapport à l'emprise de la route : soit le mur supporte la plate-forme routière (mur aval), soit le mur soutient un terrain surplombant la plate-forme routière (mur amont).

CHIFFRES CLÉS :

Travaux réalisés en 2023 :

45 ponts

16 murs

9 dégâts d'intempéries.

Exemples de réalisations

RD21 - PR36+985 - Hachan
Réparation du pont sur la Petite Baise

Montant global de l'opération : **383 000 € TTC**

RD13 - PR37+701 - BUN

Réparation du pont sur le Gave d'Azun

Montant global de l'opération : **288 000 € TTC**



Assurer la sécurité des usagers

Réfection des couches de roulement

L'entretien du réseau routier est une compétence majeure du Conseil départemental. La collectivité met en œuvre des opérations régulières d'entretien afin d'assurer la sécurité des usagers et faciliter leurs déplacements quotidiens.

Le réseau routier départemental se compose de 3 000 km de routes, dont 615 km de réseau structurant et 2 385 km de réseau secondaire.

En 2023, le Département a renouvelé 51 km de réseau structurant et 138 km de réseau secondaire, soit un total de 189 km de réseau renouvelé. Les techniques privilégiées sont des procédés de revêtement à chaud sur réseau structurant et à froid sur réseau secondaire.

Zoom sur 2 chantiers de l'année sur réseau structurant

L'objectif de ces 2 chantiers était de mettre en œuvre une nouvelle couche de roulement en béton bitumineux afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Chantier d'enrobé sur la RD935 entre Tarbes et Bazet

- montant global de l'opération : 1 380 000 € TTC ;
- opération d'entretien routier sur 3 km en plaine ;
- utilisation de 30% de matériaux recyclés.

Chantier d'enrobé sur la RD100 au Col de Hautacam

- montant global de l'opération : 1 270 907 € TTC ;
- opération d'entretien routier sur 7,8 km en haute montagne ;
- utilisation d'un bitume modifié dans la fabrication des enrobés pour résister aux conditions climatiques.

Accompagner les collectivités du territoire

Participation aux opérations d'autres maîtres d'ouvrage

Le Département propose d'accompagner la réalisation de travaux sur les routes départementales en agglomération pour la partie revêtements. Zoom sur 3 actions d'accompagnement menées en 2023 :



RD6/17 à Trie-sur-Baïse

La commune a réalisé des trottoirs aux normes PMR le long des routes départementales 6 et 17 sur la commune de Trie-sur-Baïse. Les trottoirs sont revêtus d'un enduit bicouche et sont séparés de la chaussée par un ensemble bordure et caniveau. Le Département est maître d'ouvrage des travaux de reprofilage en GB4 et béton bitumineux pour un montant de 104 000 € TTC.

RD7/ PR16+885 et 16+1040 à Bourréac

La commune a mis en œuvre des travaux de voirie avec la réfection d'un caniveau très dégradé par la réalisation d'un caniveau coulé en place entre les PR 16+855 et 16+1040.

Le Département a versé à la commune, à l'issue des travaux, un fonds de concours d'un montant total de 27 773 € correspondant aux travaux de revêtement de la route départementale.

RD115 à Bourisp

La commune de Bourisp a créé une voie de contournement de la route départementale 115. Cette voie a intégré le domaine public départemental au moyen d'une procédure de classement mis en œuvre en parallèle d'un déclassement de la route départementale.

La commune a assuré le financement des travaux d'aménagement et le Département lui a versé à l'issue des travaux, un fonds de concours d'un montant total de 140 000 € correspondant à la réalisation des travaux de chaussée de la voie de contournement.

Le Département adopte son plan vélo 2024-2034

Mobilités

Le plan vélo adopté par le Département a pour vocation de promouvoir et de développer la pratique du vélo dans tous ses usages : trajet domicile-travail, vie quotidienne, loisirs. Ce plan est construit en cohérence avec les initiatives déjà engagées par les autres collectivités du territoire.

Une liste d'actions réparties en 4 axes a été établie après un an d'enquête auprès d'associations, d'usagers et des collectivités locales. Les projets se déploieront progressivement sur la période 2024-2034.

Les axes de travail du plan vélo

• Créer des infrastructures et des aménagements dédiés au vélo

- déployer progressivement et entretenir un réseau cyclable permettant de relier les aires urbaines ;
- installer des points d'eau et de recharge ;
- aménager et sécuriser les abords des collèges.

• Développer les solutions de stationnement

- agrandir et renforcer les aires de stationnement vélo dans les collèges, les services départementaux et les aires de covoiturage.

• Renforcer l'offre de service

- déployer des bornes de réparation et des stations de gonflage ;
- développer les aides à la location de vélo (y compris pour les personnes à mobilité réduite) ;
- développer les ateliers d'auto-réparation et de remise en selle.

• Communiquer et sensibiliser sur la pratique du vélo

- sensibiliser les usagers au partage de la route ;
- encourager la pratique sportive du vélo notamment lors du passage du Tour de France ;
- sensibiliser les jeunes dans le cadre du Pacte jeunesse.

Budget

9 M€ sont prévus dans le cadre de ce plan vélo entre 2024 et 2034.





DÉVELOPPEMENT LOCAL

Un accompagnement renforcé des collectivités

Solidarités territoriales - FAR

Au travers du Fonds d'Aménagement Rural (FAR) et des appels à projets pour le développement territorial et la dynamisation des communes urbaines, le Département accompagne les projets des collectivités du territoire.

L'objectif des actions de solidarité territoriale est double :

- maintenir en bon état ou développer le patrimoine communal (bâtiments et voirie) et accueillir de nouveaux résidents (logement) ;
- renforcer les services à destination des habitants (santé, éducation, culture, sport, commerces de proximité, logement des personnes âgées).

Déjà augmentée de 10 % en 2021, la dotation FAR a été portée à 7 960 000 € en 2023 soit une augmentation de 810 000 € par rapport à 2022.

Le Département a réalisé cet effort supplémentaire afin de :

- prendre en compte l'inflation qui renchérit le coût des travaux (augmentation de 5 % des dotations) ;
- garantir à chaque canton une dotation minimale moyenne par commune et notamment dans ceux comptant un grand nombre de communes.

Par ailleurs, la dépense subventionnable des projets a été augmentée pour accompagner plus efficacement les collectivités.

La dotation destinée aux appels à projets pour le développement territorial et la dynamisation des communes urbaines a été portée, pour la deuxième



année consécutive, à 3 800 000 €. Elle a permis le financement de 45 projets.

Exemples de projets soutenus :

- aménagement d'un terrain de rugby à Castelnau-Magnoac ;
- création d'un nouveau pôle médical à Rabastens-de-Bigorre ;
- réalisation d'une médiathèque à Lannemezan ;
- création d'un pôle multi-services à Arrens-Marsous ;
- rénovation du complexe tennistique Gachassin à Lourdes ;
- création de quartiers seniors à Vic-en-Bigorre ;
- réhabilitation du Centre Léo Lagrange à Séméac ;

- réhabilitation de l'école Carnot à Bagnères-de-Bigorre ;
- création de deux cabinets médicaux à Saint-Laurent de Neste ;
- construction d'un pôle de valorisation des déchets-recyclerie à Capvern ;
- réhabilitation de la Vieille Auberge à Chelle-Debat.

CHIFFRES CLÉS :

45 projets financés sur l'ensemble du territoire
Montant des travaux accompagnés : 30,7 M€
Aide du Département : 3,8 M€

Une politique ambitieuse sur les réseaux d'eau

Eau potable et assainissement

Avec 1,5 M€ inscrit annuellement à son budget, le Département est fortement mobilisé pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'eau potable et d'assainissement.

En 2023, il a complété son dispositif financier en lançant un appel à projets spécifique au renouvellement des réseaux.

Fin 2022, les élus départementaux ont voté une action rare au niveau des collectivités départementales. Ambitieuse et volontariste, elle vise à financer le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des collectivités.

En 2023, un budget de 500 000 € a été consacré au lancement de ce dispositif, sous la forme d'un appel à projets.

Il s'agit de contribuer à dynamiser les investissements

visant à réduire les fuites d'eau sur les réseaux en répondant à plusieurs objectifs :

- encourager une gestion patrimoniale vertueuse ;
- mieux répondre aux enjeux de sobriété, de pénurie d'eau dans les secteurs en tension, et de partage de l'eau entre tous les usages ;
- limiter les apports en eaux claires au niveau des stations d'épuration et ainsi améliorer leur fonctionnement et réduire les départs d'eau non traitée vers le milieu naturel.

Cette initiative du Département a permis à certaines collectivités retenues pour les projets eau potable de bénéficier d'un accompagnement complémentaire de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

L'objectif du Département est de renouveler annuellement cette démarche.



CHIFFRES CLÉS :

8 opérations aidées
Montant des aides totales du Département : 477 000 €



Le Pic du Midi, candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO

Réserve internationale de ciel étoilé & Maison du Tourmalet

Lancée en 2014, la candidature du Pic du Midi de Bigorre au patrimoine mondial de l'UNESCO est le fruit d'un travail commun entre l'observatoire, propriété de l'Université Paul Sabatier, et le Syndicat Mixte pour la Valorisation touristique du Pic du Midi dont le Département est membre. En octobre 2022, l'Etat français offrait une première reconnaissance officielle en inscrivant le Pic du Midi et son observatoire sur sa liste indicative.

Les valeurs universelles exceptionnelles du Pic du Midi

La qualité d'une candidature à l'UNESCO s'apprécie dans la démonstration de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du candidat. La VUE du Pic du Midi et de son observatoire, reconnue par le Comité français du patrimoine mondial, se décline en trois points majeurs :

- le sommet du Pic du Midi est prolongé par le premier et plus ancien observatoire de haute montagne du monde ;
- c'est un patrimoine vivant, acteur exceptionnel d'une forme de relation Homme-Nature harmonieuse ;
- il forme un paysage emblématique qui illustre une période de l'Histoire humaine.

Création d'un groupement d'intérêt public pour porter la candidature UNESCO

Le Département a accompagné la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) entre le Syndicat Mixte du Pic du Midi et l'Université Paul Sabatier. Ce GIP offre des moyens sur-mesure nécessaires à la candidature. Il place au sein d'une même structure les deux entités qui assurent la valorisation et l'activité scientifique du Pic du Midi.

Le Département devient cogestionnaire de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) du Pic du Midi

La RICE du Pic du Midi est un élément déterminant du plan de gestion de la candidature

UNESCO : elle garantit la qualité des paysages célestes nocturnes et confirme le rôle pionnier du Pic du Midi en matière de lutte contre la pollution lumineuse.

L'entrée du Département des Hautes-Pyrénées dans la gouvernance de ce projet permet à la RICE d'exploiter tout son potentiel.

Deux priorités stratégiques font partie du programme RICE du Département des Hautes-Pyrénées : le développement d'une « offre touristique nuit » et la valorisation de la RICE du Pic du Midi auprès des territoires et des habitants.

Dans la roue des plus grands !

Pyrénées Cycl'N Trip

La 7^e édition de Pyrénées Cycl'n Trip a eu lieu du 10 au 14 juillet 2023. Dans la roue des coureurs du Tour de France, les cyclistes pédalent en toute sécurité sur les cols des Hautes-Pyrénées ! Les cols mythiques, fermés à la circulation des véhicules motorisés, sont réservés aux cyclistes. Un moment unique pour ces amateurs de la petite reine.

Les Hautes-Pyrénées sont la seule destination à offrir aux cyclistes 11 cols réservés pendant 5 jours consécutifs, juste après le passage du Tour de France. De 9 h à 12 h, l'accès est gratuit, sans inscription et sans classement.

Plus de 4 600 participants pour cette 7^e édition ont pu profiter de conditions exceptionnelles pour rouler sur l'un des plus beaux domaines cyclables du monde.

Une équipe de bénévoles issue de tout le territoire et un service d'assistance proposé par la Boutique des Hautes-Pyrénées étaient au rendez-vous pour rendre l'expérience du Pyrénées Cycl'N Trip unique.

Si les Haut-Pyrénéens profitent pleinement de l'évènement, 80 % des participants viennent de la France entière (Sud-Ouest, Pays de la Loire, Bretagne, Ile de France...) et de l'étranger (Espagne, Grande Bretagne, Belgique, Hollande) pour profiter de cette semaine de rêve. Succès unanime : de nombreux témoignages, des remerciements, des encouragements fleurissent sur place et sur les réseaux sociaux. Des professionnels, hôteliers, tour-opérateurs, programment aujourd'hui des séjours autour du Pyrénées Cycl'N Trip. La 8^e édition se tiendra du 15 au 19 juillet 2024. A vos vélos !



CHIFFRES CLÉS :

7^e édition

5 jours

11 cols (réservés aux cyclistes)

4 600 participants

Une équipe de 100 personnes pour l'organisation

Les Flammes Olympique et Paralympique dans les Hautes-Pyrénées

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La Flamme Olympique passe par Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan, Tarbes, mais aussi le Pic du Midi, le Lac de l'Arrêt-Darré et le Cirque de Gavarnie le 19 mai 2024. Enfin, la Flamme Paralympique fait étape à Lourdes le 25 août.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont les premiers événements sportifs au monde avec un impact médiatique incomparable. Rassemblant près de 10 500 athlètes olympiques et 4 350 athlètes paralympiques, ils sont suivis par plus de 13 millions de spectateurs et 4 milliards de téléspectateurs dans le monde entier.

Le Président du Département des Hautes-Pyrénées, Michel Pélieu, a rencontré à l'automne 2022, Tony Estanguet, Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, dans les locaux de Paris 2024 pour officialiser la candidature du Département à l'accueil du relais de la Flamme.

Le service Sport et Jeunesse du Département a coordonné en 2023, en lien avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), la préparation du parcours de la Flamme dans les Hautes-Pyrénées. L'objectif de ce travail est de proposer un relais spectaculaire et durable, grâce à l'engagement de la population haut-pyréenne, la mise en valeur du territoire et la valorisation du sport dans les Hautes-Pyrénées.

Le parcours de la Flamme Olympique intègre l'ensemble des composantes géographiques des Hautes-Pyrénées : la plaine, les coteaux et la montagne. Le relais met en valeur les sites remarquables du département : le Pic du Midi de Bigorre, le lac de l'Arrêt-Darré et le Cirque de Gavarnie. Les villes de Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan et Tarbes sont également mises à l'honneur.

La Flamme Paralympique fait étape à Lourdes le 25 août 2024.

Le relais de la Flamme Paralympique repasse dans les Hautes-Pyrénées, à Lourdes, le 25 août 2024.

Après le passage de la Flamme Olympique, les Hautes-Pyrénées sont donc à l'honneur une deuxième fois dans le cadre de ces événements d'ampleur internationale ! Le Relais de la Flamme met en lumière des territoires engagés dans la promotion de l'inclusion dans le sport et dans la sensibilisation au handicap.

CHIFFRES CLÉS :

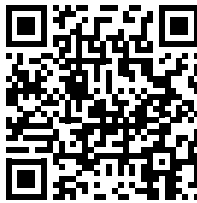
100 relayeurs
4 villes traversées
3 sites visités



Les relayeurs

Relais de la flamme Olympique

Six relayeurs ont été sélectionnés par le Département à l'occasion du passage de la Flamme Olympique dans les Hautes-Pyrénées le 19 mai 2024. 3 hommes et 3 femmes, ont été choisis afin d'illustrer la diversité du sport de haut niveau dans les Hautes-Pyrénées et les engagements du Département en matière de solidarité.



Les 6 relayeurs des Hautes-Pyrénées

- Bernard Hinault, 69 ans. Véritable légende du cyclisme, le quintuple vainqueur du Tour de France s'est illustré à de nombreuses reprises sur les routes des Hautes-Pyrénées. Sa présence parmi les relayeurs témoigne de la place occupée par le vélo dans l'Histoire du département.
- Irénée Menjou, 38 ans. Vététiste professionnel formé au club de Lourdes, Irénée est notamment spécialisé dans l'enduro. Sa discipline est en

pleine expansion dans le département, avec le passage de la coupe du monde de VTT à Lourdes et Peyragudes ces dernières années.

- Solène Jambaqué, 35 ans. Skieuse alpine originaire de Peyragudes, elle effectue ses premières descentes à l'âge de 2 ans. Atteinte d'hémiplégie, elle remporte deux médailles d'or aux Jeux paralympiques d'hiver de 2006 à Turin.
- Sandra Forgues, 54 ans. connue sous le nom de Wilfrid Forgues jusqu'en 2016, remporte la médaille d'or en canoë biplace avec

Frank Adisson en 1996 à Atlanta.

- Emi Natero, 18 ans. Cette jeune étudiante est accompagnée par les services du Département dans le cadre d'un contrat jeune majeur. Elle veut suivre des études supérieures en mathématiques et physique après l'obtention de son baccalauréat.
- Nicolas Lopez, 43 ans. Ancien escrimeur, remporte la médaille d'or en sabre par équipe aux Jeux de Pékin en 2008. Il est le dernier champion olympique des Hautes-Pyrénées.

Un duel mythique !

Tour de France

Le 6 juillet 2023, les Hautes-Pyrénées ont accueilli la 6^{ème} étape du Tour de France masculin pour un parcours 100 % haut-pyrénéen. De Tarbes au Cambasque de Cauterets, les coureurs se sont livrés une bataille épique pour écrire une nouvelle page de l'histoire commune des Hautes-Pyrénées et du Tour de France.



Pour cette 6^{ème} étape du Tour 2023, les coureurs ont franchi les cols d'Aspin et du Tourmalet, avant la dernière montée vers Cauterets/Cambasque. Le Slovène Tadej Pogacar remporte cette étape reine des Pyrénées et relance la course à la victoire finale après un duel au sommet avec le Danois Jonas Vingegaard, qui endosse le maillot jaune à l'issue de cette journée.

Comme chaque année, le passage du Tour dans les Hautes-Pyrénées a rencontré un franc succès, éveillant la ferveur du public, venu en masse au bord des routes pour soutenir les coureurs.

Cette réussite, c'est aussi celle des agents départementaux mobilisés sur tout le parcours pour permettre un déroulement sans accroc.

Ils sont présents avant la course pour remettre en état la chaussée, pendant la compétition pour signaler et protéger sur les zones à risques, et enfin après pour nettoyer les abords des routes. Grâce à eux, la sécurité des coureurs et des spectateurs est assurée.

Un retour au sommet !

Tour de France Femmes

La haute montagne fait son apparition en 2023 dans le Tour de France Femmes avec une arrivée au mythique col du Tourmalet. Une arrivée dantesque, un retournement de situation au classement général, des émotions incroyables ... Pas de doute, le Tour est de retour dans les Hautes-Pyrénées !

Avec 20 millions de téléspectateurs en 2022, le Tour de France Femmes est déjà l'épreuve structurante du cyclisme féminin. Les organisateurs ont écouté les commentaires des coureuses, des équipes et des parties prenantes en ajoutant un changement clé à cette deuxième édition comme le confiait Marion Rousse, Directrice de course : « Avec l'ascension du col d'Aspin et ensuite le col du Tourmalet, l'idée c'est vraiment d'inscrire le Tour de France Femmes dans l'Histoire ».

A l'image du Tour de France masculin en 1910, le Tourmalet est à l'affiche de la première étape de montagne de ce Tour féminin... comme un symbole !

L'étape majeure du Tour de France Femmes 2023 était aussi l'étape la plus courte (90 km). Partant de Lannemezan, les coureuses ont franchi ensuite les deux cols mythiques des Pyrénées. C'est une foule digne du Tour de France Hommes qui a accompagné les athlètes tout le long du parcours.

Dans un brouillard aveuglant, Demi Vollering (SD Worx), surgissant de la brume, a triomphé au sommet du Tourmalet et « assommé » le Tour de France Femmes. La coureuse néerlandaise a étalé sa supériorité en décrochant toutes ses rivales. A la faveur de cette victoire en solitaire, elle s'empare du maillot jaune et s'envole vers le sacre final à Pau.

Cette étape du Tour de France Femmes a rencontré un succès incroyable pour son retour dans les Hautes-Pyrénées, en témoigne le public nombreux sur les pentes du col du Tourmalet.





La Vuelta 2023 dans les Hautes-Pyrénées

Tour d'Espagne

Le Tour d'Espagne, « La Vuelta », était aussi de retour dans les Pyrénées françaises et dans le département vendredi 8 septembre 2023. Et quel retour ! Le col d'Aubisque, le col de Spandelles et le col du Tourmalet se sont dressés devant les candidats à la victoire finale. Une fois de plus, les Hautes-Pyrénées ont été le théâtre des plus grandes émotions du sport cycliste.

L'étape haut-pyréenne fut sans conteste l'étape reine de ce Tour d'Espagne 2023. 135 km de course entre Formigal (Espagne) et le col du Tourmalet via les cols d'Aubisque, du Soulor et de Spandelles pour plus de 4 000 mètres de dénivelé...

Voilà ce qui attendait le peloton pour cette 13^{ème} étape. Elle a été remportée par Jonas Vingegaard (Jumbo-Visma), déjà vainqueur de Tour de France en juillet dernier, devant ses deux coéquipiers Sepp Kuss et Primoz Roglic.

Le passage de cet autre grand « Tour » sur le territoire a permis aux nombreux spectateurs de profiter une fois de plus de ce spectacle exceptionnel mettant en scène les plus grands champions de la Petite Reine.

Loudenvielle-Peyragudes capitale du VTT mondial

Pyrénées Bike Festival

Comme chaque année depuis 2018, se déroule le Pyrénées Bike Festival à Loudenvielle au cœur de la Vallée du Louron. Cet événement international ouvert à tous, a su, au fil des éditions, s'affirmer comme l'une des étapes majeures de la scène mondiale VTT.



En 2023, le Pyrénées Bike Festival a franchi un cap majeur puisqu'il est devenu l'une des 8 manches de l'UCI MTB World Series, championnat international de VTT officiel de l'UCI et dont la promotion est assurée par le géant de la télévision internationale, le groupe Warner Bros.

Si l'ADN de la compétition ne change pas avec son salon, ses animations, ses épreuves amateurs et kids, la notoriété grimpe quant à elle en flèche avec le combiné des deux épreuves « Gravity » : la descente (DHI) et l'enduro (EDR).

L'édition 2023 a connu un vif succès avec plus de 60 000 visiteurs, presque 4 millions de téléspectateurs, 1 300 coureurs professionnels et amateurs et 80 exposants au salon. Elle a conforté la confiance de l'UCI dans cette organisation. Les infrastructures sportives ont séduit tous les pilotes et leurs équipes qui parlent de Loudenvielle comme de la meilleure organisation du circuit international.

L'épreuve de Loudenvielle s'est déroulée sur 4 jours, mêlant reconnaissances, entraînements, qualifications et finales.

La toute nouvelle piste inaugurée en 2023 a été plébiscitée par les pilotes présents. Son caractère sauvage, rapide et nécessitant un fort engagement jusqu'au passage de la ligne d'arrivée a séduit tant les sportifs que les fans de la discipline.

CHIFFRES CLÉS :

60 000 spectateurs
1 250 riders
3,4 M de vues à la télévision

Un schéma départemental pour le développement de la lecture publique

Médiathèque départementale

La Médiathèque départementale œuvre au développement de la lecture publique dans les Hautes-Pyrénées et accompagne au quotidien un réseau de 70 bibliothèques.

Quelle que soit leur taille, les bibliothèques sont un atout pour la dynamisation des territoires et sont devenues de véritables espaces de rencontres, de partages, d'animations et de culture où se mêlent le plaisir de la découverte, le savoir et le loisir.

A travers son schéma départemental de développement de la lecture publique 2023-2029 (SDDL), approuvé par les élus de l'Assemblée départementale

en juin 2023, le Département s'engage à une plus grande équité d'accès aux bibliothèques et à l'essor de médiathèques inclusives, tout en poursuivant son rôle d'expertise auprès des acteurs du territoire.

Ce schéma se veut être un véritable vecteur de lien social, prenant en compte les enjeux des bibliothèques de demain et les besoins des usagers d'aujourd'hui.

Le document est consultable dans son intégralité sur le portail du réseau départemental de lecture publique : happybiblio.fr

CHIFFRES CLÉS :

70 bibliothèques composent le réseau de lecture publique

199 885 livres

21 398 CD/vinyles

11 022 DVD



Des ressources en ligne pour tous !

Portail de ressources numériques

Les services de la Médiathèque départementale travaillent en partenariat avec ceux du Réseau de lecture publique de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées afin de proposer aux usagers une offre de ressources numériques commune et accessible au plus grand nombre.

L'objectif de ce travail partenarial est de proposer un portail de ressources numériques permettant à tous les Haut-Pyrénéens de profiter d'une offre culturelle riche et gratuite.

Dès le mois de juin 2024, le Département ouvrira le portail "mamediathequenumerique65.fr" qui permettra, à tous ceux qui le souhaitent, de visionner des films, lire la presse, télécharger des livres numériques ou encore se former en ligne en toute autonomie.

Pour accéder à ces services, il suffira d'être inscrit dans une des bibliothèques ou médiathèques publiques des Hautes-Pyrénées ou, si ce n'est pas encore le cas, de pousser la porte de la bibliothèque la plus proche de chez soi !

A très vite sur mamediathequenumerique65.fr !



Un outil pour l'accès aux droits des jeunes

Boussole des jeunes

Afin de rendre lisible et accessible l'ensemble des dispositifs à destination des jeunes haut-pyrénéens, le Département s'engage à déployer le dispositif national, la « Boussole des jeunes », un service numérique destiné aux 15-30 ans.

Dans le cadre de la mise en place des mesures du Pacte Jeunesse, le Département a engagé le déploiement du dispositif national « la Boussole des jeunes » : un service numérique qui facilite l'accès à l'information sur les aides, services et droits dans le but de répondre au phénomène de non-recours aux droits chez les jeunes. Le Département bénéficie pour cela d'un cofinancement de l'Etat, de la CAF et de la MSA.

Cette plateforme numérique a pour objectif de centraliser l'ensemble des services à destination des 15-30 ans et de simplifier leurs démarches en garantissant la mise en contact avec le professionnel adéquat, dans un délai de moins d'une semaine.

La Conférence Départementale Jeunesse, qui réunit une soixantaine de partenaires, a identifié les thématiques prioritaires à développer : « Emploi

et formation », « Santé et prévention » et « Culture, sport et loisirs ».

Le recrutement d'une animatrice et l'organisation de plusieurs groupes de travail ont permis de commencer la rédaction des différentes offres de service.

Le lancement effectif de la « Boussole des jeunes » des Hautes-Pyrénées est prévu pour avril 2024.

Jardins imaginaires

Saison culturelle à l'Escaladieu

L'exposition d'art contemporain proposée par le Département en 2023 à l'abbaye de l'Escaladieu était consacrée à la thématique du jardin.



Les abbayes ont toujours eu des jardins, qu'ils soient potagers ou d'agrément, y compris à l'Escaladieu. Mais en 2023, ce sont des jardins insolites qui ont occupé les espaces intérieurs et extérieurs du site.

Treize artistes étaient invités à offrir aux visiteurs leur propre vision de cet espace où l'humain et le végétal interagissent. L'exposition intitulée « **Jardins imaginaires** » proposait au public un

parcours au sein duquel, comme dans un jardin, de nombreux sens étaient sollicités : la vue bien sûr mais aussi l'ouïe, le toucher et même l'odorat. Des graines, des fleurs, un essaim d'abeilles, une balançoire, des créatures surnaturelles, une rivière, des végétaux qui poussent à l'infini dans une explosion de couleurs...

Souvent immersive, accessible à tous, toujours poétique et parfois interactive, l'exposition

« Jardins imaginaires » a séduit, touché et ému un très large public. Le site de l'Escaladieu a connu en 2023 une bonne fréquentation. Ce sont en effet près de 17 400 visiteurs et 2 100 scolaires qui sont venus parcourir ces jardins imaginaires.

Une belle exposition, de nombreux spectacles aussi, dans un site qui continue de se développer. De nombreux travaux sont mis en œuvre pour sauvegarder ce haut lieu du patrimoine, classé Monument historique. La rénovation des toitures en ardoise de l'aile aux moines commencée en 2023 sera achevée en 2024.

CHIFFRES CLÉS :

Fréquentation de l'abbaye pendant l'exposition :

17 430 visiteurs (individuels et groupes hors scolaires)

2 100 scolaires (de la maternelle au lycée)

L'état civil haut-pyrénéen se numérise

Archives départementales

Le Département a lancé le site internet des Archives en novembre 2011 à partir des sources numérisées de l'histoire des communes, délibérations et anciens cadastres. La numérisation de l'état civil a débuté en 2016, initiant un rythme de numérisation et de mise en ligne soutenu et continu. Aujourd'hui, la totalité des actes paroissiaux et d'état civil conservés du territoire, antérieurs à 1923, est en ligne.

Tenu en deux exemplaires, l'état civil est conservé à la fois par les communes et par le Greffe du Tribunal qui le verse ensuite aux Archives départementales. En se fondant sur ces deux collections, l'état civil antérieur à 1892 ainsi que l'ensemble des registres paroissiaux étaient accessibles en ligne en 2021. L'objectif du projet était de mettre à disposition des internautes la période 1893-1922 à partir de la collection communale, encore conservée en mairie, en empruntant les registres. Cette collection est en effet plus complète à compter de cette période en raison de l'apposition des mentions en marge des actes.

Pour assurer cette collecte, le département a été divisé en 13 points de collecte fixés sur les anciens cantons. Des permanences y ont été organisées durant lesquelles les maires, leurs représentants et les secrétaires de mairie sont venus remettre leurs registres aux agents des Archives. Ces documents ont été ensuite confiés à l'opérateur de numérisation installé dans les locaux du Département.

Ces permanences ont aussi permis un contact de proximité avec les élus et les agents communaux pour

les sensibiliser sur la gestion des archives, notamment par la distribution de brochures thématiques et méthodologiques.

La mise en ligne de l'état civil a par ailleurs bénéficié en 2023 de la refonte du site internet des Archives départementales. Des pages revisitées, des rubriques repensées et un moteur de recherche plus performant viennent agrémenter ce nouveau site. Une nouvelle rubrique « Gérer vos archives » vient d'être créée

et apporte des conseils d'archivage aux détenteurs et producteurs d'archives, tant publiques que privées.

CHIFFRES CLÉS :

2 555 registres numérisés

1 198 registres déposés

207 143 images

Coût de la numérisation des registres empruntés :

94 822 € TTC



Mission Inventaire

Archives départementales

Depuis 2012, une convention lie le Département et la Région Occitanie pour le cofinancement d'un poste de chargé de mission Inventaire du Patrimoine sur le territoire des Hautes-Pyrénées. Les enquêtes de terrain et en archives ont permis plusieurs publications : église de Sarrancolin, abbaye de Saint-Sever-de-Rustan, trésors baroques entre Tarbes et Lourdes... La mission Inventaire participe activement à la collecte d'informations sur l'ensemble des documents contenus dans le fond d'archives.



La conduite de l'inventaire prévoit la saisie des données sur une base nationale (Gertrude) mais aussi des restitutions publiques. Cela permet aux différents acteurs (collectivités, propriétaires privés, habitants et visiteurs) d'avoir une bonne connaissance de leur patrimoine, d'en être fiers et de le valoriser. En 2023, plusieurs communes du Pays des Nestes ont pu être étudiées dans le cadre d'une opération pluriannuelle. Des travaux de restauration comme à Saint-Savin ont été suivis et complètent nos connaissances.

Le Département a adhéré également à l'Association française des chemins de Compostelle (AFCC) et quatre églises de son territoire ont été reconnues par l'UNESCO au titre des chemins de Saint-

Jacques. Afin de les valoriser, la mission Inventaire a rédigé des plaquettes sur les églises de Cotdoussan, Gavarnie et Jézeau. Un livret est prévu pour la chapelle du Plan d'Aragnouet. L'ensemble doit aussi être traduit en anglais, espagnol et gascon et mis à disposition des visiteurs et partenaires (hébergeurs, offices de tourisme, associations...).

Par ailleurs, les communes de Soues et Tarbes ont abrité des fonderies de cloches jusqu'au siècle dernier et les Hautes-Pyrénées conservent plusieurs dizaines de cloches dont les plus anciennes remontent au Moyen-Âge. L'inventaire de ce riche patrimoine campanaire est en cours. Il a permis d'organiser, fin 2023, en partenariat avec la commune et la paroisse de Soues, une importante

exposition rassemblant panneaux, documents et objets ; elle a été ouverte par une conférence très suivie et appréciée. Cette exposition, entièrement réalisée en interne, a vocation à être présentée dans d'autres lieux avec des déclinaisons locales.

Enfin, la mission Inventaire participe à l'organisation des Journées européennes de l'Archéologie en juin, et aux Journées européennes du Patrimoine en septembre.

CHIFFRES CLÉS :

une centaine de fondeurs de cloches recensés dans le Département depuis le XVI^e siècle

100 auditeurs présents à la conférence Baroque de Lézignan

La Culture Occitane se développe

Culture Occitane et Territoires

Depuis de nombreuses années, l'Inspection académique, les communes et le Département mènent de façon conjointe le projet Caminaires qui permet de dispenser des cours de gascon au sein de 120 classes. Outre ce projet traditionnel, le service Culture Occitane et Territoires développe son activité sur le territoire départemental au moyen de multiples partenariats.

Despuish mes de ua annada, er'Inspeccion academica, eras comunas e eth Despartament que mian amassa eth projècte Caminaires de qui permet de dispensar cors de gascon a 120 classas. E mes d'aqueth projècte tradicionau, eth servici Cultura occitana e territòris que desvolòpa era sua activitat sus eth territòri despartamentau dab un sarrot d'associacions.



Le Département accompagne les communes et associations en matière linguistique. Le service travaille et anime le Comitat dera lenca. Cet organisme réalise notamment des études toponymiques à la demande des communes : Sère Lanso, Bonnefont, Clarac, Moulédous, Labatut Rivière, Saint-Sever de Rustan.

Les Archives départementales ont aussi répondu favorablement à des sollicitations d'associations, notamment une demande

d'aide dans l'élaboration d'une exposition bilingue sur le Carnaval traditionnel en Bigorre.

En ce qui concerne l'offre pédagogique à destination des établissements scolaires, le service Culture Occitane et Territoires travaille avec les Archives départementales à la mise en place d'ateliers des Archives en gascon. Un atelier dédié à la lecture des blasons sera à disposition des établissements scolaires dès 2024.

Enfin, le festival Eras Escalas de printemps continue de prendre de l'ampleur. La prochaine édition se prépare avec la Passem (départ de Tarbes le 30 avril 2024 et passage par la cour du Conseil départemental), la scène de musique actuelle La Gespe qui accueille un concert d'Alidé Sans le 3 mai, l'abbaye de l'Escaladieu (Salon du livre et concert d'Aàgut le 4 mai) et la communauté des communes Adour Madiran (concert de Laúsa à l'abbaye de Saint-Sever de Rustan).

CHIFFRES CLÉS :

- 4 études toponymiques menées en 2023 par le Comitat dera lenca
- 5 nouveaux partenariats dans l'organisation des Escalas de Printemps : la Mairie de Tarbes, la Communauté de communes Adour Madiran, La Gespe, les éditions Réclams et la Passem

Au service de l'habitat

Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées

Le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées, animé par le Département, poursuit son développement avec la mise en œuvre d'un accompagnement sur mesure pour les copropriétés en complément des activités engagées depuis 2021.



CHIFFRES CLÉS :

- 10 944 conseils délivrés en 3 ans
- 5 soirées à destination des acteurs des copropriétés ont réuni plus de 100 participants

Le secteur résidentiel représente dans les Hautes-Pyrénées le premier poste de dépenses énergétiques. A l'initiative du Département, un service dédié a été mis en place pour :

- sensibiliser et accompagner les ménages pour la rénovation énergétique des logements ;
- mobiliser les acteurs locaux, notamment les professionnels du bâtiment, afin d'amplifier le volume et la performance énergétique des travaux réalisés.

L'activité prioritaire consiste à proposer une porte d'entrée unique pour vérifier le besoin de rénovation, délivrer des

informations techniques sur les travaux de maîtrise de l'énergie (chauffage, isolation...), et identifier les financements mobilisables (aides et prêts).

En complément, des activités sont conduites notamment à destination des professionnels du bâtiment et de l'immobilier.

En 2023, un nouveau champ d'action a été investi, en partenariat avec l'Association Départementale Information Logement (ADIL) et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), à destination des acteurs des copropriétés (les copropriétaires et leurs syndics).

Le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées propose désormais aux copropriétés de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, y compris en termes de soutien financier, pour la réalisation des audits énergétiques ou de la mise en œuvre de travaux pour lesquels un prêt dédié est mobilisable auprès de l'Agence Régionale Energie Climat Occitanie.

Retrouvez toutes les dernières actualités en vous abonnant à la newsletter du Guichet Rénov'Occitanie : <https://www.hautespyrenees.fr/renovoccitanie-hautes-pyrenees/>

A photograph of an office environment. In the foreground, the back of a woman's head and shoulders are visible; she is wearing a bright pink sweater. In the middle ground, a woman with glasses and a dark blue puffer vest sits at a desk, holding a tablet. Behind her, another woman stands near a window, smiling. On the desk, there is a large computer monitor displaying a website with a '65 ANS FLAMME' logo, a multi-line office phone, a green folder labeled 'MARS 2024', and various office supplies. The background shows a window with horizontal blinds and a red wall.

RESSOURCES & ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Maîtriser les équilibres de la collectivité

Ressources Humaines

L'ensemble des éléments chiffrés sont arrêtés au 31 décembre 2023.

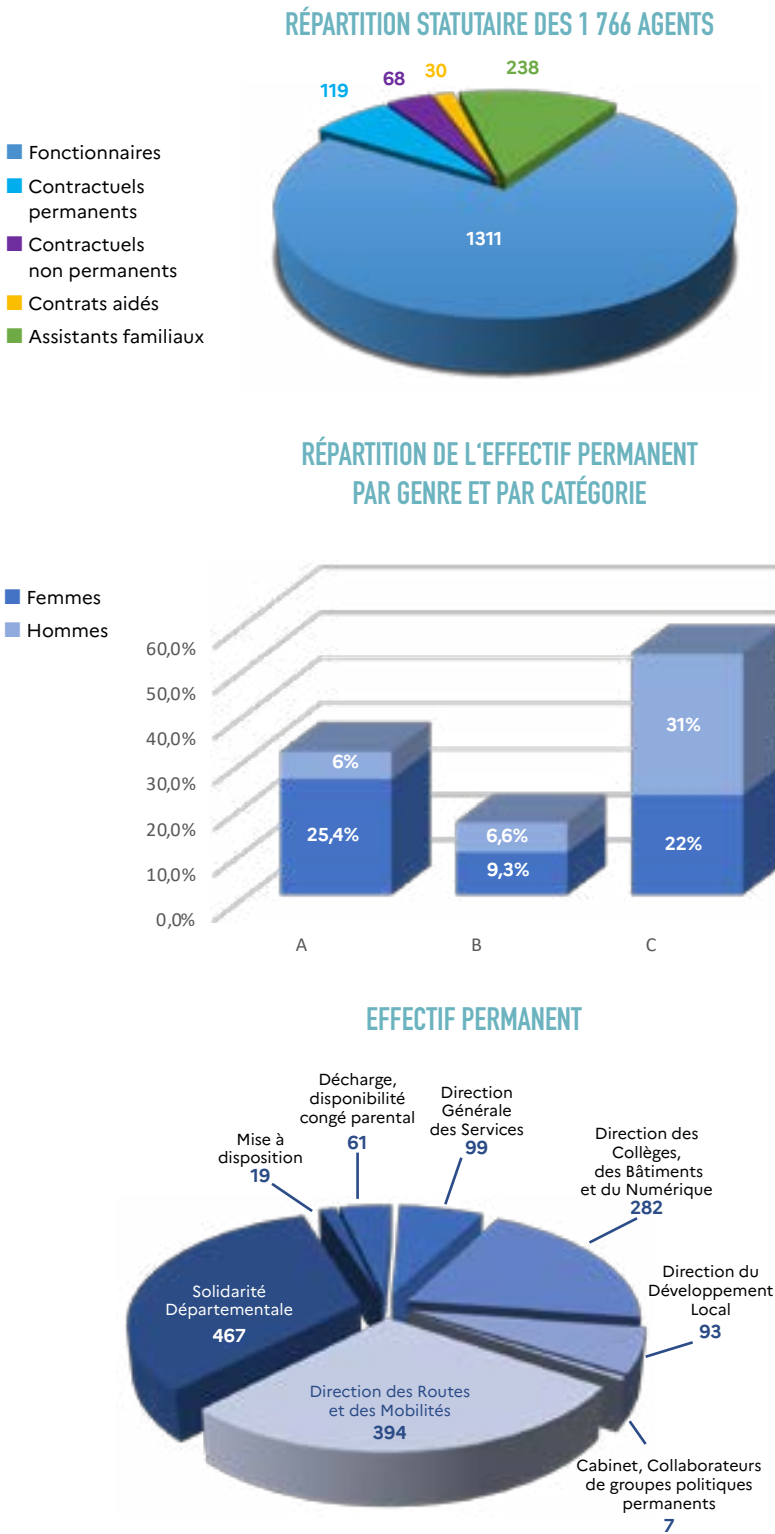
La structure des effectifs

L'effectif total de la collectivité est de 1 766 agents, de droit public ou de droit privé, permanents ou temporaires. Ils travaillent pour le Département ou sont mis à disposition/détachés auprès d'organismes tiers.

La collectivité privilégie l'emploi titulaire : elle ne recourt à l'emploi contractuel qu'en l'absence de fonctionnaires répondant aux exigences du poste ou sur des emplois spécifiques et ponctuels, par exemple les déneigeurs volontaires ou les contrats de projet.

L'effectif permanent est réparti entre 56,3 % de femmes et 43,7 % d'hommes

L'écart important entre les femmes et les hommes en catégorie A s'explique par le passage dans cette catégorie d'un grand nombre d'agents des filières sociale et médico-sociale qui relevait auparavant de la catégorie B (assistants socio-éducatifs, infirmières...), postes essentiellement occupés par des femmes. Cela a en partie contribué à réduire le nombre de postes en catégorie B.



Poursuivre la gestion prévisionnelle des emplois

Evolution de la structure des effectifs

A l’instar des précédents exercices, les contraintes financières qui s’imposent aujourd’hui aux collectivités nécessiteront une vigilance accrue de l’ensemble des dépenses de fonctionnement et donc une réelle maîtrise de l’évolution des effectifs.

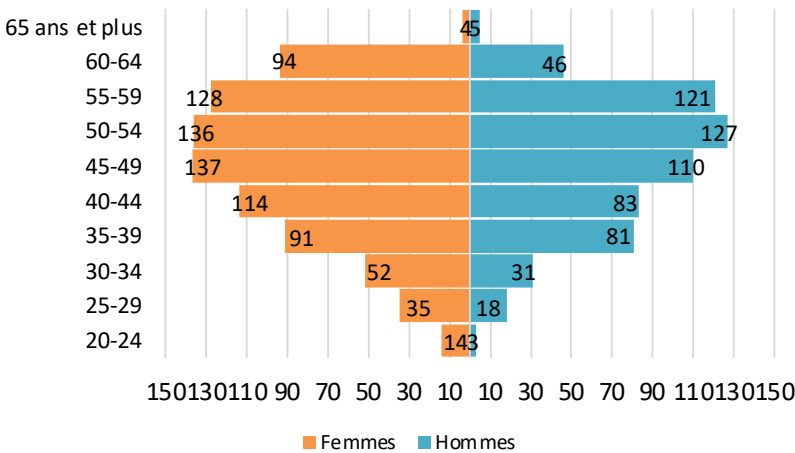
La pyramide des âges de la collectivité montre une augmentation des départs à la retraite dans les prochaines années : sur 4 ans, près de 200 agents (hors assistants familiaux) sont potentiellement concernés.

Ces projections sont quasi identiques à celles de 2022 du fait des conséquences de la réforme des retraites de fin 2022 et dont les effets se déploient progressivement depuis le premier trimestre 2023.

On note cependant un rajeunissement des agents de la collectivité. **L’âge moyen des agents est de 47,5 ans.**



PYRAMIDE DES ÂGES



Maîtriser la masse salariale

Dépenses de personnel

La masse salariale comprend l’ensemble des salaires payés par la collectivité, y compris les assistants familiaux. Sur la période 2015-2023, l’effectif moyen au 31 décembre est de 1 725 agents rémunérés.

La dépense totale de personnel comprend la masse salariale à laquelle s’ajoutent diverses charges (frais de déplacement, formations, prestations sociales, équipements de protection individuelle, aménagements de postes, indemnités chômage, ...). Depuis plusieurs années,

la collectivité poursuit une politique de maîtrise de sa masse salariale par la maîtrise de ses effectifs, mais elle subit les effets inflationnistes des mesures nationales d’augmentation salariale (SMIC et indice plancher, point d’indice, primes catégorielles...).

Ainsi, 74 % de l’évolution du budget du personnel relève de mesures imposées à la collectivité.

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE, DE LA DÉPENSE TOTALE DE PERSONNEL ET DU NOMBRE D’AGENTS RÉMUNÉRÉS



RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE MOYENNE ET MÉDIANE PAR CATÉGORIE (hors supplément familial de traitement)

Catégorie A	Moyenne	2 685 €
	Médiane	2 613 €
Catégorie B	Moyenne	2 155 €
	Médiane	2 139 €
Catégorie C	Moyenne	1 834 €
	Médiane	1 838 €

Accompagner les agents au quotidien

Formation

La politique de formation du Département se construit dans le respect de la réglementation portée notamment par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et vise en particulier les objectifs suivants :

- favoriser le développement des compétences et permettre aux agents d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des besoins des usagers et du plein accomplissement des missions de service public ;
 - refléter les orientations stratégiques de la collectivité et les besoins des services ;
 - accompagner les projets de service et permettre aux agents d'acquérir de nouvelles compétences et de s'adapter aux nouvelles réglementations ;
 - développer et améliorer les mesures de sécurité pour les agents et les usagers ;
 - prendre en compte les besoins des agents en matière de formation afin de leur permettre d'évoluer dans leur parcours professionnel ;
 - sensibiliser les agents à l'éco responsabilité.
- Pour l'année 2023, la collectivité a reconduit les deux axes majeurs d'actions de formations prioritaires de l'année 2022 :
- les formations hygiène et sécurité ;
 - les actions visant à la montée en compétences sur les usages numériques.

La collectivité compte 166 travailleurs en situation de handicap (34 hommes et 131 femmes), pour un taux d'emploi direct de 10,37 % quand l'obligation légale est de 6 %.

Ce taux s'explique à la fois par les mesures volontaristes de maintien en emploi :

- aménagements de poste ;
- achats de matériels adaptés ;
- accompagnements personnalisés ;
- actions en faveur du handicap menées par la collectivité dans le cadre de sa convention avec le Fonds d'Intégration des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).



Optimiser le pilotage stratégique

Création d'un service de contrôle de gestion

En 2023, le Département a mis en place un service Contrôle de Gestion et Aide au Pilotage (CGAP). Ses missions consistent notamment à s'assurer que l'ensemble des mesures et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la collectivité permettent une gestion efficiente et efficace de ses politiques publiques.



CHIFFRES CLÉS :

- 250** indicateurs proposés par les services dont **50** identifiés comme stratégiques
- 3** audits internes
- 1** audit externe

- Ces missions peuvent être déclinées en 3 types d'activités :
- mise en place d'indicateurs stratégiques à usage interne ;
 - audit interne sur les services de la collectivité ;
 - audit externe sur ses partenaires .

Mise en place d'indicateurs stratégiques

Pour répondre aux demandes des services et doter le Directeur Général des Services et les Directeurs Généraux Adjointes de données fiables, le CGAP pilote la mise en place et consolide les indicateurs identifiés comme stratégiques.

Audit interne

Il vise à aider l'exécutif de la collectivité et la Direction Générale des Services à prendre les décisions utiles dans le cadre du pilotage stratégique.

Le service réalise des audits organisationnels et/ou financiers des directions, en collaboration avec ces dernières, ainsi que des études et conseils divers d'aide à la décision. Certains audits peuvent occasionnellement être confiés à des prestataires extérieurs. Les travaux sont alors pilotés par le CGAP qui s'assure de la bonne réalisation de la mission et joue un rôle d'interface entre les prestataires et les services.

Audit externe

La réglementation impose au Département de s'assurer de la bonne utilisation des deniers publics par ses nombreux partenaires (association subventionnée, établissement dont un emprunt est garanti, société dont le Département détient des parts, etc.).

Le CGAP assiste les services chargés du dialogue de gestion avec les partenaires du Département, en mettant en place des indicateurs d'alerte et en formulant des préconisations opérationnelles.

Par ailleurs, l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), dont la mission principale est le contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail est rattaché au CGAP.

COMMUNICATION

L'information en temps réel

Communication

La Direction de la Communication a pour rôle d'informer et de valoriser les actions départementales. Elle accompagne et soutient les services dans leurs différentes actions.

Ses missions :

- valoriser et accompagner l'action publique ;
- promouvoir l'image de la collectivité et ses acteurs ;
- animer le territoire en mettant en avant les activités du territoire.

Ses différents champs d'intervention :

- stratégie et actions de communication (affichage, presse, radio, TV...);
- promotion du Département lors des différents salons et événements locaux, régionaux ou nationaux (salons professionnels et grand public, Tour de France, Petits As, etc.);
- édition et animation du site internet ;
- rédaction et diffusion des newsletters du Département (lettre aux élus, lettre d'information thématique, etc.) ;
- gestion et animation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X, LinkedIn, TikTok, YouTube) ;
- création graphique (rapport d'activité, magazine, visuels liés aux différentes campagnes, etc.)



Le réflexe hautespyrenees.fr

Web

Notre mission est simple : faciliter l'accès au numérique pour mieux accompagner les usagers au quotidien.

Que ce soit pour rechercher une information, découvrir nos actualités ou effectuer un service en ligne, hautespyrenees.fr vous accompagne dans vos démarches du quotidien.

En 2023, ce sont près de 205 000 connexions enregistrées sur le site, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de pages consultées a également évolué avec 374 811 pages vues, soit + 13 % par rapport à 2022. Du point de vue des connexions, le smartphone a augmenté de 30 % contre 5 %

pour l'ordinateur de bureau, montrant ainsi l'importance des connexions nomades dans les pratiques actuelles des usagers.

Les actualités sont également un axe d'information plébiscité par les internautes. Comme chaque année, le Tour de France est l'événement qui attire le plus de visiteurs. En centralisant les informations pratiques, le site du Conseil départemental est devenu le vecteur principal d'actualités sur le Tour de France dans les Hautes-Pyrénées.

Enfin, les démarches en ligne continuent leur essor pour

simplifier le quotidien des Haut-Pyrénéens. Le service « Candidater au Département » a été utilisé près de 1 000 fois par les internautes et reste en tête position des services les plus plébiscités.

CHIFFRES CLÉS :

204 809 connexions

374 811 pages vues

5 509 recherches

36 675 téléchargements

Les Hautes-Pyrénées se vivent aussi en ligne

Réseaux sociaux

Toujours plus proche des Haut-Pyrénéens : telle est la stratégie du Département en termes de communication numérique. Pour cela, la collectivité a investi les cinq réseaux les plus plébiscités.

Dans la continuité des années précédentes, les pages gérées par le Département ont connu une croissance de leur nombre d'abonnés mais aussi des interactions et du nombre de vues.

Les usagers sont de plus en plus nombreux à s'informer, se renseigner ou suivre des événements en direct sur nos différents médias.

Le Département est présent sur cinq réseaux sociaux numériques (Facebook, Instagram, TikTok, LinkedIn et X) pour relayer les différentes actualités, événements et portraits relatifs à la vie du département. Parmi la centaine de posts publiés, les formats vidéo « #hautpyreneens » et « Portrait d'agent » ont été particulièrement plébiscités.

Trois comptes annexes

Pour rester connectés, de nouveaux comptes ont été créés. Les internautes peuvent dorénavant s'abonner à la médiathèque départementale sur Instagram (@hapybiblio) et à l'abbaye de l'Escaladieu sur Facebook et Instagram (@abbaye.escaladieu).

CHIFFRES CLÉS :

49 000 abonnés Facebook
5 500 abonnés Instagram
3 000 abonnés LinkedIn
1 500 abonnés TikTok
1 500 abonnés X
272 000 vues YouTube



LES HAUTES-PYRÉNÉES SE VIVENT AUSSI EN LIGNE



Actus

Événements

Portraits

Culture

Sport

Emploi

Retrouvez le Département sur votre réseau social préféré



L'annuaire des services

Pour joindre directement votre interlocuteur
par mail : prenom.nom@ha-py.fr

Cabinet du Président

Directeur de Cabinet :
Olivier GUYONNEAU
05 62 56 78 53

Direction Générale des Services

Directeur Général des Services :
Pascal SAUREL
05 62 56 77 55

Directrice des Assemblées :
Anne-Marie FONTAN
05 62 56 78 61

Directrice de la Communication :
Valérie GAVOIS-LAMBERT
05 62 56 78 73

Directrice des Ressources Humaines :
Cécile DESSEAUX
05 62 56 76 60

Directeur de l'Administration et des Finances :
Jean MUR
05 62 56 77 53

Direction générale adjointe Routes et Mobilités

Directeur Général Adjoint :
Franck BOUCHAUD
05 62 56 72 32

Directeur Entretien et Exploitation des Routes :
Bernard DUCLOS
05 62 56 72 00

Directeur Aménagement et Patrimoine Routier :
Emmanuel LAVIGNE
05 62 56 72 01

Direction générale adjointe Collèges, Bâtiments et Numérique

Directrice Générale Adjointe :
Rozenn GUYOT
05 62 56 72 71

Directrice des Collèges :
Marie-Bernard CLAVERIE
05 62 56 72 72

Directeur des Bâtiments :
Jean-Claude RIEHL
05 62 56 72 71

Directrice des Systèmes d'Information et du Numérique :
Martine DOMEQ-CABANNE
05 62 56 77 66

Direction générale adjointe Solidarité Départementale

Directrice Générale Adjointe :
Nathalie ASSIBAT
05 62 56 78 08

Directrice des Territoires et de l'Insertion :
Gaëlle VERGEZ
05 62 56 73 61

Directrice Enfance Famille :
Marie-Françoise ANDURAND
05 62 56 73 63

Directrice Logement et Conseil Technique en Action Sociale :
Nathalie PERIN
05 62 56 51 34

Directeur Autonomie :
Frédéric BOUSQUET
(05 62 56 78 06)

Directrice Appui aux Solidarités :
Anne BRUNET
05 62 56 73 75

Direction générale adjointe Développement Local

Directeur Général Adjoint :
.....
05 62 56 77 85

Directrice de l'Action Culturelle et de la Médiathèque :
Dominique DESCLAUX
05 62 56 75 60

Directrice de l'Attractivité et de la Solidarité territoriale :
Claude LAFFONTA
05 62 56 77 75

Directeur des Archives et des Patrimoines :
François GIUSTINIANI
05 62 56 76 21

Organismes associés

Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités :
Laure MICHAUT
05 62 56 71 01

Initiative Pyrénées :
Franck MIGAN
05 62 56 79 65

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement :
Vincent DEDIEU
05 62 56 71 45

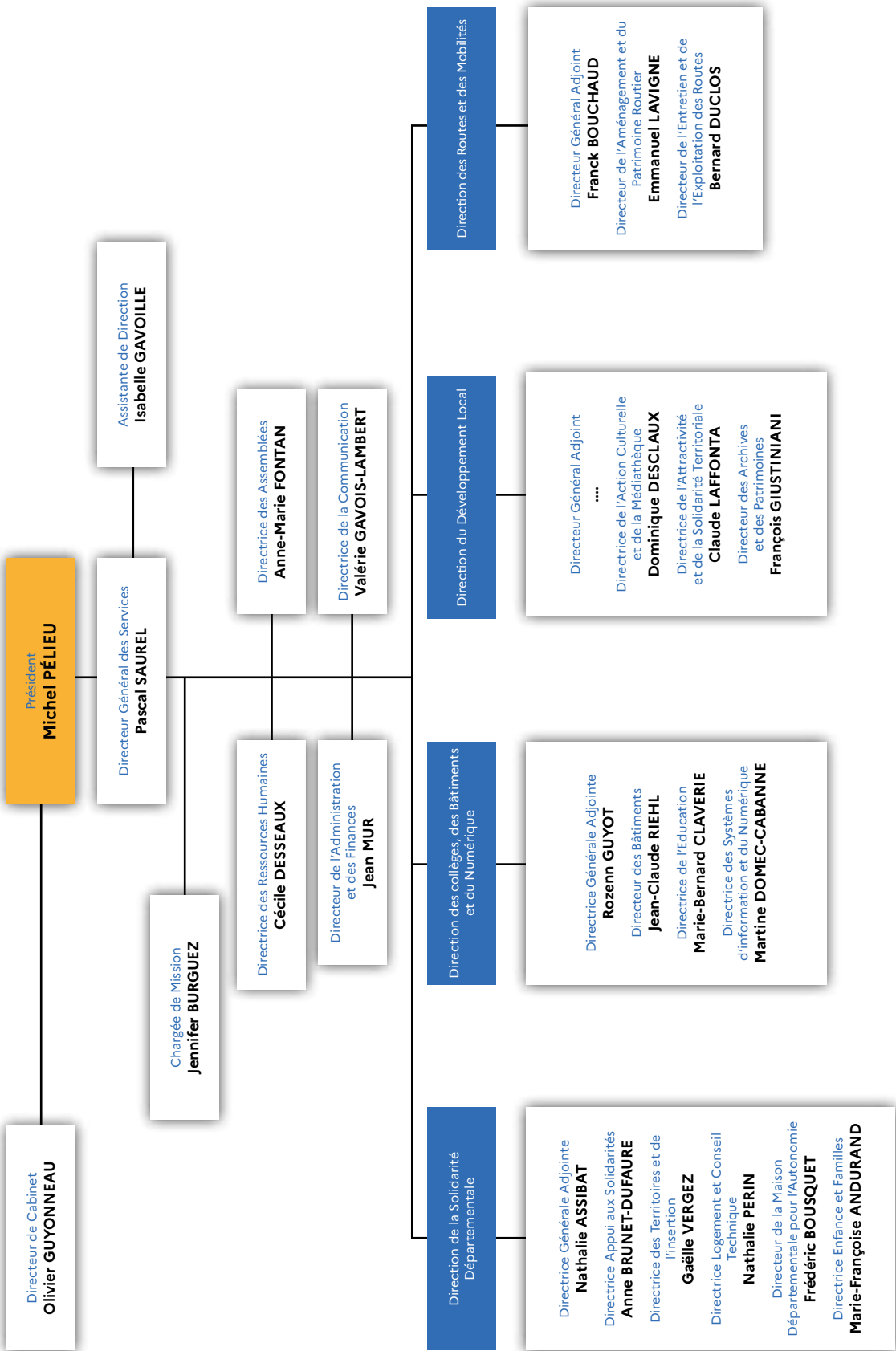
Régie Haut-Débit :
05 62 56 77 17

Hautes-Pyrénées Sport Nature :
Pierre DESMALES
05 62 41 81 48

Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement :
Isabelle PÉLIEU
05 62 56 70 65

Office Départemental des Sports :
Marc BRÜNING
05 62 56 78 14

Syndicat Mixte du Pic du Midi :
Daniel SOUCAZE DES SOUCAZE
05 62 91 98 58



Les services du Département

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

6 rue Gaston Manent
65000 TARBES
05 62 56 78 65
hautespyrenees.fr



Nous contacter en ligne

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE SOLIDARITÉ

MDS territoires TLP NORD- Agglomération Tarbaise

5 rue Gaston Dreyt
65000 TARBES
05 62 56 73 02
mds.gastondreyt@ha-py.fr

MDS territoires TLP SUD- Vallée des Gaves

Site de Lourdes
19 boulevard Roger Cazenave
65100 LOURDES
05 31 74 36 60
mds.paysdesgaves@ha-py.fr

MDS territoires Lannemezan-Coteaux- Nestes-Barousse- Haut-Adour

325 rue Thiers
65300 LANNEMEZAN
05 31 74 35 10
mds.clnb@ha-py.fr

Site de
Bagnères-de-Bigorre
1 rue du Castelmouly
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE
05 31 74 36 20
mds.hautadour@ha-py.fr

MDS territoires Val d'Adour-Coteaux Val d'Arros

445 avenue Jacques Fourcade
65500 VIC-EN-BIGORRE
05 31 74 35 90
mds.valdadour@ha-py.fr

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Place Ferré
65000 TARBES
05 62 56 74 42

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Place Ferré
65000 TARBES
05 62 56 73 50
mdph65.fr

CONSULTATION DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT

Vaccinations
Place Ferré
65000 TARBES
05 62 56 74 83

LES AGENCES DES ROUTES

Horaires d'ouvertures :
du lundi au vendredi 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

**Pays de Tarbes
et du Haut Adour**
1, rue Castelmouly
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE
05 31 74 39 10
agence.bagneres@ha-py.fr

Pays des Coteaux
44, rue d'Astarac
65330 GALAN
05 31 74 38 90
agence.galan@ha-py.fr

**Pays du plateau de
Lannemezan des vallées
des Nestes et Barousse**
Le Pré Commun
65240 ARREAU
05 31 74 38 60
agencearreau@ha-py.fr

Pays des Gaves
Route de Sarsan
65107 LOURDES
05 31 74 38 50
agence.lourdes@ha-py.fr

Pays du Val d'Adour
274, boulevard Lapalu
65700 MAUBOURGUET
05 31 74 38 80
agence.maubourguet@ha-py.fr

TRANSPORTS

**Transports de personnes en
situation de handicap**
05 62 56 72 93
transports@ha-py.fr

INFOROUTE
inforoute.ha-py.fr

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

5 rue des Ursulines
65000 TARBES
05 62 56 76 19
archives@ha-py.fr
archivesenligne65.fr

RÉNOV'OCCITANIE HAUTES-PYRÉNÉES

Rue Gaston Manent
65000 TARBES
05 31 74 36 65
Accueil téléphonique :
du lundi au jeudi de 10h à 12h
et de 14h à 16h.

ABBAYE DE L'ESCALADIEU

65130 BONNEMAZON
05 31 74 39 50
abbaye-escaladieu.com

ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN

65140 SAINT-SEVER-DE-RUSTAN
05 62 96 65 67
05 62 96 54 51

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Boulevard Claude Debussy
65000 TARBES
05 62 56 75 65
hapybiblio.fr



RAPPORT FINANCIER

L'article L 3313-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note de synthèse est proposée sous la forme du rapport financier suivant.

SOMMAIRE

I. LES TENDANCES MARQUANTES

I.1. L'évolution des recettes et des dépenses
I.2. Le reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité
I.3. Le soutien de l'activité du territoire par l'investissement

II. LES DONNÉES BUDGÉTAIRES

II.1. Vue d'ensemble
II.2. Les dépenses
II.2.1. Section de fonctionnement
II.2.2. Section d'investissement
II.3. Les recettes

III. LES RATIOS LÉGAUX

IV. ETAT DE LA DETTE

IV.1. Dette propre
IV.1.1. Extinction de la dette au 31/12/2023
IV.1.2. Répartition de l'encours par prêteur
IV.1.3. Répartition de l'encours par type de risque
IV.1.4. Classification Gissler du risque
IV.2. Dette garantie
IV.2.1. Etat des garanties accordées en 2023
IV.2.2. Etat de l'encours par type de bénéficiaire
IV.2.3. Etat de l'encours par bénéficiaire

I. LES TENDANCES MARQUANTES

I.1. L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

2023 a été marquée par de nombreuses nouvelles dispositions nationales venant s'imposer aux Départements en année pleine, et créant des dépenses contraintes supplémentaires notamment dans le secteur social avec entre autres, la revalorisation des rémunérations des acteurs de l'accompagnement à domicile, la réforme de la rémunération des assistants familiaux, la hausse du SMIC, la revalorisation du RSA... mais également sur l'ensemble du budget de la collectivité avec la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et la hausse des coûts liés à l'énergie (électricité, gaz, carburant).

Dans le même temps, si les dotations de l'Etat sont restées stables dans l'ensemble, des recettes se sont maintenues à un niveau élevé même si certaines sont marquées par une baisse de leur dynamique notamment :

- le produit de fraction de TVA (en remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties) a progressé de 2,3 M€ (86,7 M€ en 2023, contre 84,4 M€ en 2022) ;
- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) a progressé de 3,6 M€ (56,2 M€ en 2023, contre 52,6 M€ en 2022) ;
- le produit de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les cessions immobilières a amorcé une baisse marquée (35 M€ perçus en 2023, contre 41,4 M€ en 2022 soit 6,4 M€ de moins).

Ces recettes viennent rejoindre les efforts de la collectivité pour maîtriser le reste des dépenses de fonctionnement pour générer un résultat budgétaire conséquent (41,8 M€).

Il est à souligner cependant que les nouvelles dépenses sont structurelles et vont peser sur les budgets des années futures, mais que les recettes susceptibles de connaître une dynamique, sont conjoncturelles et donc fortement dépendantes du contexte économique.

En investissement, l'avancée des projets sur le territoire s'est poursuivie à un rythme soutenu. La volonté politique de faire un effort supplémentaire dans le soutien à l'activité locale, par les investissements propres sur le patrimoine de la collectivité ou par l'octroi de subventions à des tiers porteurs de projets, s'est ainsi traduite par un volume de réalisation record (68,8 M€ en 2023 contre 60,6 M€ en 2022).

I.2. LE RESTE À CHARGE SUR LES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ

La mission première du Département reste le social. Le tableau ci-après retrace les dépenses et recettes afférentes au versement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), hors dépenses de structure (personnel, bâtiments, matériel...) :

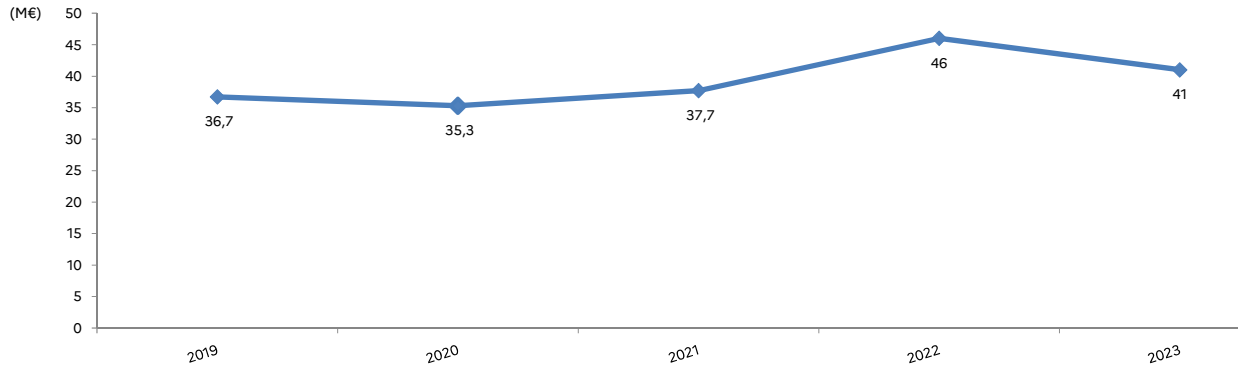
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- Revenu de Solidarité Active (RSA).

Une fois déduites les compensations apportées par l’Etat en la matière, apparaît le reste à charge pour le Département :

Allocations	2019	2020	2021	2022	2023
APA	51 567 877 €	49 896 140 €	46 625 740 €	46 557 268 €	51 115 542 €
PCH	8 476 745 €	9 047 127 €	9 834 186 €	11 535 691 €	13 166 962 €
RSA	32 318 088 €	35 694 302 €	35 059 413 €	34 735 141 €	36 066 958 €
Total des allocations	92 362 710 €	94 637 569 €	91 519 339 €	92 828 100 €	100 349 462 €
Reste à charge net 3 AIS	36 749 571 €	35 276 630 €	37 689 568 €	46 009 758 €	40 990 721 €
Taux de reste à charge net 3 AIS	42 %	39 %	41 %	49 %	45 %

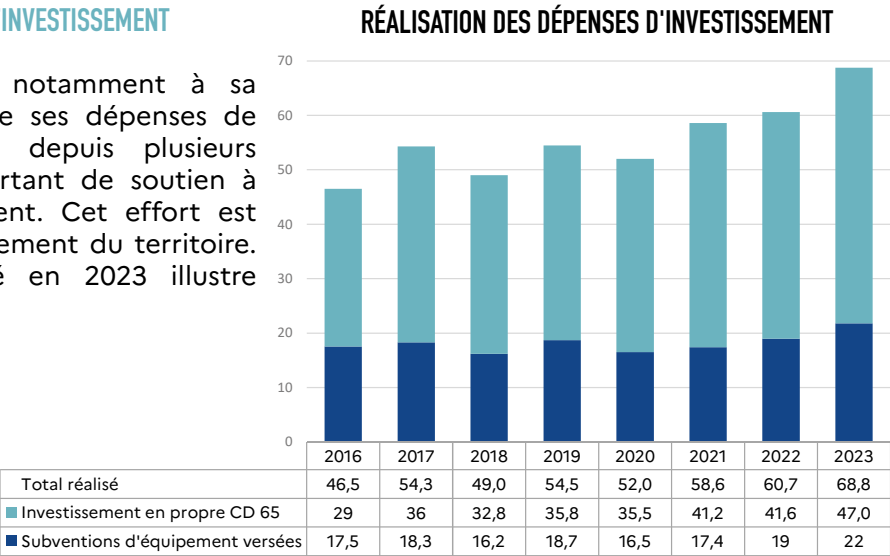
Le reste à charge des allocations 2023, hors dépenses de personnel et de structures, est calculé sur les dépenses 2021 qui ont été marquées par une baisse significative de -3 M€. L’augmentation de ces dépenses en 2022 et surtout en 2023, couplée à une moindre augmentation des compensations, va entraîner une augmentation du reste à charge sur les années à venir.

Même sans compter les dépenses de structure, ce reste à charge reste très important en 2023, à hauteur de 45%.



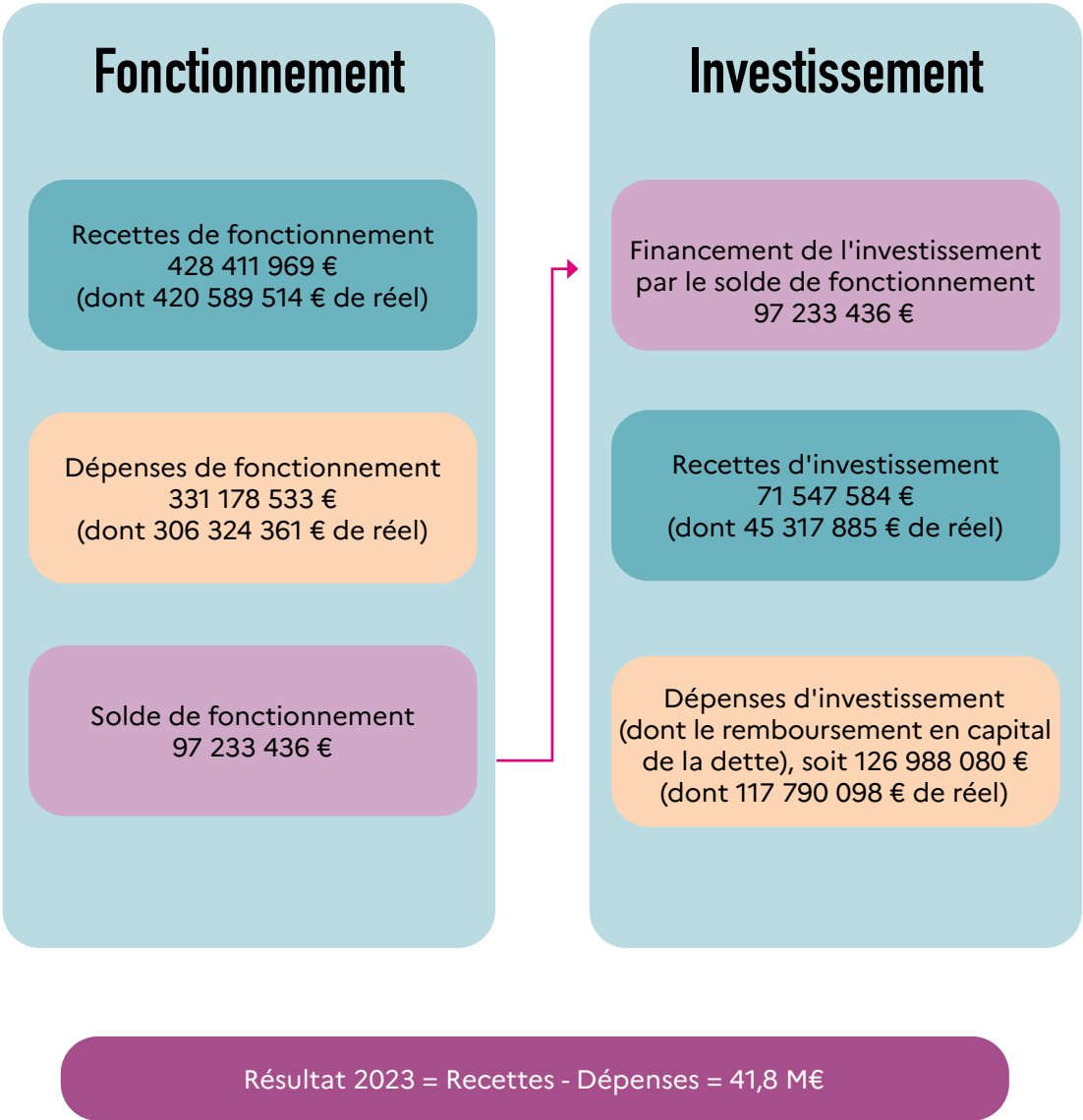
I.3. LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE PAR L'INVESTISSEMENT

Notre collectivité, grâce notamment à sa politique d’optimisation de ses dépenses de fonctionnement, poursuit depuis plusieurs exercices son effort important de soutien à l’activité par l’investissement. Cet effort est essentiel pour le développement du territoire. Le volume record réalisé en 2023 illustre parfaitement cette volonté.



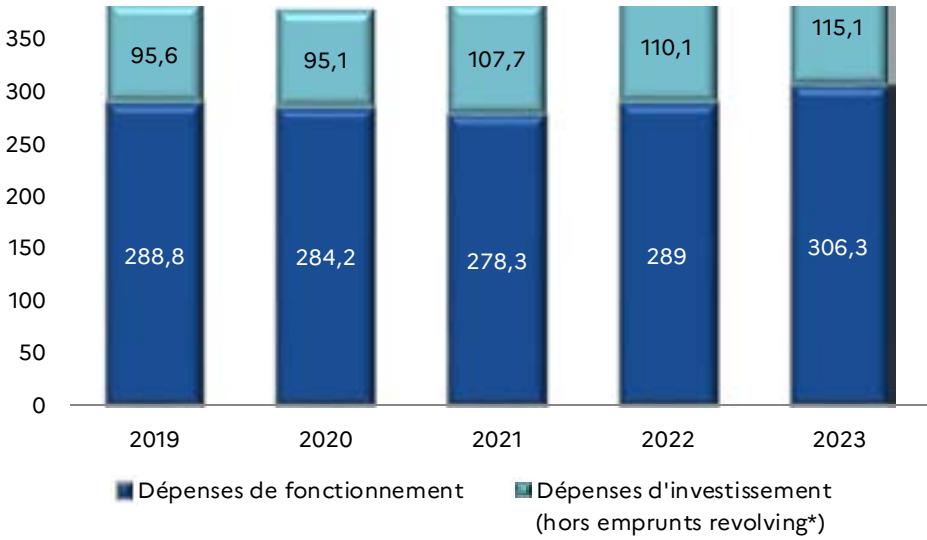
II. LES DONNÉES BUDGÉTAIRES

II.1. VUE D'ENSEMBLE



II.2. LES DÉPENSES

Dépenses réelles 2023 en M€



*Un emprunt revolving est un outil à la fois de financement, mais aussi de gestion de trésorerie. Il permet, selon les besoins, de procéder à des remboursements temporaires, en période de trésorerie élevée, générant ainsi des économies de fonctionnement.

II.2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées s'établissent à 306,3 M€ en 2023.

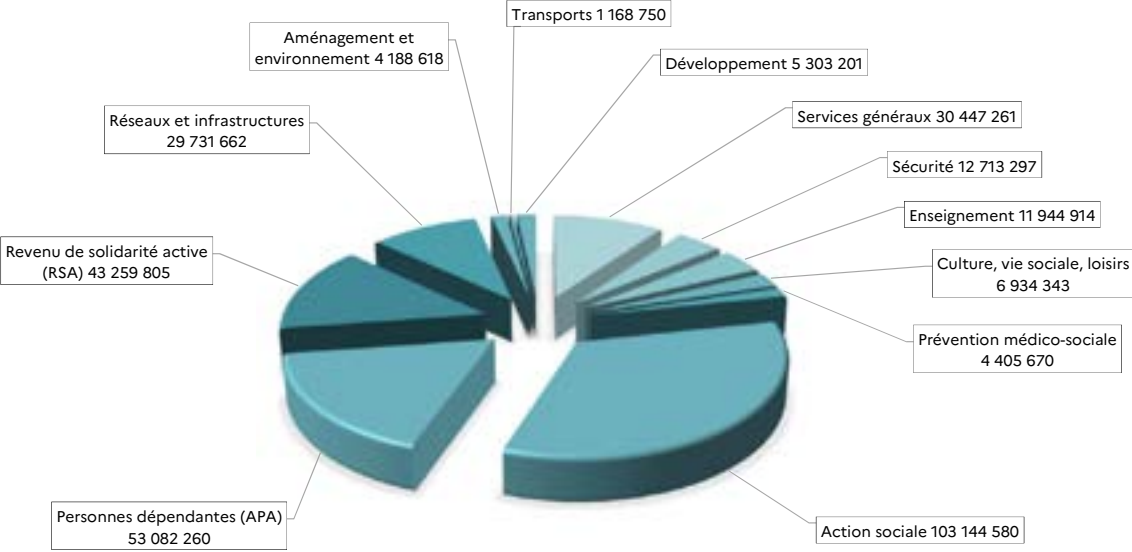
EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Années	Budget total (M €)	Réalisé (M €)	
2012	270	261,7	97 %
2013	276,5	267,4	97 %
2014	287	275,9	96 %
2015	289,3	280,6	97 %
2016	295,9	283	95 %
2017	298	286,5	96 %
2018	301,9	286,1	95 %
2019	296,6	288,8	97 %
2020	302,3	284,2	94 %
2021	297,9	278,3	93 %
2022	306,6	289	94 %
2023	335,9	306,3	91 %

Le taux de réalisation global pour 2023, en fonctionnement, se situe à 91 %, soit légèrement en dessous des exercices précédents.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

Services généraux	30 447 261
Sécurité	12 713 297
Enseignement	11 944 914
Culture, vie sociale, loisirs	6 934 343
Prévention médico-sociale	4 405 670
Action sociale	103 144 580
Personnes dépendantes (APA)	53 082 260
Revenu de solidarité active (RSA)	43 259 805
Réseaux et infrastructures	29 731 662
Aménagement et environnement	4 188 618
Transports	1 168 750
Développement	5 303 201
TOTAL	306 324 362



II.2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 115,1 M€, hors emprunts revolving en 2023.

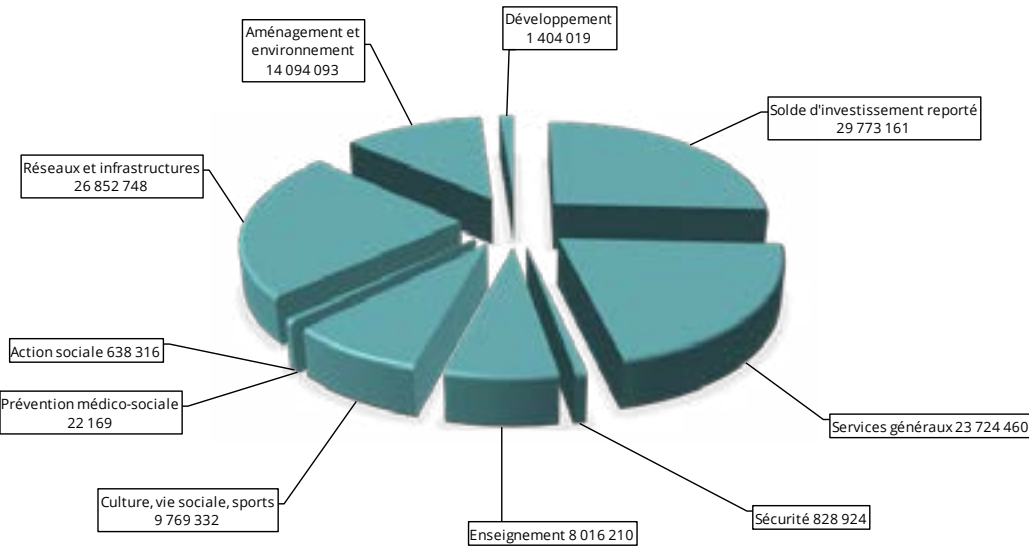
L'année 2023 est la meilleure année en termes de volume de réalisation d'investissement (en M€), devant 2022, 2021 et devant 2014 (année de réalisation de gros travaux de réparation des infrastructures routières après les crues de 2013).

TAUX DE RÉALISATION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT(HORS EMPRUNTS REVOLVING)

Années	Budget total (M €)	Réalisé (M €)	
2012	110,8	83,3	75 %
2013	98,5	78,1	79 %
2014	118,5	107,2	90 %
2015	99,6	90,5	91 %
2016	93,8	81,3	87 %
2017	101,9	92,0	90 %
2018	102,1	92,6	91 %
2019	101,5	95,6	94 %
2020	109,4	95,1	87 %
2021	120,6	107,7	89 %
2022	128,1	110,1	86 %
2023	127,3	115,1	90 %

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION

Solde d'investissement reporté	29 773 161
Services généraux	23 724 460
Sécurité	828 924
Enseignement	8 016 210
Culture, vie sociale, sports	9 769 332
Prévention médico-sociale	22 169
Action sociale	638 316
Réseaux et infrastructures	26 852 748
Aménagement et environnement	14 094 093
Développement	1 404 019
TOTAL	115 123 431

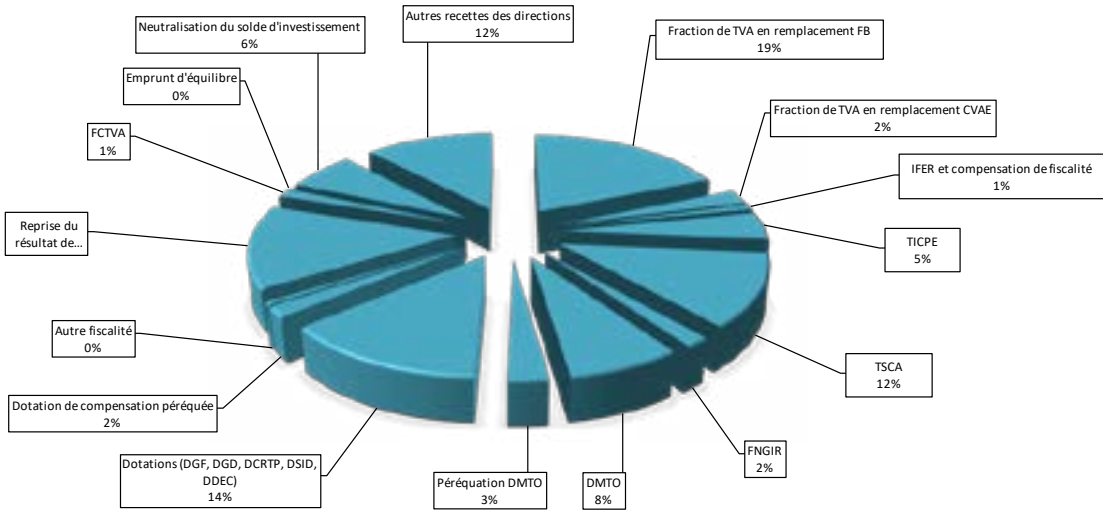


II.3. LES RECETTES

Ces recettes, fonctionnement et investissement confondus, hors emprunts revolving, se décomposent de la façon suivante :

RECETTES RÉELLES TOTALES (HORS EMPRUNTS REVOLVING)

Fraction de TVA en remplacement FB	86 742 786
Fraction de TVA en remplacement CVAE	10 923 739
IFER et compensation de fiscalité	3 612 513
TICPE	20 908 361
TSCA	56 164 189
FNGIR	7 683 763
DMTO	34 967 572
Péréquation DMTO	12 393 835
Dotations (DGF, DGD, DCRTP, DSID, DDEC)	63 236 779
Dotation de compensation péréquée	8 077 491
Autre fiscalité	2 210 719
Reprise du résultat de fonctionnement antérieur	63 781 611
FCTVA	6 573 224
Emprunt d'équilibre	0
Neutralisation du solde d'investissement	29 777 027
Autres recettes des directions	56 187 124
TOTAL	463 240 733



FNGIR : Fonds national de garantie individuelle de ressources
DMTO : Droits de mutation à titre onéreux sur les cessions immobilières CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TICPE : Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques TSCA : Taxe spéciale sur les conventions d'assurance
DCRTP : Dotation de compensation suite à la réforme sur la taxe professionnelle
DSID : Dotation de soutien à l'investissement des départements
DDEC : Dotation départementale d'équipement des collèges
FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

Depuis 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties est désormais remplacée par une fraction compensatrice de TVA. Cela se traduit dans le tableau des ratios ci-après par une baisse du ratio « produit des impositions directes/population ».

III. LES DONNÉES FINANCIÈRES

III.1. LES RATIOS LÉGAUX

Informations financières		2022	2023
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 259 €/hab	1 333 €/hab
2	Produit des impositions directes / population	119 €/hab	77 €/hab
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 529 €/hab	1 553 €/hab
4	Dépenses d'équipement brut / population	165 €/hab	194 €/hab
5	Encours de la dette au 1 ^{er} janvier / population	668 €/hab	670 €/hab
6	Dotation globale de fonctionnement / population	217 €/hab	217 €/hab
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	28,85 %	28,40 %
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,13	0
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	86,61 %	90,49 %
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,82 %	12,51 %
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	43,70 %	43,16 %

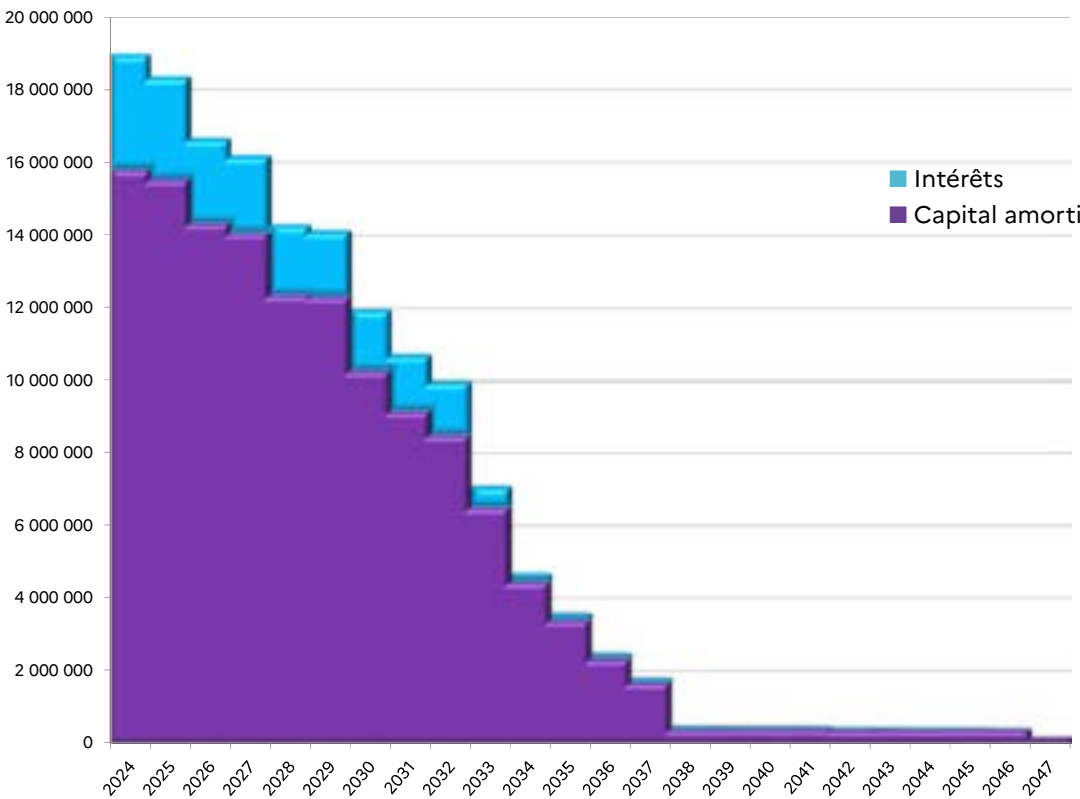
IV. ÉTAT DE LA DETTE

IV.1. DETTE PROPRE

Au 31 décembre 2023, le montant total de l'encours est de 135,1 M€. La dette du Département, hors PPP (21,8 M€) et hors emprunt Pyrenia (0,10 M€), est constituée de 42 emprunts, pour un montant de capital restant dû au 1er janvier 2024 de 113,3 M€. A ce jour, le taux moyen de notre encours est de 2,23 % et sa durée de vie moyenne est courte : 5 ans et 5 mois. Il est composé de 83 % de taux fixes et de 17 % de taux variables. Selon la charte Gissler, 100 % de notre encours est classé en 1A : notre dette est totalement sécurisée.

IV.1.1. EXTINCTION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023

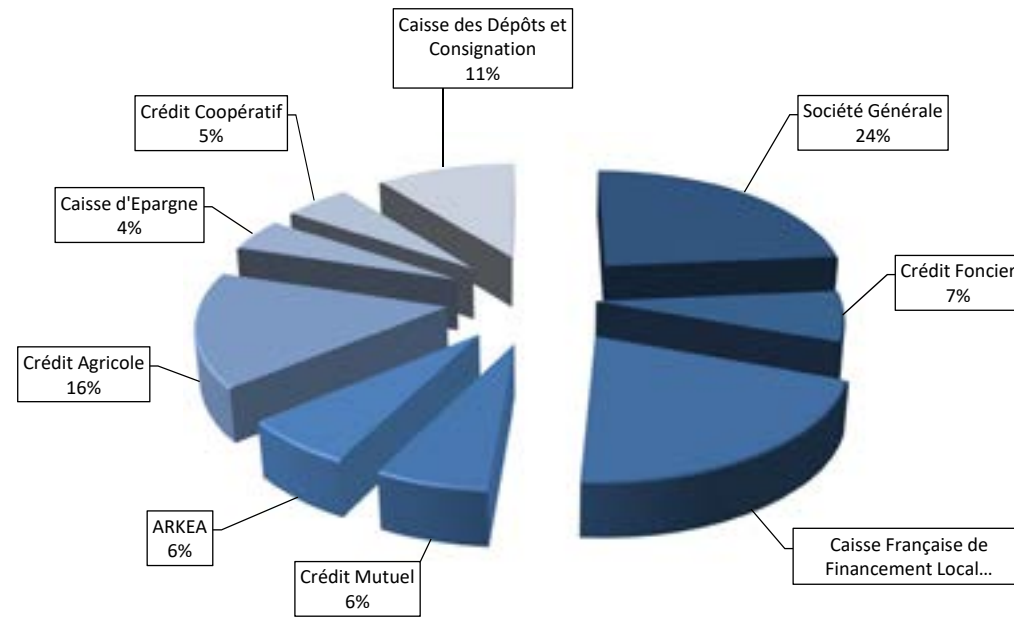
Le graphique ci-dessous présente une extinction des annuités de la dette existante (sans l'emprunt 2024).



IV.1.2. RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRÊTEUR

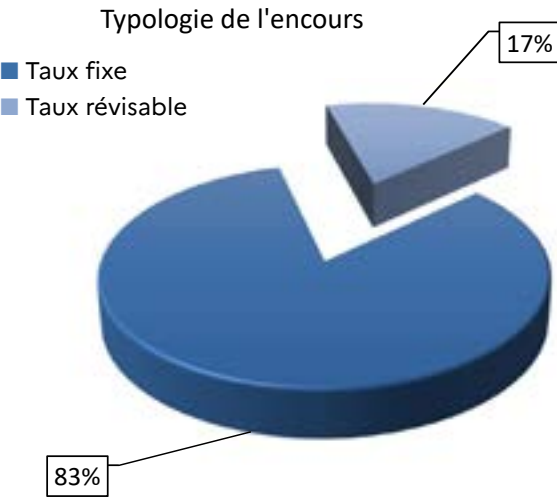
Nous avons fait le choix de ne pas emprunter en 2023, d'une part en raison des taux de marché très élevés suite à la forte remontée entamée dès le 1^{er} trimestre 2023, et d'autre part pour nous réserver la possibilité, en 2024, de contracter un emprunt plus conséquent à des taux plus bas (une baisse devrait s'amorcer dès le second trimestre 2024).

La Société Générale conserve toujours la première place dans notre encours, comme l'an passé, en raison notamment de l'encours lié au PPP routier. La Caisse Française de Financement Local conserve sa deuxième place, en raison de la cession de tous les emprunts Banque Postale à cet établissement.



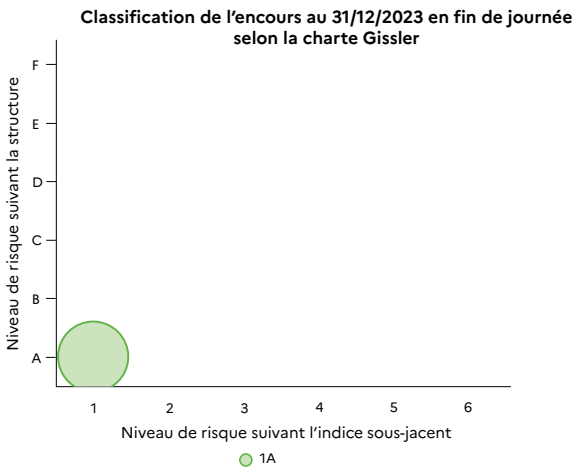
IV.1.3. RÉPARTITION DE L'ENCOURS EN FONCTION DU TYPE DE RISQUE

L'encours est constitué d'une grande majorité de taux fixes : 83 %.



IV.1.4. CLASSIFICATION GISSLER DU RISQUE

La dette du Département est très sûre. Elle est entièrement classée A1 c'est-à-dire le risque le plus bas, qui correspond à des taux fixes, des taux variables, voire des taux variables encadrés, tous ces indices étant en zone Euro.



IV.2. DETTE GARANTIE

A la fin de l'exercice 2023, l'encours de dette garantie est de 249,4 M€.

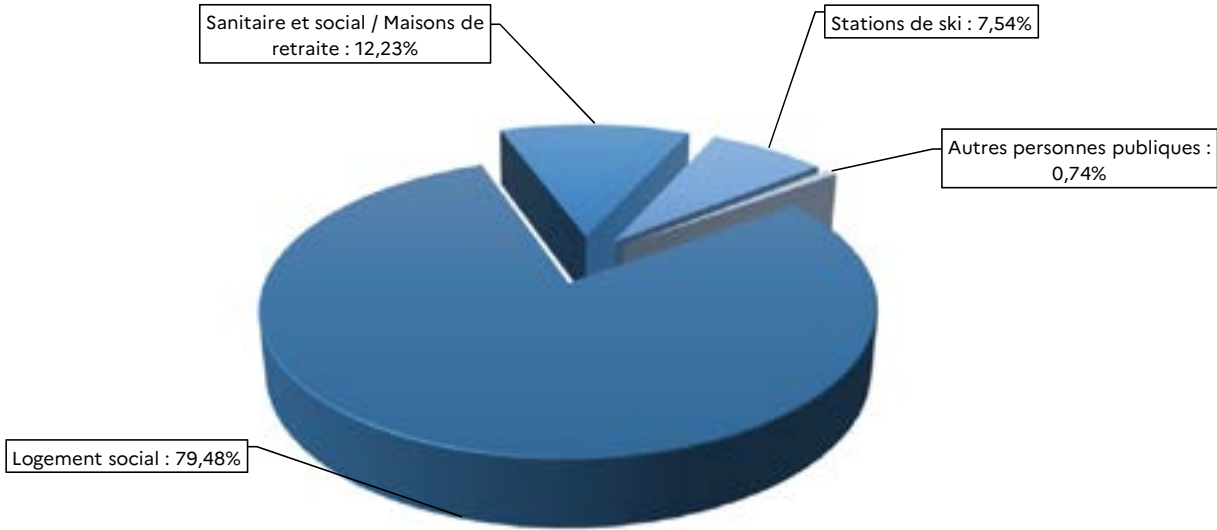
IV.2.1. ETAT DES GARANTIES ACCORDÉES EN 2023

Domaine	Nombre d'emprunts	Nombre de lignes	Part garantie en 2023
Logement social	8	20	11,8 M€
Autres (Sanitaire et social)	2	2	8,4 M€
Totaux	10	22	20,2 M€

En 2023, les garanties accordées ont été moins nombreuses qu'en 2022, mais elles ont porté sur un montant plus important. En effet, en 2022, le Département avait accordé sa garantie sur 9 M€, contre 20,2 M€ en 2023.

IV.2.2. ETAT DE L'ENCOURS GARANTI PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

RÉPARTITION PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE



Sans surprise, le logement social est de loin le principal secteur dans lequel le Département a accordé le plus de garanties d'emprunt. Il représente plus du trois quarts de nos garanties.

IV.2.3. ETAT DE L'ENCOURS GARANTI PAR BÉNÉFICIAIRE

Tous secteurs confondus, les principaux bénéficiaires (encours supérieurs à 6 M€) sont par ordre décroissant : l'OPH, Promologis, le SIVU du Tourmalet, la SEMI de Tarbes, le groupe SCAPA, le bailleur social Axentia et le SIVAL.

ÉTAT DE LA DETTE GARANTIE PAR BÉNÉFICIAIRE AU 31/12/2023

Bénéficiaire	Encours au 31/12/2023	Annuité
BAREGES - syndicat intercommunal des thermes	795 095	63 439
PLATEAU DE LANNEMEZAN - communauté de communes	14 141	21 114
TRIE-SUR-BAISE - commune pour le CCAS	615 864	91 473
VALLEE DU LOURON - syndicat thermal et touristique de la Haute	428 750	32 809
Autres Personnes Publiques	1 853 850	208 834
ARAGNOUET - station de ski	397 252	145 573
AURE 2000 - station de ski	1 330 310	315 394
GAVARNIE GEDRE - station de ski	54 576	4 759
LUZ - Régie - station de ski	0	146 273
PEYRAGUDES - SEMAP - station de ski	2 480 161	577 548
TOURMALET - SIVU (incluse dette régie Tourmalet dissoute)	10 138 178	873 029
VAL LOURON - SIVAL syndicat intercommunal du Val Louron	4 409 087	295 588
Stations de Ski	18 809 565	2 358 163
AXENTIA	6 177 474	132 243
CARITAS HABITAT	243 949	9 295
ERILIA	1 457 374	58 759
FONCIÈRE HABITAT ET HUMANISME	592 167	0
ICF ATLANTIQUE	1 001 855	50 940
OPH DES HAUTES-PYRÉNÉES	122 387 540	7 417 850
PROMOLOGIS	58 325 961	3 619 597
TARBES - SEMI de Tarbes	8 007 587	634 562
Logement Social	206 631 377	11 923 245
ADAPEI - Asso départementale amis parents des enfants inadaptés	0	210 868
APF Paralysés de France - France Handicap	1 457 099	128 999
ADMR - Fédé départementale aide à domicile en milieu rural	25 121	3 951
ANRAS - Asso nationale de recherche et d'action sociale	97 061	33 374
ASEI - Agir Soigner Eduquer Insérer	729 167	67 980
CAMSP - Centre d'action médico social précoce	225 418	8 286
CAPVERN - SOLEIL ET BIGORRE maison enfants diététique thermale	1 474 318	107 555
CH Astugue Centre de réadaptation Le Montaigu	0	49 408
CH Bigorre Tarbes et Vic - CHB Centres hospitaliers de Bigorre	2 122 712	143 606
CH Lannemezan	1 671 715	131 152
EPAS 65 - Ets public accompagnement et soins Hautes-Pyrénées	2 640 633	154 992
IME - Institut médico éducatif Jean-Marie Larrieu	183 600	26 112
Père le Bideau MECS Saint Joseph	708 419	53 695
Sanitaire et Social	11 335 263	1 119 976
ARGELÈS-GAZOST - EHPAD Canarie Vieuzac	743 045	79 761
GALAN - Accueil du Frère Jean - Maison de retraite	1 324 242	134 293
MAUBOURGUET - EHPAD Résidence Emeraude	2 460 956	181 651
RABASTENS-DE-BIGORRE - EHPAD Curie Sombres	2 755 008	239 591
SAINT-FRAI Hôpital Notre Dame Douleurs - maison de retraite	3 892 268	377 856
SAINT-PÉ DE BIGORRE EHPAD Association Pyrène Plus	1 038 053	21 987
SCAPA	6 944 648	516 509
Maisons de Retraite	19 158 219	1 551 648
TOTAL GÉNÉRAL	249 350 777	17 161 868

Remerciements

Des photos illustrant ce document mettent en scène des personnes, collaborateurs, habitants, institutionnels ou partenaires. Nous tenons à les remercier.

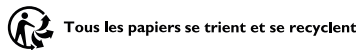
Nous remercions également tous les collaborateurs du Département des Hautes-Pyrénées qui, par leur contribution, ont permis la réalisation de ce document.



Crédits

Directeur de la publication : Pascal SAUREL - Directrice de la communication : Valérie GAVOIS-LAMBERT
Chef de projet : Michel AUSINA - **Rédaction** : Michel AUSINA, Cédric DUCLA-BOUVIER, Services du Département - **Rapport Financier** : Service Finances - **Relecture** : Pascal SAUREL, Valérie GAVOIS-LAMBERT, Camille SAUTON, Cédric DUCLA-BOUVIER, Jennifer BURGUEZ, Julien COURDESSES, Céline PALMADE - **Création graphique et mise en page** : Direction de la Communication du Département des Hautes-Pyrénées - **Crédits photos** : Mickael LOUIT, Anthony BONAL/HPTE, Thomas ROBERT, DRM, Cédric DUCLA-BOUVIER, Laurent GAITS, Pierre MEYER/AE MEDIAS, Paris 2024, Eugène BANIM/Pexels, Emma BAUSO/Pexels - Adobestock - **Impression** : Imprimerie Messages.

Impression Juin 2024.





Département des Hautes-Pyrénées

6, rue Gaston Manent - CS 71324 65013 Tarbes Cedex 9

Tél. 05 62 56 78 65

hautespyrenees.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES	DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ----- TROISIEME REUNION DE 2024
---	--

Séance du 21 juin 2024

Date de la convocation : 7 juin 2024

Étaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, Monsieur Jean BURON, Madame Maryse CARRERE, Monsieur Gilles CRASPAY, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Geneviève ISSON, Madame Evelyne LABORDE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Stéphane PEYRAS, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Marie-Françoise PRUGENT, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Monsieur Jean-Michel SEGNERE, Madame Véronique THIRAULT, Monsieur Bernard VERDIER.

Avait(aient) donné pouvoir : Madame Monique LAMON à Monsieur Bernard VERDIER, Madame Andrée SOUQUET à Monsieur Jean BURON.

Absent(s) excusé(s) : Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Laurent LAGES, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Virginie SIANI WEMBOU.

Le quorum est atteint,

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

DOSSIER N°504

Monsieur Gilles CRASPAY, RAPPORTEUR

Vu le rapport du Président,

Après avis de la cinquième commission,

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'adopter le rapport soumis à l'assemblée :

1. Le projet de décision modificative (DM) n°1 pour l'exercice 2024 du budget principal
2. Une actualisation des autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP)
3. Les admissions en non-valeur

Pour l'essentiel :

- Il n'y a pas de modification concernant la 1^{ère} commission
- En fonctionnement, cette DM consiste en l'inscription de dépenses supplémentaires à hauteur de 891 964 € notamment pour rembourser un trop-perçu sur les fractions de TVA 2023 (850 964 €).
Ces dépenses sont en partie compensées par une partie de la diminution de la participation à Pyrénia (-380 000 €) et par une augmentation de certaines de nos recettes suite aux notifications de l'Etat (305 409 €)

- En investissement, cette DM est marquée par une augmentation de dépenses de 158 209 € pour l'aide aux travaux des propriétaires privés dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat et l'inscription d'une aide remboursable de 200 000 € pour le syndicat mixte pour la valorisation touristique du pic du Midi.
Ces dépenses sont en partie compensées par l'inscription d'un premier acompte d'une subvention de l'Etat (104 880 €) pour la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).
- L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des augmentations prévisionnelles de dépenses de 0,4 M€, ce qui les ramène à près de 9 M€. L'équilibre de la section d'investissement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des travaux d'urgence de 0,3 M€, ce qui les ramène à près de 1,3 M€.

La DM1 s'équilibre en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à 305 409 €
- En investissement à 104 880 €

Tableau récapitulatif par section

	Dépenses 410 289		Recettes 410 289	
Fonctio. 305 409	Crédits nouveaux	891 964		
	Ajustement de dépenses	-190 000	Ajustement de recettes	305 409
	Virements internes à la section	0		
	Augmentations prévisionnelles	-396 555		
	Virement de section	0		
Invest. 104 880	Crédits nouveaux	358 209	Virement de section	0
	Restitution de crédits	0	Ajustement de recettes	104 880
	Virements internes à la section	0		
	Travaux d'urgence	-253 329		

L'ensemble des mouvements de crédits détaillés ci-après sont retracés dans le tableau d'équilibre, en annexe 1.

2^{ème} commission – Solidarités territoriales

Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	5 932 800	0	5 932 800	
Investissement	18 466 261	0	18 466 261	
Total	24 399 061	0	24 399 061	

En 2^{ème} commission, cette DM consiste uniquement à inscrire une recette d'investissement concernant l'action de mise en tourisme dans le cadre du plan de développement de la réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du pic du Midi, dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage. Une subvention de l'Etat qui avait été notifiée en décembre 2022 a fait l'objet d'un premier versement d'acompte de 30 %, soit 104 880 € en avril 2024.

3^{ème} commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	22 175 398	-190 000	21 985 398	-0,9 %
Investissement	58 995 768	0	58 995 768	
Total	81 171 166	-190 000	80 981 166	-0,2 %

En 3^{ème} commission, cette DM consiste d'une part, à réajuster les calendriers de travaux par des virements qui s'équilibrent entre eux et d'autre part, à diminuer notre participation au Syndicat mixte Pyrénia.

➤ Routes et mobilités (DRM) :

Lors du comité syndical de Pyrénia du 11 mars 2024, la SPLAR (société pyrénéenne locale aéroportuaire régionale) a revu la participation de ses membres. Pour le Département, il s'agit d'ajuster à la baisse ses participations 2024 de :

- 380 000 € en fonctionnement pour la ramener à près de 0,7 M€ ;
- 357 000 € en investissement pour la ramener à près de 1,4 M€.

En fonctionnement, il est proposé qu'une partie de ces crédits (190 000 €) vienne financer par virement interne :

- L'entretien et à la réparation de voirie pour 65 000 € ;
- La régularisation des locations de longue durée de véhicules, pour 125 000 € au total pour 2022 et 2023. En effet, depuis 2022, la société ARVAL émettait des factures erronées et celles-ci étaient donc systématiquement rejetées. En 2024, cette société a enfin corrigé puis présenté l'ensemble de ses factures. Elles sont en cours de vérification par nos services et devraient donc pouvoir être payées cette année.

En investissement, il est proposé :

- de diminuer de 357 000 € la participation à Pyrénia pour la SPLAR ;
- de repositionner ce même montant sur les travaux de réparation de la côte d'Osmets (RD 632) et de la route d'accès au Col du Soulor (RD 918) rendus nécessaires suite aux intempéries de ce début d'année.

➤ Collèges, bâtiments et numérique :

Il s'agit de tenir compte de l'évolution des calendriers des travaux d'un certain nombre d'opérations. L'ensemble de ces mouvements est neutre budgétairement.

- Subventions d'équipements sportifs collèges (AP EDUCATION 2020-1) : augmentation de 83 000 € en AP et en CP

Il est proposé d'ajuster les crédits de subventions pour les travaux dans les gymnases situés sur les communes de Loures-Barousse, Luz-Saint-Sauveur et Trie-sur-Baïse. Ce qui entraîne une augmentation de 83 000 € en AP et en CP 2024.

- Bâtiments éducation (AP INFBATDPTX 2020-1) :

- Collèges grosses réparations

Il est proposé d'avancer 80 000 € des CP 2028 vers les CP 2024 pour les nouveaux travaux à effectuer dans les logements de fonction des collèges dans le cadre des prochains mouvements des personnels de direction.

- Collège Bagnères réhabilitation

Il est proposé d'avancer 50 000 € des CP 2028 de l'enveloppe grosses réparations vers les CP 2024 en raison du nouveau chiffrage de l'opération (réhabilitation des sanitaires élèves).

- Collège Loures-Barousse réhabilitation

Il est proposé de reporter 80 000 € des CP 2024 vers les CP 2028 et d'ajuster les CP jusqu'en 2027 au vu du décalage du planning des travaux.

- Collège Saint-Laurent extension de classe

Il est proposé d'avancer 24 000 € des CP 2028 vers les CP 2024 afin d'initier la 1^{ère} phase d'étude et de réajuster les CP jusqu'en 2028.

- Collège Voltaire réhabilitation

Il est proposé d'avancer 150 000 € des CP 2026 et 100 000 € des CP 2028 vers les CP 2024 de l'enveloppe grosses réparations pour les travaux de dépollution du sous-sol du collège Voltaire.

- Bâtiments routes (AP INFBATDPTX 2020-3) :

- Bâtiments routes photovoltaïques

Il est proposé une augmentation de 120 000 € en AP et en CP 2024 suite au démarrage des travaux de photovoltaïque sur l'agence des routes de Lourdes.

- Bâtiments sociaux (AP INFBATDPTX 2020-6) :

- Etudes bâtiments sociaux et grosses réparations sur les bâtiments sociaux

Il est proposé de virer 25 000 € de l'enveloppe études vers l'enveloppe bâtiments sociaux grosses réparations.

- Bâtiments Escaladieu (AP 3BATESC 2014-1) :

- Abbaye de l'Escaladieu phase2/toiture salle voûtée

Il est proposé une augmentation de 7 000 € en AP et en CP 2024 afin de permettre le paiement des révisions de prix jusqu'à la fin du marché.

- Bâtiments administratifs (AP INFBATDPTX 2020-11) :

- Bâtiments administratifs gros entretiens/grosses réparations

Il est proposé d'avancer 50 000 € de 2028 à 2024 pour intégrer des travaux qui n'étaient pas prévus initialement.

- Réaménagement du parking de l'Hôtel du Département,

Il est proposé de reporter 120 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 au vu du décalage du planning des travaux.

- Bâtiment ADAC réaménagement

Il est proposé de reporter 50 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 au vu du décalage du planning des travaux.

- Informatique hors collège (AP MOYGEN 2020-1) :

- Etudes pour acquisition matériels logiciels

Il est proposé de reporter 10 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 en raison du décalage de certains projets (système d'archivage électronique et remplacement du logiciel de gestion du temps des agents).

- Données et archivage électronique

Il est proposé de reporter 10 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 car la totalité des commandes prévues initialement ne sera pas effectuée.

- Equipement informatique

Il est proposé de reporter 70 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 suite au renvoi de certains projets sur 2025 après le développement et le remplacement au cours du 1^{er} semestre 2024 de l'outil extranet de la collectivité.

- Acquisitions matériels outillages

Il est proposé de reporter 40 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 suite à une révision à la baisse du prix du remplacement de la presse offset de l'imprimerie et de la prolongation de la durée de vie d'autres matériels.

- Travaux infrastructures informatiques

Il est proposé de reporter 120 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 suite à l'ajournement de l'installation du Wifi dans différents sites du Département.

- Informatique collèges (AP EDUCATION 2020-2) :

- Collèges logiciels licences

Il est proposé de reporter 10 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 au vu du décalage du planning d'acquisition de logiciels pour les collèges.

- Travaux courants faibles dans les collèges

Il est proposé de reporter 30 000 € des CP 2024 vers les CP 2026 au vu du décalage du planning des travaux visant à remplacer du matériel et à installer des rocade fibres entre les sous-répartiteurs d'un même collège.

- Cybersécurité (MOYGEN 2023-1) :

Suite aux difficultés rencontrées lors de la phase 1 d'installation du boîtier « extranet », la phase 2 d'acquisition et d'installation de logiciels et licences nécessaires à la cybersécurité doit être décalée sur 2025. Il est proposé de reporter les CP comme suit :

- 80 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 (cybersécurité équipement informatique)
 - 44 000 € des CP 2024 vers les CP 2025 (cyber sécurité licences logiciels)

4^{ème} commission - Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	5 727 761	41 000	5 768 761	0,7 %
Investissement	2 615 760	158 209	2 773 969	6 %
Total	8 343 521	199 209	8 542 730	2,4 %

En 4^{ème} commission, cette DM consiste à augmenter le fonds d'animation cantonal (en fonctionnement) et l'aide aux propriétaires privés (en investissement).

En fonctionnement, il est proposé d'augmenter le fonds d'animation cantonal (FAC) de 41 000 €.

En investissement, au regard des demandes de versement des subventions aux propriétaires privés, il est proposé, sur l'AP « Logements particuliers 2021-2026 », d'avancer 158 209 € des CP 2026 et 2027 vers les CP 2024.

5^{ème} commission - Finances, ressources humaines, numérique

Section	Budget primitif	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	112 356 014	454 409	112 810 423	0,4 %
Investissement	75 375 306	-53 329	75 321 977	-0,1 %
Total	187 731 320	401 080	188 132 400	0,2 %

En 5^{ème} commission, cette DM consiste, en fonctionnement, à ajuster certaines recettes au regard des notifications reçues et à inscrire les crédits nécessaires au remboursement du trop-perçu sur les fractions de TVA 2023. En investissement, il est proposé d'inscrire une aide remboursable pour le syndicat mixte pour la valorisation du pic du Midi.

Fonctionnement

Recettes

Suite aux notifications reçues des services de l'Etat en mars et en avril 2024, il est proposé d'actualiser les recettes suivantes :

- Dotation de compensation réforme de la taxe professionnelle : + 20 818 €
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : + 166 809 €
- Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale : + 17 838 €
- Dotation globale de fonctionnement, dotation forfaitaire : - 299 034 €
- Dotation globale de fonctionnement, dotation de péréquation : + 492 866 €
- Dotation globale de fonctionnement, dotation de compensation : - 93 888 €

Au final, ces différents ajustements entraînent une augmentation des recettes de 305 409 €.

Dépenses

Les fractions de TVA qui viennent compenser la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021 et celle de la CVAE à compter de 2023 bénéficient de la dynamique de la TVA de l'année en cours. Cette dynamique et le montant définitif de la TVA nationale ne sont connus qu'au printemps de l'année suivante. Pour 2023, le produit perçu par le Département sur une estimation d'une dynamique de TVA de 3,7 % par rapport à 2022 s'est élevé à 97,7 M€. Il s'avère que cette dynamique, dont nous n'avons eu connaissance que début mai, n'est finalement que de 2,8 % pour un produit qui aurait dû être de 96,8 M€. L'Etat nous a donc versé 850 964 € en trop en 2023 et nous devons prévoir le remboursement de ce trop perçu en 2024.

Investissement

Dépenses

Aide remboursable au syndicat mixte du pic du Midi :

Le syndicat mixte pour la valorisation touristique du pic du Midi a réalisé de 2017 à 2019 un programme d'investissements significatif de 4 741 966 € afin de refondre les espaces de visite de la gare de départ du téléphérique au sommet. Une subvention de 50 % au titre du programme opérationnel interrégional (POI) du fonds européen de développement régional (FEDER) 2014-2020, soit 2 370 983 €, lui a été attribuée dans ce cadre au sein d'un plan de financement mobilisant également l'Etat, la Région et le Département. A l'issue des travaux en décembre 2020, le versement du solde de la subvention a été sollicité et en février 2024, le syndicat est informé que 886 787 € ne lui seront pas versés, certaines dépenses n'ayant au final pas été reconnues comme éligibles.

Aussi, le syndicat sollicite ses deux principaux membres afin de l'accompagner dans le redressement de sa situation avec de la part :

- de la Région Occitanie, une subvention exceptionnelle de 100 000 € et une aide remboursable de 200 000 € ;
- du Département, une aide exceptionnelle d'investissement remboursable de 200 000 € pour la refonte des espaces de visite.

Il est proposé donc d'inscrire 200 000 € au budget. La décision individuelle d'accorder cette aide sera soumise à la prochaine Commission permanente.

Equilibre des sections

L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des augmentations prévisionnelles de dépenses de 0,4 M€, ce qui les ramène à près de 9 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est atteint en diminuant les crédits réservés pour des travaux d'urgence de 0,3 M€, ce qui les ramène à près de 1,3 M€.

2. Actualisation des autorisations de programme

Le cumul de l'ensemble des mouvements sur les AP/CP est de :

- En AP : + 185 620 €
- En CP 2024 : + 158 209 €

L'AP DDL / Service sport, jeunesse et vie associative, AP 2023/1 projet jeunesse est à clôturer suite à la non reconduction du festival 65^{ème} avenue en 2024.

L'annexe n°2 présente de manière simplifiée la totalité des AP/CP modifiés par la DM.

3. Admissions en non-valeur

Lorsque la collectivité n'a pas pu recouvrer des sommes dues par des tiers, et après relances et poursuites effectuées par le comptable public (le Payeur départemental et/ou la DDFIP), elle a l'obligation de constater cette perte financière.

Une écriture est nécessaire pour admettre en non-valeur les titres de recette émis qui n'ont pu être recouverts, en émettant un mandat de paiement du montant des sommes non récupérées.

Sur le budget principal, sont admis en non-valeur des titres de recettes déjà émis pour 36 778 €. La ventilation par année est la suivante :

Année	Nombre de titres	Montant
2016	1	1 874 €
2020	1	227 €
2021	6	4 213 €
2022	15	6 617 €
2023	21	23 847 €

1/ la décision modificative n°1 du budget principal ci-dessous :

La décision modificative s'équilibre en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à 305 409 €,
- En investissement à 104 880 €.

I - Section de fonctionnement

RECETTES

Ajustement de recettes	305 409,00
Total	305 409,00

DEPENSES

Crédits nouveaux	891 964,00
Ajustements et restitution de crédits	-190 000,00
Augmentation prévisionnelle de dépenses	- 396 555,00
Virement de section	0,00
Total	305 409,00

II - Section d'investissement

RECETTES

Ajustement de recettes	104 880,00
Virement de section	0,00
Total	104 880,00

DEPENSES

Crédits nouveaux	358 209,00
Ajustements et restitution de crédits	0,00
Travaux d'urgence	-253 329,00
Total	104 880,00

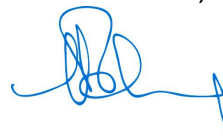
2/ la mise à jour des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements (CP)

Telle qu'annexée dans l'extrait du plan pluriannuel d'investissement.

3/ les admissions en non-valeur

Une somme de 36 777,87 € est admise en non-valeur sur le budget principal.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

BUDGET PRINCIPAL - DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Décision Modificative n°1

Séance plénière du Conseil Départemental du 21 juin 2024

FONCTIONNEMENT

RECETTES

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DGS	41091	74-748312/01	DCRTP - Dotation de compensation réforme de la taxe pro	8 600 000,00	20 818,00	8 620 818,00
DGS	42196	731-73114/01	IFER - Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1 700 000,00	166 809,00	1 866 809,00
DGS	1082	74-74835/01	Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	1 750 000,00	17 838,00	1 767 838,00
DGS	679	74-74121/01	DGF - Dotation forfaitaire	25 600 000,00	-299 034,00	25 300 966,00
DGS	31002	74-741221/01	DGF - Dotation de péréquation	9 600 000,00	492 866,00	10 092 866,00
DGS	31046	74-741223/01	DGF - Dotation de compensation	14 700 000,00	-93 888,00	14 606 112,00
			Ajustement de recettes		305 409,00	
			TOTAL		305 409,00	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DGS	55554	014-73951/01	Reversement fraction de TVA TFPB	0,00	755 786,00	755 786,00
DGS	55555	014-73952/01	Reversement fraction de TVA CVAE	0,00	95 178,00	95 178,00
DDL	55171	65-311/65748	SOLIDTER FAC - Subventions associations	96 000,00	41 000,00	137 000,00
			Crédits nouveaux		891 964,00	
DRM	52067	855-6561/65	Participation fonctionnement SPLAR PYRENIA	881 135,00	-190 000,00	691 135,00
			Ajustement de dépenses		-190 000,00	
DRM	52067	65-855/6561	Participation fonctionnement SPLAR PYRENIA	881 135,00	-190 000,00	691 135,00
DRM	91068	011-843/615231	Entretien et réparation voirie	340 000,00	65 000,00	405 000,00
DRM	467	011-020/61351	Location de véhicules	49 700,00	125 000,00	174 700,00
			Virements internes à la section		0,00	
						0,00 0,00 0,00
			Transfert entre sections		0,00	
DGS	55443	011-020/6288	Augmentation prévisionnelle de dépenses	9 350 433,15	-396 555,00	8 953 878,15
			TOTAL		305 409,00	

**INVESTISSEMENT
RECETTES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DDL	54013	13-633/1311	Tourisme - Subvention Etat - RICE	0,00	104 880,00	104 880,00
			Ajustement de recettes		104 880,00	
			TOTAL		104 880,00	

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DGS	55558	27-01/2745	Aide remboursable valorisation Pic du Midi	0,00	200 000,00	200 000,00
DSD	51267	204-588/20422	AP SOLIDSOC 2020-1 (logements particuliers 2021-2026)	400 000,00	158 209,00	558 209,00
			Crédits nouveaux		358 209,00	
						0,00 0,00
			Restitution de crédits		0,00	
DCBN	51144	204-020/2041412	AP EDUCATION 2020-1 (collèges subventions équipements sportifs)	343 231,89	83 000,00	426 231,89
DCBN	51150	23-221/2313	AP INFBATDPTX 2020-1 (collège cd65 grosses réparations)	903 675,88	80 000,00	983 675,88
DCBN	51158	23-221/2313	AP INFBATDPTX 2020-1 (collège Bagnères réhabilitation)	150 000,00	50 000,00	200 000,00
DCBN	54024	23-221/2313	AP INFBATDPTX 2020-1 (collège L.Barousse réhabilitation)	225 100,50	-80 000,00	145 100,50
DCBN	55567	23-221/2313	AP INFBATDPTX 2020-1 (collège St Laurent extension classe)	0,00	24 000,00	24 000,00
DCBN	54020	23-221/2313	AP INFBATDPTX 2020-1 (collège Voltaire réhabilitation)	0,00	250 000,00	250 000,00
DCBN	53042	23-752/2313	AP INFBATDPTX 2020-3 (bât routes photovoltaïque)	149 317,10	120 000,00	269 317,10
DCBN	51187	20-020/2031	AP INFBATDPTX 2020-6 (bât.sociaux frais études)	70 000,00	-25 000,00	45 000,00
DCBN	51188	23-020/2313	AP INFBATDPTX 2020-6 (bât.sociaux grosses réparations)	150 000,00	25 000,00	175 000,00
DCBN	55507	23-312/2313	AP 3BATESC 2014-1 (abbaye Escaladieu ph2 toitures/salle voutée)	350 300,39	7 000,00	357 300,39
DCBN	51243	23-020/2313	AP INFBATDPTX 2020-11 (bât.administratifs grosses réparations)	238 862,84	50 000,00	288 862,84
DCBN	53017	23-020/2313	AP INFBATDPTX 2020-11 (EI 6 G.Manent parking réaménagement)	377 298,69	-120 000,00	257 298,69
DCBN	54138	23-020/2313	AP INFBATDPTX 2020-11 (EI ADAC réaménagement)	120 000,00	-50 000,00	70 000,00
DCBN	51203	20-020/2031	AP MOYGEN 2020-1 (études pour acquisitions logiciels)	30 000,00	-10 000,00	20 000,00
DCBN	51205	20-020/2051	AP MOYGEN 2020-1 (données et archivage électronique)	20 000,00	-10 000,00	10 000,00
DCBN	51206	21-020/21838	AP MOYGEN 2020-1 (équipement informatique)	392 740,25	-70 000,00	322 740,25
DCBN	51208	21-020/2188	AP MOYGEN 2020-1 (acquisitions matériels outillages)	144 659,73	-40 000,00	104 659,73
DCBN	51209	23-020/2313	AP MOYGEN 2020-1 (travaux infras informatiques)	170 000,00	-120 000,00	50 000,00
DCBN	51201	20-221/2051	AP EDUCATION 2020-2 (collèges logiciels licences)	10 000,99	-10 000,00	0,99
DCBN	53170	23-221/2313	AP EDUCATION 2020-2 (travaux courants faibles collèges CD65)	74 112,86	-30 000,00	44 112,86
DCBN	54045	21-020/2138	AP MOYGEN 2023-1 (cybersécurité équipement informatique)	327 054,39	-80 000,00	247 054,39
DCBN	54088	20-020/2051	AP MOYGEN 2023-1 (cybersécurité licences logiciels)	518 247,68	-44 000,00	474 247,68
DRM	51272	204-855/20415343	AP INFROUTRA 2020-2 Participation SPLAR PYRENIA	1 764 615,00	-357 000,00	1 407 615,00
DRM	51279	23-843/2315	AP INFROUTRA 2020-5 RD structurantes OA ET DI	1 800 000,00	357 000,00	2 157 000,00
			Virements internes à la section		0,00	
						0,00 0,00
			Transfert entre sections		0,00	
DGS	55431	23-020/2313	Travaux d'urgence	1 540 498,31	-253 329,00	1 287 169,31
			TOTAL		104 880,00	

Annexe 2 - AP/CP du PPI

DGA	Libellé	N°	AP voté	Modifications	AP voté + modifications	Réalisé antérieur	AP disponible	CP 2024 dont reports proposés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032
01 - DIR. GENERALE DES SERVICES	MATERIEL COMMUNICATION	MOYGEN-2020-8	150 000		150 000	36 734	113 266	33 000	40 450	40 480						
	MATERIEL DE SECURITE ET DE PREVENTION RESSOURCES HUMAINES	MOYGEN-2020-7	150 000		150 000	59 374	90 626	34 000	29 000	27 626						
	SECURITE INCENDIE	SOLIDTER-2020-7	605 500		605 500	195 143	410 357	410 357								
	01 - DIR. GENERALE DES SERVICES - Total		905 500		905 500	291 251	614 249	477 357	69 450	68 106						
05 - DIR. DU DEVELOPPEMENT LOCAL	ACHAT MATERIEL	MOYGEN-2021-1	24 000		24 000	9 063	14 937	5 500	9 437							
	AGRICULTURE ET FORET 2021-2028	AGRIENVI-2020-8	1 199 000		1 199 000	272 410	926 590	165 100	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000	57 333		
	APPEL A PROJETS RENOUVELLEMENT DE RESEAUX 2023	AGRIENVI-2023-1	477 000		477 000	101 514	375 486	374 100	1 386							
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2024	AGRIENVI-2024-1	500 000		500 000		500 000	200 000	300 000							
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2025	AGRIENVI-2024-2	500 000		500 000		500 000		200 000	300 000						
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2026	AGRIENVI-2024-3	500 000		500 000		500 000			300 000						
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2027	AGRIENVI-2024-4	500 000		500 000		500 000			200 000	300 000					
	APPEL A PROJETS RESEAUX 2028	AGRIENVI-2024-5	500 000		500 000		500 000				200 000	300 000				
	ARCHIVES BATIMENT TENOT	INFBATDPTX-2020-12	1 003 400		1 003 400	116 580	886 820	215 000	673 494							
	ARCHIVES DOCUMENT 2021-2028	CULTURE-2020-2	1 402 666		1 402 666	504 689	897 977	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	135 000	13 386	
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2020	SAAPST-2017-4	1 348 578		1 348 578	1 023 578	325 000	275 000	50 000							
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2021	SOLIDTER-2020-3	1 733 700		1 733 700	1 368 700	365 000	311 000	100 000							
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2027	SOLIDTER-2023-3	3 800 000		3 800 000		3 800 000				350 000	2 250 000	1 200 000			
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2028	SOLIDTER-2023-4	3 800 000		3 800 000		3 800 000					350 000	2 250 000	1 200 000		
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2022	SOLIDTER-2021-11	3 564 113		3 564 113	2 388 165	1 175 948	1 010 800	519 847							
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2023	SOLIDTER-2021-12	3 466 000		3 466 000	248 438	3 217 562	1 645 900	1 316 500	414 820						
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2024	SOLIDTER-2021-13	3 800 000		3 800 000		3 800 000	350 000	2 250 000	1 200 000						
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2025	SOLIDTER-2021-14	3 800 000		3 800 000		3 800 000		350 000	2 250 000	1 200 000					
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2026	SOLIDTER-2021-15	3 800 000		3 800 000		3 800 000			350 000	2 250 000	1 200 000				
	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2021	SOLIDTER-2020-4	580 209		580 209	526 769	53 440	53 440								
	EAU - ETUDE RESEAU DE SUIVI DE LA RESSOURCE	AGRIENVI-2024-6	100 000		100 000		100 000	10 000	60 000	30 000						
	EAU ETUDES REGLEMENT BARRAGES	AGRIENVI-2021-6	100 000		100 000		100 000		100 000							
	EAU FONCIER RESERVOIR INSTITUTION ADOUR 2021-2028	AGRIENVI-2020-4	666 666		666 666	143 153	523 513	50 000	136 864	136 864	136 864	86 867				
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2019	SAEP-2017-3	1 164 070		1 164 070	1 164 070										
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2020	SAEP-2017-4	1 119 453		1 119 453	1 109 762	9 690	34 579								
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2021	AGRIENVI-2020-2	340 016		340 016	233 626	106 390	113 900	6 446							
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2022	AGRIENVI-2021-1	1 796 399		1 796 399	1 019 341	777 058	1 007 800	129 425							
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2023	AGRIENVI-2021-2	691 572		691 572	33 850	657 722	561 900	119 105							
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2024	AGRIENVI-2021-3	1 500 000		1 500 000		1 500 000	278 300	1 105 000	116 700						
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2025	AGRIENVI-2021-4	1 500 000		1 500 000		1 500 000		300 000	800 000	400 000					
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2026	AGRIENVI-2021-5	1 500 000		1 500 000		1 500 000			300 000	800 000	400 000				
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2027	AGRIENVI-2023-3	1 500 000		1 500 000		1 500 000				300 000	800 000	400 000			
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2028	AGRIENVI-2023-4	1 500 000		1 500 000		1 500 000					300 000	800 000	400 000		
	EAU PROTECTION CAPTAGES	SFEP-2008-1	1 071 729		1 071 729	934 465	137 264	5 000	30 000	30 000	30 000	30 000	12 264			
	EAU TRAVAUX INSTITUTION ADOUR	STXHYDR-2012-1	937 118		937 118	18 340	918 778	18 340								
	EAU TRAVAUX INSTITUTION ADOUR 2021-2028	AGRIENVI-2020-3	3 300 000		3 300 000	1 861 296	1 438 704	885 160	217 087	217 087	217 087	217 091				
	ECOLIS 2021-2028	EDUCATION-2020-3	800 000		800 000	167 475	632 525	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	46 667			
	ENERGIES RENOUVELABLES	SENR-2019-1	28 260		28 260	28 260										
	ENERGIES RENOUVELABLES	AGRIENVI-2020-7	542 650		542 650	500 000	42 650	42 650								
	FAR 2017	SFAR-2017-1	6 390 968		6 390 968	6 380 665	10 303	10 303								
	FAR 2018	SFAR-2017-2	6 350 734		6 350 734	6 337 934	12 800	34 000								
	FAR 2019	SFAR-2017-3	6 389 989		6 389 989	6 373 172	16 817	28 821								
	FAR 2020	SFAR-2017-4	6 408 922		6 408 922	6 352 379	56 543	117 747								
	FAR 2021	SOLIDTER-2020-2	7 119 942		7 119 942	6 789 243	330 699	400 000	73 595							
	FAR 2022	SOLIDTER-2021-1	7 141 000		7 141 000	5 794 868	1 346 132	1 000 000	854 608							
	FAR 2023	SOLIDTER-2021-2	7 936 700		7 936 700	3 471 553	4 465 147	3 800 000	1 942 222							
	FAR 2024	SOLIDTER-2021-3	7 960 000		7 960 000		7 960 000	2 200 000	3 980 000	1 780 000						
	FAR 2025	SOLIDTER-2021-4	7 960 000		7 960 000		7 960 000		2 200 000	3 980 000	1 780 000					
	FAR 2026	SOLIDTER-2021-5	7 960 000		7 960 000		7 960 000			2 200 000	3 980 000	1 780 000				
	FAR 2027	SOLIDTER-2023-1	7 960 000		7 960 000		7 960 000				2 200 000	3 980 000	1 780 000			
	FAR 2028	SOLIDTER-2023-2	7 960 000		7 960 000		7 960 000					2 200 000	3 980 000	1 780 000		
	FAR FIBRE	SOLIDTER-2022-3	358 000		358 000	100 337	257 663	90 000	70 000	70 000	41 756					
	FONCIER RURAL ECHANGES AMIAIBLES	SECHAN-2012-1	89 470		89 470	80 708	8 762		8 762							
	FONDS DEPARTEMENTAL ENVIRONNEMENT 2021-2028	AGRIENVI-2020-5	1 440 000		1 440 000	204 402	1 235 598	146 900	185 000	185 000	180 000	180 000	180 000	180 935		
	FONDS MAITRISE DECHETS 2021-2028	AGRIENVI-2020-6	1 600 000		1 600 000	202 375	1 397 625	355 000	248 000	180 000	190 000	190 000	190 000	88 415		
	INTERPERIES COMMUNES	SFURI-2011-1	2 475 442		2 475 442	2 422 803	52 639	52 639								
	INTERPERIES COMMUNES 2021-2028	SOLIDTER-2020-1	2 133 332		2 133 332	449 660	1 683 672	350 000	300 000	300 000	300 000	300 000	253 261			
	MATERIEL CULTUREL 2021-2028	MOYGEN-2020-2	240 000		240 000	88 739	151 261	30 000	30 000	30 000	30 000	35 399				
	MEDIATHEQUE - MATERIEL	MOYGEN-2024-3	30 000		30 000	1 922	28 079	12 000	10 000	8 000						
	MISE EN TOURISME RICE	TOURISME-2023-1	495 600		495 600		495 600	50 000	445 600							
	PASTORALISME	SPASTOR-2012-1	450 255		450 255	450 202	53	11 885								

	PATRIMOINE PRIVE 2021-2028	CULTURE-2020-3	400 000		400 000	56 800	343 200	62 600	51 000	46 000	46 000	46 000	46 000	54 600		
	PLAN AVENIR LOURDES	SOLIDTER-2022-2	2 735 000		2 735 000		2 735 000		400 000	400 000	400 000	500 000	500 000	535 000		
	POLES TOURISTIQUES 2019	SPTHP-2017-3	1 623 274		1 623 274	1 495 578	127 696	127 696								
	POLES TOURISTIQUES 2020	SPTHP-2017-4	1 228 775		1 228 775	1 091 029	137 746	137 746								
	POLES TOURISTIQUES 2021	TOURISME-2020-1	1 384 055		1 384 055	810 160	573 895	573 895								
	POLES TOURISTIQUES 2022	TOURISME-2021-1	1 479 556		1 479 556	777 372	702 184	684 600	51 576							
	POLES TOURISTIQUES 2023	TOURISME-2021-2	1 947 802		1 947 802	312 621	1 635 181	470 000	661 531	561 271						
	POLES TOURISTIQUES 2024	TOURISME-2021-3	2 012 500		2 012 500		2 012 500	300 000	900 000	812 500						
	POLES TOURISTIQUES 2025	TOURISME-2021-4	2 012 500		2 012 500		2 012 500		300 000	900 000	812 500					
	POLES TOURISTIQUES 2026	TOURISME-2021-5	2 012 500		2 012 500		2 012 500			300 000	900 000	812 500				
	POLES TOURISTIQUES 2027	TOURISME-2023-2	2 012 500		2 012 500		2 012 500				300 000	900 000	812 500			
	POLES TOURISTIQUES 2028	TOURISME-2023-3	2 012 500		2 012 500		2 012 500					300 000	900 000	812 500		
	PRISES DE CAPITAL	SOLIDTER-2022-4	1 690 000		1 690 000	1 289 997	400 003		400 003				300 000	900 000	812 500	
	PROJET JEUNESSE	JEUNESSE-2023-1	30 000	-24 380	5 620	5 620										
	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES BOUES	AGRIENVI-2023-2	100 000		100 000		100 000	60 000	40 000							
	SPORTS DE NATURE 2022-2028	SOLIDTER-2022-1	126 000		126 000	12 520	113 480	30 000	30 000	30 000	25 580					
05 - DIR. DU DEVELOPPEMENT LOCAL - Total			176 113 915	-24 380	176 089 535	66 026 641	110 062 893	18 999 301	21 551 488	18 523 242	17 764 787	17 752 857	13 925 692	5 243 783	13 386	
07 - DIR. DE LA SOLIDARITE DEPTALE	ANRU - RENOVATION URBAINE	SOLIDTER-2020-5	6 000 000		6 000 000		6 000 000	1 491 500	1 491 500	1 152 200	722 200		347 600	795 000		
	EHPAD PYRENE PLUS - SAINT PE	7SJRDIV-2020-1	186 000		186 000	93 000	93 000	93 000								
	EHPAD SUBVENTIONS	SOLIDSOC-2021-1	210 000		210 000	210 000	210 000									
	LOGEMENTS PARTICULIERS 2015	SLOG-2015-1	1 135 647		1 135 647	953 684	181 963	100 000	90 361							
	LOGEMENTS PARTICULIERS 2021-2026	SOLIDSOC-2020-1	3 270 000		3 270 000	722 423	2 547 577	558 209	550 000	600 000	591 791	439 479				
	MOBILIER ET MATERIEL MEDICAL PMI	MOYGEN-2020-4	36 000		36 000	21 244	14 756	8 500	4 000	4 769						
	PLAI BAILLEURS SOCIAUX 2022-2026	SOLIDSOC-2022-1	651 000		651 000		651 000	56 220	99 780	241 000	79 200	55 600	119 200			
	PLAI HABITAT URBANISME 2021-2026	SOLIDSOC-2020-2	70 000		70 000	35 000	35 000	35 000								
	SUBV. ETS MEDICO SOCIAUX	MEDICOSOC-2024-1	1 000 000		1 000 000		1 000 000		250 000	250 000	250 000	250 000				
			12 558 647		12 558 647	2 035 351	10 733 296	2 342 429	2 485 641	2 247 969	1 643 191	745 079	466 800	795 000		
07 - DIR. DE LA SOLIDARITE DEPTALE - Total																
19 - DIRECTION DES COLLEGES DES BATIMENTS ET DU NUMERIQUE	ABBAYE ESCALADIEU MATERIEL ET TRAVAUX	3BATESC-2014-1	3 307 800	7 000	3 314 800	3 183 436	131 364	400 970								
	ARCHIVES NUMERISATION	CULTURE-2020-1	1 006 000		1 006 000	434 937	571 063	120 044	120 000	120 949	120 000	120 000				
	ARCHIVES RESTRUCTURATION BATIMENT TENOT	INFBATDPTX-2020-8	26 264 000		26 264 000	13 051 580	13 212 420	9 701 218	4 860 000	762 229						
	BAT ADMINISTRATIFS	INFBATDPTX-2020-11	7 566 874		7 566 874	2 716 203	4 850 671	1 323 211	1 275 000	115 000	120 000	2 085 000				
	BAT CULTURE	INFBATDPTX-2020-7	5 506 580		5 506 580	482 112	5 024 468	867 980	1 100 000	1 110 000	1 270 000	765 000				
	BAT EDUCATION	INFBATDPTX-2020-1	49 934 899		49 934 899	16 702 570	33 232 329	7 999 890	6 606 503	8 720 000	6 632 000	4 394 298				
	BAT EDUCATION UNIVERSITE	INFBATDPTX-2020-2	251 221		251 221	198 937	52 284	25 000	25 000	2 284						
	BAT EDUCATION UNIVERSITE	INFBATDPTX-2021-1	2 383 000		2 383 000		2 383 000		500 000	883 000	500 000	500 000				
	BAT GENDARMERIE	INFBATDPTX-2020-10	2 804 479		2 804 479	1 936 385	868 095	428 800	120 000	120 000	120 000	120 000				
	BAT ROUTES	INFBATDPTX-2020-3	6 553 725	120 000	6 673 725	2 035 742	4 637 983	1 209 064	890 000	1 320 000	1 370 000	125 500				
	BAT SOCIAUX	INFBATDPTX-2020-6	1 907 170		1 907 170	794 438	1 112 732	475 995	470 000	60 000	65 000	111 183				
	BAT SPORT	INFBATDPTX-2020-9	448 603		448 603	168 438	280 165	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000				
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS TRAVAUX DE REDEPLOIEMENT	3BATGR-2014-1	25 663 017		25 663 017	25 408 381	254 637	280 086								
	BATIMENTS ROUTIERS MATERIEL ET TRAVAUX	3BATSUB-2013-1	2 532 294		2 532 294	2 532 294	2 532 294									
	COLLEGES EQUIPEMENTS SPORTIFS	3COLSUB-2013-2	1 076 326		1 076 326		1 076 326									
	COLLEGES REHABILITATIONS	3COLREH-2015-1	6 523 932		6 523 932	6 523 932										
	COLLEGES SUBVENTIONS MATERIELS MOBILIERS EQUIPEMENTS SPORTIFS 2021-2026	EDUCATION-2020-1	1 769 399	83 000	1 852 399	786 626	1 065 772	580 232	120 000	120 000	120 000	144 853				
	CONSTRUCTION CENTRE EXPLOITATION VIGNEC	INFBATDPTX-2020-4	1 165 000		1 165 000	1 162 442	2 558	4 405								
	CYBERSECURITE	MOYGEN-2023-1	4 805 000		4 805 000	687 060	4 117 940	834 302	1 024 000	830 000	600 000	900 000				
	INFORMATIQUE COLLEGES	EDUCATION-2020-2	4 953 757		4 953 757	2 403 570	2 550 187	459 679	466 096	360 000	580 000	695 000				
	INFORMATIQUE HORS COLLEGES	MOYGEN-2020-1	18 670 578		18 670 578	5 516 173	13 154 404	2 376 603	3 022 500	2 600 553	2 292 000	3 462 500				
	MOBILIER MATERIEL OUTILLAGE	MOYGEN-2020-3	1 144 256		1 144 256	303 045	841 211	150 622	365 000	115 000	115 000	115 000				
	POLE UNIVERSITAIRE DUT GENIE CIVIL	3UNIV-2014-1	1 602 492		1 602 492	1 602 492	1 602 492									
			177 840 402	210 000	178 050 402	89 707 118	93 554 396	27 338 101	21 014 099	17 289 015	13 954 000	13 588 333				
19 - DIRECTION DES COLLEGES DES BATIMENTS ET DU NUMERIQUE - Total																
20 - DIRECTION ROUTES ET MOBILITES	AMENAGEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE 8 SOUES BERNAC	INFROUTRA-2020-7	18 708 000		18 708 000	4 014 376	14 693 624	200 000	3 720 000	6 892 000	2 428 000	1 453 624				
	GRAND PROJET SUD OUEST	MOBILITES-2023-1	4 770 000		4 770 000	60 000	4 710 000	120 000	640 000	640 000	640 000		2 090 000			
	MATERIELS TECHNIQUES ROUTIER	MOYGEN-2020-5	19 063 947		19 063 947	7 685 422	11 378 525	2 410 000	2 350 000	2 340 000	2 320 000	2 366 504				
	PLAN VELO	MOBILITES-2022-1	8 000 000		8 000 000	157 386	7 842 614	600 000	825 000	825 000	800 000	800 000	4 003 309			
	PYRENIA	INFROUTRA-2020-2	12 788 295		12 788 295	4 488 847	8 299 448	1 407 615	1 887 750	1 922 750	1 950 750	1 958 750	548 385			
	ROUTE NATIONALE 21 - CPER	INFROUTRA-2020-3	17 950 000		17 950 000	400 500	17 549 500	100 000	1 000 000	2 000 000	5 000 000	4 000 000	5 449 500			
	ROUTES DEPARTEMENTALES FONDS DE CONCOURS	INFROUTRA-2020-1	2 800 000		2 800 000		780 558	2 019 442	350 000	400 000	400 000	400 000	69 442			
	ROUTES DEPARTEMENTALES SECONDAIRES	INFROUTRA-2020-6	62 626 833		62 626 833	22 140 342	40 486 491	8 735 000	8 193 000	7 948 000	8 004 000	8 062 000	189 807			
	ROUTES DEPARTEMENTALES STRUCTURANTES	INFROUTRA-2020-5	139 507 753		139 507 753	32 907 599	106 600 154	14 589 000	14 776 000	14 559 000	16 131 000	17 161 000	29 989 372			
	SECURISATION DES GORGES DE LUZ	INFROUTRA-2023-1	11 000 000		11 000 000		11 000 000		5 500 000	500 000	4 500 000	500 000				
	TUNNEL ARAGNOUET BIELSA	INFROUTRA-2020-4	1 083 284		1 083 284	258 284		165 000		165 000		165 000				
	VEHICULES ADMINISTRATIFS	MOYGEN-2020-6	2 963 000		2 963 000	777 735	2 185 265	400 000	500 000	450 000	400 000	451 889				
20 - DIRECTION ROUTES ET MOBILITES - Total			301 261 112		301 261 112	73 671 048	227 590 064	29 076 615	39 956 750	38 641 750	42 738 750	37 958 768	42 339 816			
Récapitulatif général - Total			668 679 575	185 620	668 865 195	231 731 409	442 554 899	78 233 803	85 077 428	76 770 083	76 100 728	70 045 037	56 732 308	6 038 783	13 386	

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DES HAUTES-PYRENEES**

DELIBERATION

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

TROISIEME REUNION DE 2024

Séance du 21 juin 2024

Etaient présents : Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. David Larrazabal, M. Michel Pélieu, Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie Plane, M. Bernard Poublan, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségnéré, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Avait donné pouvoir : Mme Monique Lamon à M. Bernard Verdier, Mme Andrée Souquet à M. Jean Buron.

Absents excusés : Mme Nicole Darrieutort, M. Laurent Lages, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, Mme Virginie Siani Wembou.

MOTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES RELATIVE A LA SITUATION DES IRRIGANTS DU BASSIN DE L'ADOUR

soutenue par les groupes « *Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires* », « *Socialistes et Apparentés* », « *Nos Territoires En Commun* », « *Progrès & Solidarité* », « *Communiste* »

Après lecture par M. Michel Pélieu, la motion suivante est adoptée à l'unanimité :

« La présente motion entend réaffirmer la solidarité de la collectivité départementale pour que le soutien d'étiage ne soit pas supporté par les seuls préleveurs mais bien par tous les usages et usagers, tant directs qu'indirects, sur tous les axes confortés par des volumes d'eau stockés.

A l'heure actuelle, la charge résiduelle des investissements sur les ouvrages de soutien d'étiage est financée en totalité par les Départements.

Pour ce qui concerne les coûts de fonctionnement des ouvrages, ils sont intégralement à la charge des préleveurs, à savoir quasi-exclusivement des irrigants, alors même qu'une partie de l'eau stockée et gérée est destinée à d'autres usages dont notamment les milieux et la salubrité.

C'est pourquoi il est indispensable et urgent de refonder le modèle de prise en charge du fonctionnement de ces réservoirs pour tenir compte de tous les usages mais aussi des services rendus et aménités environnementales.

C'est dans cet objectif que l'Institution Adour, sous le pilotage du comité de bassin Adour-Garonne, participe depuis 2022 à une réflexion et une expérimentation pour définir de nouvelles modalités et de nouveaux outils de financement public pour les volumes dédiés au soutien d'étiage au titre de l'intérêt général.

Considérant, l'engagement historique du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées au sein de l'Institution Adour, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), compétent pour la gestion de la ressource en eau,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ :

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées s'engage, aux côtés de l'EPTB Institution Adour, à solliciter de nouveau le comité de bassin et son président, Monsieur Alain Rousset, ainsi que Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, et les services de la DREAL à Toulouse, pour :

- que ces travaux aboutissent rapidement à l'instar de ceux engagés sur le Système Neste et la Garonne en prenant en compte les spécificités du Bassin de l'Adour ;
- que la gestion du soutien d'étiage sur le Bassin de l'Adour soit reconnue comme un service qualifié d'intérêt général ;
- qu'une participation financière, au titre des volumes d'eau d'intérêt général, vienne en atténuation des coûts de fonctionnement assumés à ce jour exclusivement par les préleveurs de notre bassin Adour (à 98 % des irrigants). »

LE PRÉSIDENT,



Michel PÉLIEU